

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 1 |
| PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE..... | 5 |
| CHAPITRE I : CONTEXTE HISTORICO- POLITIQUE DES ILES COMORES..... | 5 |
| Section 1 : Histoire sociopolitique des Comores..... | 5 |
| Section 2 : Contexte des traités et appropriation des terres..... | 15 |
| CHAPITRE II : ESQUISSE METHODOLOGIQUE ET THEORISATION..... | 19 |
| Section 1 : Exploration empirique et ethnométhodologie..... | 19 |
| Section 2 : Méthode d'analyse de contenu et Théories appropriées..... | 24 |
| DEUXIEMME PARTIE : PRATIQUE POLITIQUE ET CONSIDERATION CULTURELLE ET RELIGIEUSE..... | 27 |
| CHAPITRE III : TRADITION ET RELIGION DANS LE CADRE SOCIETAL..... | 27 |
| Section 1 : Fonction du pouvoir traditionnel..... | 27 |
| Section 2 : structure du pouvoir religieux aux Comores..... | 32 |
| CHAPITRE IV : PRATIQUE POLIQUE ET ORGANISATION SOCIAL..... | 35 |
| Section 1 : structure institutionnelle et aspect du problème..... | 35 |
| Section 2 : présentation des résultats d'enquête..... | 38 |
| Section 3 : Dysfonction institutionnelle : Vérifications des hypothèses..... | 46 |
| CHAPITRE V : VALEURS REELLES DE L'ISLAM ET STIGMATISATION CONFSSIONNELLE..... | 51 |
| Section 1 : Les valeurs fondamentales de l'Islam..... | 51 |
| Section 2 : Prolifération confessionnelle et conflits d'identité..... | 55 |

| | |
|--|----|
| TROISIEME PARTIE : ANALYSES MULTIDISCIPLINAIRES ET SUGGESTIONS.... | 60 |
| CHAPITRE VI: BOULVERSEMENT DES SOCIETES ET PROBLEMATIQUE DE L'AUTONOMIE..... | 60 |
| Section 1 : Identité culturelle et valeurs universelle..... | 60 |
| Section 2 : Dysfonction endogène et devenir de la société comorienne..... | 68 |
| CHAPITRE VII : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 74 |
| Section 1 : Reforme politique et considération sociale..... | 74 |
| Section 2 : Avantages et limites de la recherche..... | 80 |
| CONCLUSION..... | 83 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 85 |
| TABLE DES MATIERES..... | 90 |
| LISTE DES TABLEAUX | |
| LISTE DES ABREVIATIONS | |
| GLOSSAIRE | |
| LISTE DES FIGURES | |
| ANNEXES | |

INTRODUCTION

Les questions relatives à l'islam et l'occident restent au cœur des débats intellectuels de notre époque. Aujourd'hui, parler de l'islam et l'occident, c'est penser immédiatement à un affrontement entre deux civilisations concurrentes. Autrement dit, les valeurs occidentales, sous toutes ses formes, sont encore vécues comme une menace pour la religion musulmane. De la même manière, la république française s'engage en guerre contre « l'islamisme » depuis l'attentat de Charlie Hebdo le 07/01/2015, considéré comme une attaque contre la liberté d'expression. Il convient de reconnaître que ce débat remonte au XXe siècle où la question religieuse en France prend un caractère cynique sur l'offensif républicain vis-à-vis du catholicisme qui engendre la séparation de l'Etat et de l'Eglise.

Il convient en outre de souligner que cet antagonisme engendre des clivages sociaux en Europe, en Amérique et surtout dans certains pays africains où les régimes politiques jusqu'à nos jours obéissent à la pratique politique coloniale, à l'instar des Comores. Dans ce pays de l'océan indien s'instaure une dichotomie qui se trouve entre l'Etat, fortement inspiré aux valeurs occidentales, et le peuple encore attaché aux valeurs traditionnelles et à la croyance musulmane. Il est à noter que la cohésion sociale de l'archipel se tisse uniquement à travers les manifestations religieuses et/ou traditionnelles.

En effet, il est également convenable de souligner que dans tous les pays du monde, la politique sert à répondre à une nécessité de la vie sociale, et celui qui s'engage dans ce domaine entend participer à la prise en charge du destin global d'une collectivité. Autrement dit, Les écarts qui se trouvent entre pratique politique héritée d'une tradition coloniale avec la réalité locale d'une société donnée méritent bien une discussion approfondie pour bien éclairer les faces cachées de la dynamique des sociétés contemporaines africaines et en particulier l'archipel des Comores. De ce fait, la singularité de la société comorienne face à ce phénomène nous conduira à bien esquisser les grandes lignes qui feront l'objet d'une discussion scientifique approfondie.

Motif de choix du sujet :

L'idée primordiale de choisir ce sujet est liée à l'écart visiblement constaté entre ce que Durkheim appelle la « conscience collective » d'une société qui est engendrée par la manière de penser, de sentir et d'agir communément à cette société et les règles imposées dans cette société qui sont en contradiction aux valeurs reflétées par cette conscience collective. Cette manière d'être d'une société engendre un habitus social qui serait la référence de toute entreprise destinée au maintien de cette société.

Nous avons également choisi l'archipel des Comores dans la mesure où ce pays de l'Océan indien présente des éléments pertinents et identiques à ce phénomène.

Enfin, ce travail nous sera utile pour approfondir notre savoir et de mettre en pratique sur terrain notre connaissance acquise tout au long de notre cursus universitaire, car la science n'est qu'une théorie vérifiée sur terrain.

Problématique : Pour bien appréhender notre discussion, une question centrale mérite bien d'être posée : Comment peut-on expliquer la dynamique religieuse de la nation comorienne vis-à-vis d'une pratique politique occidentalisée ? Quelles sont les conséquences engendrées au sein d'une nation musulmane dirigée par une politique occidentalisée ?

Objectifs

➤ **Objectif global**

C'est pour bien comprendre et analyser l'évolution de cette société à travers nos données d'enquête, afin de bien cerner les enjeux relatifs à l'écart entre attachement culturel et religieux vis-à-vis d'un modèle politique étranger.

➤ **Objectif spécifique**

- Analyser qualitativement la dialectique contexte local/ «Etat importé » dans le contexte d'une pratique politique occidentalisée vis-à-vis d'une population traditionnelle et musulmane
- Mesurer objectivement à l'aide d'une analyse quantitative les rapports et/ou les écarts qui existent entre la réalité locale et projets gouvernementaux liés à l'enseignement
- Discuter sur les rôles des élites dans un contexte de crise socio-politique tout en comparant l'action des élites comoriennes.

Hypothèses :

Nous avons proposé d'avance ces réponses provisoires qui ont été vérifiées lors de notre descente sur terrain. Ces éléments de réponses provisoires au questionnement ont été choisis par le biais d'une pré-enquête qui a été strictement recommandée par la rigueur méthodologique. C'est ainsi que nous avons considéré que :

- Des règles établies par les autorités politiques échappent à la connaissance de la pratique sociale du peuple comorien, par ce qu'il existe un écart entre la nature des fonctions de l'Etat et les habitudes quotidiennes des membres de la société.
- L'enseignement au sein de l'archipel obéit à une perpétuation coloniale qui rayonne les civilisations occidentales au détriment des civilisations locales. L'héritage historique, culturel, religieux et donc identitaire est conséquemment annihilé par cette « razzia occidentale ».
- L'inaction des élites sur le développement apparaît comme un épiphénomène qui contribue au dysfonctionnement de la société. La quasi-totalité des cadres comoriens une fois finir leurs études, considère le travail comme une fin en soi et non un moyen susceptible d'aider le développement du pays.

Problèmes rencontrés et limites épistémologiques

Contrairement aux sciences dites exactes, les sciences sociales connaissent des difficultés sur le plan méthodique entre le chercheur et la « chose » recherchée. Lors de notre descente sur terrain, nous avons également soulevé quelques éléments qui marquent cette tradition de limites liées aux sciences sociales. L'exemple ci-après précisera ce que l'on vient de dire.

Dans l'observation à la phase exploratoire, nous avons eu des difficultés majeures à respecter l'objectivité de la recherche. Et comme le disait M. Grawitz : « *Il n'existe pas d'instrument de mesure, tels que le thermomètre ou le nanomètre, le plus souvent, c'est*

l'observateur qui est lui-même instrument, d'où la possibilité d'interférences de sa propre personnalité sur les résultats de l'observation, comme de l'interprétation¹ »

Remarquons en suite que le financement de notre recherche était beaucoup plus modeste car il provient d'une aide familiale et non pas un soutien d'un ONG ni de l'Etat. A ce sens, la volonté d'une recherche très avancée est limitée sur ce modeste financement. Et comme l'a souligné également M Grawitz : « *Ce problème du financement exerce une influence capitale sur l'enquête, puisqu'il la conditionne et la limite² »*. Cependant, certaines difficultés n'ont pas été considérables à partir du moment où notre cursus universitaire nous a permis d'acquérir une connaissance valable au maintien de ce mémoire de Master sur la gestion des difficultés de la recherche afin de pouvoir présenter des résultats fiables et scientifiques. Autrement dit, les limites épistémologiques sont parfois inévitables par ce que, comme son nom l'indique, elles sont liées aux fondements de la structure et du développement des sciences sociales.

En considérant l'aspect de notre travail, il serait convenable d'articuler ce modeste mémoire autour de trois axes fondamentaux qui vont permettre d'éclairer aux lecteurs sur l'évolution et le fonctionnement de la société comorienne : Au préalable, nous allons souligner la présentation du terrain et la méthodologie de la recherche. Et en second lieu, nous allons essayer de discuter sur la pratique politique et la considération culturelle et religieuse. Et enfin, nous entreprendrons une analyse multidisciplinaire avec des suggestions.

¹ M. Grawitz, Méthodes des sciences sociales, Dalloz, 11^{ème} Edition, Paris 2001, p.394

² Op. cit. p.552

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour mener notre discussion avec précision et clarté, il est loisible de présenter le contexte historico-politique de l'archipel des Comores. Ceci dit par ce que la réalité sociale que fait face l'archipel aujourd'hui est le résultat de son passé. Dans cette même partie, nous serons menés à esquisser les éléments essentiels de la méthodologie qui sont rigoureusement inévitables pour la scientificité de ce travail .

CHAPITRE I : CONTEXTE HISTORICO-POLITIQUE DES ILES COMORES

Dans ce premier chapitre, nous essayerons de présenter l'histoire politique de l'archipel des Comores. Cette présentation se limitera évidemment sur les faits politiques susceptibles d'entrer en relation avec les questions de notre recherche. C'est pour dire à ce sens que tous les faits socio-politiques relatifs à l'archipel qui n'ont pas une répercussion sur notre sujet ne seront pas considérés.

Section 1 : Histoire sociopolitique des Comores

1.1 Présentation de l'archipel des Comores

Dans le nord du canal de Mozambique, à mi-chemin entre l'Afrique orientale et Madagascar se situe l'Archipel des Comores, qui se compose de quatre îles. Avec une superficie totale de 2 236 km², les Comores comprennent la Grande Comores, Mohéli, Anjouan et Mayotte.

Pour plus de détail, la Grande Comores est la plus vaste de toutes (1 148 km²)³ c'est aussi la plus septentrionale, et la plus proche de l'Afrique (à 700 km de Dares-Salam et à 300 km de Porto Amélia en Mozambique). Elle mesure environ 70 km de long sur 30 km de large.

³ Soit une superficie égale à celle des 3 autres îles.

Son relief est constitué par deux grands massifs : au nord une chaîne de montagne dentelée culminant à 1 087 m et au sud le volcan de Karthala d'où le dôme à 3 km de diamètre. L'activité de ce volcan n'est point éteinte.

Par rapport aux îles, les principales grandes îles de Ngazidja sont la capitale Moroni, Ikoni, Mitsamihuli, M'kazi, Mbeni et Fumbuni. Moroni est la plus grande île de Ngazidja et des Comores et celle qui se développe plus vite. Sa population augmente rapidement et sa surface ne cesse de s'étendre. Capitale fédérale, la île assure d'importantes activités administratives, politiques, économiques et culturelles.

Chaque île possède cependant son originalité physique. Anjouan avec 424 km², il se situe à 150 km de Mayotte et à 80 km de la Grande Comores. Ndzouani contrairement à Ngazidja a des « hauts » très peuplés même surpeuplés : sur cent habitants, trente-cinq vivent dans les « hauts » c'est-à-dire dans les cirques. Toutefois, la zone côtière bordant la baie de Mutsamudu est aussi bien peuplée. Comme à Ngazidja, dans les massifs au-dessus de 800 m d'altitude, il n'y a pas de villages.

L'île Ndzouani abrite le plus grand nombre des grandes agglomérations des Comores. Elle était, jusqu'à une époque récente, la plus densément peuplée avant d'être rattrapée par Ngazidja où l'accroissement démographique est très rapide. En effet, jusqu'en 1987, alors que la densité à Ngazidja était de 224 hbts/km², celle de Ndzouani était déjà de 400 hbts/km². Cette densité est estimée aujourd'hui de 424 hbts/km².

Les principales îles sont Mutsamudu, Domoni et Sima. Aujourd'hui, la capitale de Ndzouani s'est beaucoup étendue, formant avec Mirontsi une grosse agglomération. Mutsamudu possède le seul port en eau profonde des Comores ; c'est la deuxième île de l'archipel.

Quant à Mohéli avec son 290 km², demeure la moins peuplée de quatre îles comoriennes. Son point culminant est de 790 m. elle est celle où la densité de la population est la plus faible. Cette faible densité humaine dégage de grandes terres cultivables notamment sur le plateau de Djando. Cependant, la population de l'île s'accroît rapidement. Cela s'explique par le fait que Mwali a reçu beaucoup d'habitants originaires des autres îles, surtout de Ndzouani.

Enfin, Mayotte qui se situe à 200 km de Madagascar, Cette île est la plus ancienne de toutes. Ses plus hauts sommets dépassent seulement les 600 m. A Mayotte, les régions les

plus peuplées sont les régions de Ndzauze et Pamandzi, où il n'y a pourtant aucune ressource agricole. A l'époque coloniale, Ndzauze devint la capitale de Mayotte, puis des Comores, et la population de ces îlots augmenta.

- **La densité de la population et les principales villes**

L'explosion démographique due à l'amélioration des conditions de santé et d'éducation et au maintien de traditions natalistes a considérablement accru les densités de la population. De 160 hbts/km², la densité moyenne de la population est passée aujourd'hui à environ 499 hbts/km². La croissance démographique rapide a accéléré l'urbanisation.

- **Les quatre principales villes de l'île sont :**

- Mamoudzou, 53 022 hbts.
- Koungou, 19 831 hbts.
- Dzaoudzi, 15 339 hbts.
- Dembéni, 10 141 hbts.

- **les mouvements migratoires sur l'île**

A l'origine Mayotte était une dépendance de Ndzouani. En 1843, au début de la colonisation, Mayotte comptait trois mille habitants, Mahorais, Malgaches et nobles arabes. L'administration coloniale, en créant les plantations, fit venir des travailleurs des autres îles comoriennes et de la côte africaine. Déjà, vers 1850, Mayotte avait donc une population « mélangée ».

Aujourd'hui, les migrations vers l'île se poursuivent. Chaque année, elle accueille au moins une dizaine de milliers de nouveaux migrants et on estime à environ 50 000 le nombre des migrants pour une population totale estimée à 186 452 hbts.

Les îles Comores ont un climat tropical maritime, caractérisé par deux saisons distinctes : les îles des Comores ont en effet une saison chaude et humide entre décembre et avril, et une saison relativement fraîche et sèche entre mai et novembre. La pluie se met à tomber en janvier, s'accompagnant parfois d'un cyclone tropical. Pendant l'été⁴, souffle d'une manière assez constante le vent du Nord, le « cascassi ou assihazi » qui est la mousson hivernale asiatique réchauffée et humidifiée au cours de sa longue trajectoire sur les mers

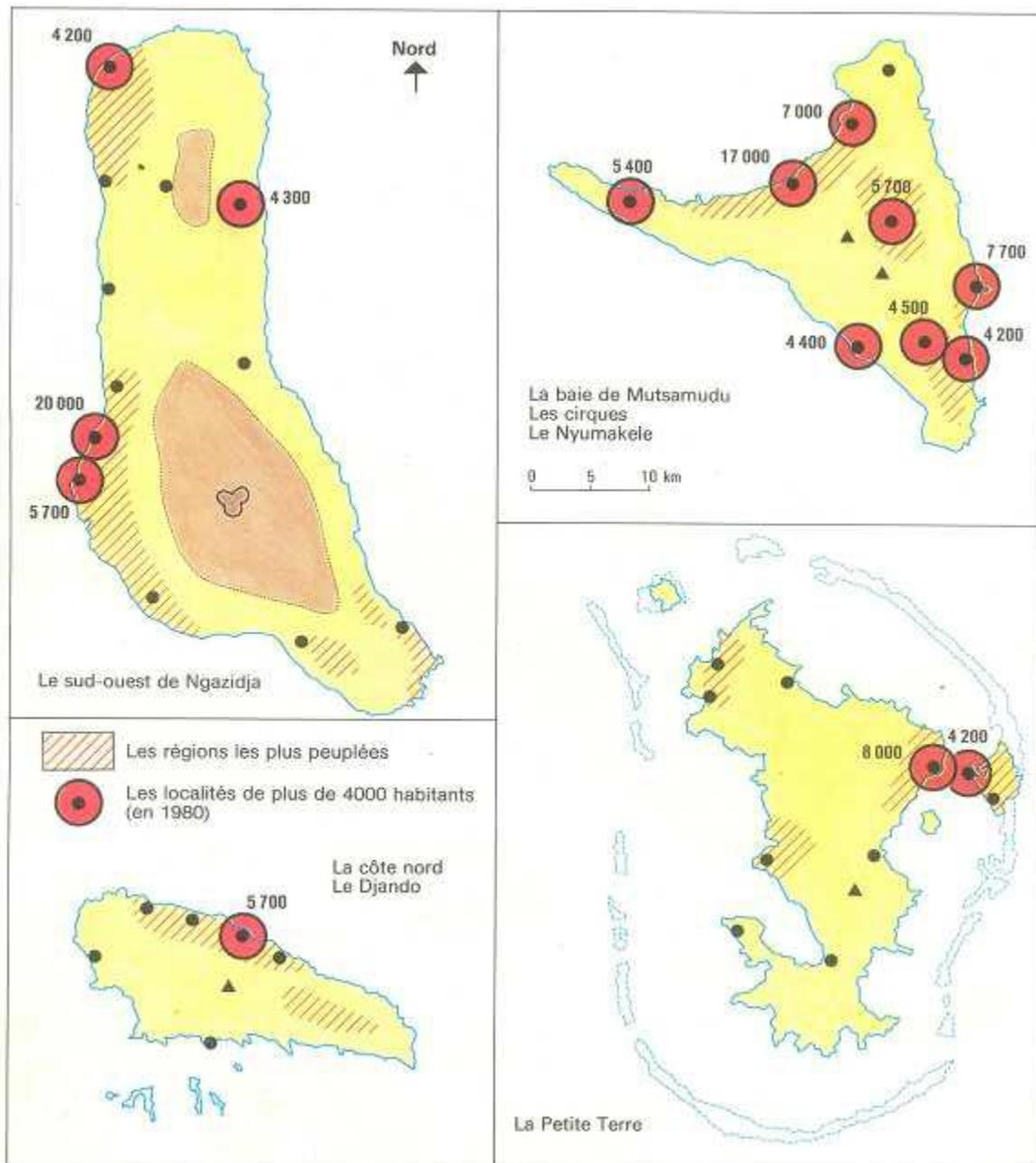
⁴ Qui correspond à l'automne et l'hiver en France

tropicale et équatoriales. La température moyenne de l'été varie entre 25 et 35 °C sans grands écarts diurne, entre 3 et 7 °C selon l'altitude. L'été est aussi la saison des cyclones tropicaux. Les vents violents, les énormes chutes de la pluie, les raz-de-marée qu'ils provoquent en font ces dernières années une menace redoutée. Ils se concrétisent parfois en désastres, pertes de bétail et de vies humaines. L'arrivée de la mousson s'opère vers avril-mai, le « coussi ou houssi »⁵ entraîne une forte diminution de la pluviosité (entre juin et juillet) et une baisse de température en moyen de 25°C.

Aux Comores, la population en 2008 était de 652 202 habitants, soit une densité moyenne de 318 habitants au km². La population rurale représente 90% de la population en générale. La population est majoritairement musulmane estimée à plus de 99% d'obédience sunnite chaféite, mais le culte est marqué par une forte pratique du chiisme introduit par les chiraziens qui ont occupés l'archipel avant même la colonisation. Il convient de souligner qu'on constate une minorité chrétienne de culte catholique au sein de l'archipel surtout à Moroni.

⁵ Qui correspond à l'automne et l'hiver en France

La carte géographique de l'archipel des Comores



1.2 L'archipel avant l'intervention française

Situées dans un carrefour de grandes routes de commerce et de civilisations, les îles Comores ont connu divers mouvements migratoires depuis les temps anciens. En effet, au cours des siècles, et dans le Haut-Moyen Age, les îles Comores ont accueilli des populations venues, en grande partie de la côte Est africaine par vagues successives. Leurs pratiques magico-religieuses proches de l'animisme ont suscité leur rejet par les lettrés comoriens.

Dans le manuscrit du prince Saïd Ousseïn, ces populations sont assimilées à des « djinns ». Comme il le soulignait : « Avant qu'elle ne soit habitée l'île s'appelait en arabe Djazirat al qumri. C'est là, selon certaines livres arabes, que l'envoyé de Dieu Salomon, fils de David gardait en détention les « djinns » nobles qui lui désobéissaient... ». Un autre lettré comorien, Mze Oumouri Wa Moindze, a parlé de diables (*ma sera*) qui auraient habité les îles avant l'arrivée des humains. Cette approche idéologique montre combien la gestion du sol est problématique. Sans doute, cette logique nous fait croire que les premiers actes de propriété émaneraient des « djinns » et des diables. Nous savons que dans les sociétés primitives le surnaturel occupe une place de choix. Mais il s'agit là de vérités tirées du Coran et relatives à la philosophie musulmane de la « *djahiliyya* ».

Après cela, se sont ajoutés les indonésiens, arabes, chiraziens (persans du Golfe), malgaches, portugais.... On doit reconnaître, cependant, que les éléments bantous et arabo-musulmans, comme nous venons de le voir, constituent le fondement de la population comorienne. Ces groupes se sont intimement mélangés, si bien qu'aujourd'hui les îles ont une population assez homogène. Celle-ci est unie par une même langue (le comorien, apparenté au Swahili) et par une civilisation islamique à prédominance arabe. D'autres éléments culturels sont venus se superposer à ce fonds initial, pendant près d'un siècle et demi de colonisation française.

A partir du XI^{ème} siècle, l'intégration de l'archipel dans les réseaux commerciaux des ports swahili, arabes et nord-indiens favorisait le développement des formations urbaines sur les côtes. L'accroissement de la population et la naissance d'une économie de plus en plus diversifiée bouleversaient l'espace socioculturel de la cité (*mdji*). Le progrès de la civilisation islamique qui accorde, toujours, un rôle privilégié aux espaces communautaires stimulait la multiplication et l'intensification des liens sociaux, religieux et économiques entre les individus.

Les visites européennes

L'arrivée des européens dans l'Océan Indien remonte à la fin du XV^{ème} siècle. Les travaux cités ici, mettent surtout au premier plan la fréquentation des Comores par les Hollandais, Anglais et Français qui s'arrêtaient à leur tour aux Comores, dans l'objectif de s'installer ou de chercher des rafraîchissements. Ces visites entretenaient une certaine activité commerciale qui s'ajoutait à celle apportée par les navires des musulmans en provenance du Moyen-Orient. Cette floraison commerciale entraînait un épanouissement économique des

zones urbaines. Ces dernières devenaient des pôles importants pour le commerce. De même les édifices en pierres s'y multipliaient : mosquées, palais royaux, places publiques ornées de portes. Quant aux décorations stucquées, elles remplaçaient les moulures de corail ou de lave.

La Genèse et l'évolution

L'institution des sultanats aux Comores a été mise en place par les Arabo-musulmans, installés dans l'Archipel dès le début du XVIème siècle de notre ère. Cet avènement a marqué la fin de la domination des principautés guerrières auxquelles elle s'est substituée. Ces Arabo-musulmans dont un grand nombre était originaire des cités marchandes de la côte orientale, ont su s'intégrer dans la société, en partie, grâce aux alliances matrimoniales.

Au départ, l'Archipel était divisé en treize sultanats : onze à Ngazidja, deux à Ndzouani, un à Mohéli et un autre à Maoré. A Ngazidja, les guerres entre les Sultanats au XIXème siècle les ont réduits à sept, d'où l'adage populaire des sept Ngazidja (Ngazidja zo nfukare). Au sommet, un sultan (Ntibe) intronisait les autres sultans. Mohéli et Mayotte étaient tantôt annexés à la Grande-Comore tantôt à Anjouan.

La société comorienne est restée ouverte aux apports du monde arabo-musulman. L'Islam a été bien accueilli et marié avec les pratiques magico-religieuses traditionnelles. Le devin-astrologue (*mwalim*) intégrait dans son environnement spirituel des prières puisées du Coran. Les Sultans étaient eux, considérés comme les représentants d'Allah sur terre. On ne pouvait imaginer qu'un lettré, digne de ce nom, puisse embrasser une autre religion que l'Islam et de rite chaféite.

Les Comores constituent une pointe extrême de l'avancée durable de l'Islam en Afrique Australe et dans le Sud-ouest de l'Océan Indien. Il devint rapidement, comme nous le savons, un phénomène d'abord urbain. Les villes constituent alors des « pôles » de la vie religieuse. Le nombre, perpétuellement croissant des mosquées témoigne, encore de nos jours, du zèle des fidèles, du rôle important que jouent les confréries et les grands cheikhs religieux.

1.3 Colonisation et appropriation des terres

1.3.1 Phase d'installation

Nous rappelons encore une fois que les îles Comores ont été depuis la fin du XVème siècle convoitées à la fois par les puissances étrangères venant du monde arabo-musulman et européen. En dehors des pays du Golfe arabo-persique, le Portugal, l'Angleterre, l'Allemagne et la France y ont joué un grand rôle. Pour pouvoir asseoir leur mainmise dans l'Archipel, les

puissances coloniales s'impliquaient dans les nombreuses crises successorales qui ne cessaient d'ébranler les fondements des institutions du Sultanat. Celles qui ont été les plus significatives avaient mobilisé l'ensemble des Sultanats derrière lesquels s'étaient positionnés les Français, les Anglais et les Allemands.

Il convient de souligner que la colonisation française dans les quatre îles débute en 1912. Mais l'île de Mayotte est achetée à un usurpateur malgache dès 1841. C'est à partir de Mayotte que l'Etat français est entré progressivement dans les affaires politiques des trois autres îles comoriennes. En 1886, elle établit un protectorat sur Anjouan, la Grande Comores et Mohéli, avant de coloniser l'archipel par la loi du 25 juillet 1912. Le 6 juillet 1975, les Comores accèdent à l'indépendance sans un consentement de l'Etat colonial. Cela provoque la première rupture, le premier séparatisme, celui de l'île de Mayotte. Entre les deux dates, le 9 septembre 1946 le député Saïd Mohamed Cheikh, qui est alors le député d'une circonscription de l'assemblée « Madagascar et dépendance » fait voter à l'assemblée nationale française une loi qui consacre la séparation entre les Comores et Madagascar. De 1912 à 1946, est connu comme la première période coloniale, les Comores étaient rattachées à Madagascar. La seconde période coloniale se déroule de 1946 à 1975. L'Etat colonial s'oriente alors vers une certaine forme d'autonomie pour l'archipel, autonomie présentée comme un pas vers la décolonisation.

1.3.2 Accaparement des terres

Ainsi, au-delà du discours sur l'apport de la civilisation à des peuples sauvages et barbares, la colonisation est d'abord l'appropriation des terres et leur mise en valeur pour l'intérêt exclusif des colons. On peut noter qu'avant même la colonisation officielle, les colons français s'étaient déjà partagé les terres des Comores, avec l'accord tacite des chefs politiques indigènes sur l'instauration des établissements commerciaux étrangers.

○ A la Grande Comores

En 1912, à la Grande Comore, une seule société coloniale occupe la moitié des terres : la Société Humblot, qui devient, après la mort de son fondateur, la Société Anonyme de la Grande Comore (SAGC). Celle-ci a toujours empêché avec l'aide de l'Administration, l'instauration d'une autre société concurrente dans l'île. C'est d'ailleurs, grâce aux intrigues de son propriétaire auprès du sultan Saïd Ali que la France s'est installée à la Grande Comore.

Il a reçu du sultan les terres et les hommes qu'il désirait. En 1897, il obtient même que sa société soit exonérée de taxes pendant 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1947. Autrement dit, tous les bénéfices que va récolter cette société ne profiteront que très partiellement aux Comores, puisqu'ils sont rapatriés vers la France métropolitaine. Ainsi, en 1934, la société paie 300 FF d'impôts divers, alors que sans le traité de 1897, elle payerait près de 49 112 francs au territoire de la Grande Comores.

- **A Anjouan**

A Anjouan, les sociétés coloniales sont beaucoup plus nombreuses. Les 2/3 des terres sont occupées par des sociétés coloniales. Sous le règne des sultans, notamment d'Abdallah III, puis sous l'administration française, les colons s'emparent de terres sans tenir compte des gens qui y sont installés.

Sous la colonisation, on peut trouver trois sociétés coloniales importantes dans l'île d'Anjouan. La première est la société du domaine de Nioumakélé ou société Moquet, du nom de son fondateur, un admirateur de Léon Humblot. En 1912, l'Administration lui a vendu 12 000 ha dans le Nioumakele, le sud de l'île, pour 2 000 FF. La deuxième société est la société coloniale de Bambao (à l'est de l'île), la plus ancienne. Elle est née d'un bail accordé par Abdallah III à deux colons. Ceux-ci ont agrandi leur société en s'emparant souvent d'une manière illégale, comme le souligne l'historien Sidi Ainouddine que certaines terres appartenant à des paysans. Elle obtient du sultan l'exonération de droits de douanes et de navigation. En 1897, ils achètent les terres d'un colon William Sunley, qui les avait reçus du sultan Salim vers 1850. Au moment de la colonisation, la société compte près de 11 000 ha. En 1938, elle achète la SAGC. Enfin, nous trouvons le domaine de Patsy, appartenant à un colon américain, Wilson. Celui-ci, après avoir été l'ami du sultan aura des démêlés avec lui et avec l'administration française. Il gagne son procès, mais après sa mort (1920), la SAGC rachète ses terres en 1921. L'appropriation a eu plus de conséquence à Anjouan, l'île la plus densément peuplée. Les paysans privés de terres sont obligés d'émigrer vers Mayotte ou la Grande Comore pour chercher du travail.

○ **A Mayotte**

A Mayotte, il y a peu de sociétés coloniales. Depuis le début de la colonisation en 1841, sont venus s'installer dans l'île des petits colons réunionnais ou européens. On y trouve tout de même, la société d'Honquan (dans la région de Kaweni) et les établissements Chirish qui sont intéressés par la production d'essence de parfum (dans la région de Kombani). Les petits colons de Mayotte sont très atteints par la crise mondiale de 1929, et beaucoup d'entre eux vendent leurs terres aux grandes sociétés coloniales.

○ **A Mohéli**

Dans cette île, les sociétés coloniales sont encore moins nombreuses, et plus petites. On y trouve la société civile de Fomboni, et la Société Simiette et Simon. Pendant des années, les sociétés coloniales réalisent des gros bénéfices, mais ces bénéfices sont peu profitables aux comoriens. Comme partout ailleurs en Afrique, suivant le système qu'on a appelé « l'économie de traite », les sociétés ont produit pour exporter, et elles ont réinvesti, le plus souvent, leurs bénéfices en Europe.

En 1929, le chef de la subdivision de la Grande Comores, conscient de cette injustice, demande à l'Etat colonial de rendre la Grande Comores aux comoriens et à la moyenne colonisation en achetant à la société anonyme les terrains en jachère. Mais cela n'aboutit pas. Après 1946, l'Administration commence à acheter des terres aux sociétés, mais elles ne vont pas toujours aux paysans qui en ont le plus besoin, mais aux nobles des grandes villes, qui sont proches de l'Etat colonial.

Enfin, on peut clairement dire que le pouvoir politique colonial aux Comores a engendré plusieurs conséquences qui sont aujourd'hui les éléments fondamentaux de l'impasse de l'archipel.

Sur le plan social, la monopolisation du pouvoir politique par l'Etat colonial a poussé les comoriens à se réfugier dans des manifestations par lesquelles ils pouvaient exercer un pouvoir symbolique, le « pouvoir de l'honneur ». C'est ainsi qu'il explique l'importance que prend le grand mariage (le anda) à la Grande Comore.

Au niveau économique, d'une part, la colonisation a eu pour conséquence la « formation d'une classe paysanne sans terre » et le « renforcement de la bourgeoisie terrienne

urbaine ». D'autre part, les terres exploitées d'une manière intensive à Anjouan sont aujourd'hui épuisées, et ne suffisent plus à nourrir l'ensemble de la population d'Anjouan.

Dans le cadre politique, la pratique politique de l'archipel actuelle est intrinsèquement liée à cette habitude coloniale qui fait que la masse se trouve écartée vis-à-vis de la chose politique. En effet, depuis l'indépendance, les hommes politiques qui se succèdent à la tête de l'Etat aux Comores sont ceux qui ont été formés par l'Etat colonial, qui n'a pas été un modèle de démocratie et de changement.

Section 2 : Contexte des traités et appropriation des terres

2.1. Les traités de protectorat et cause de l'installation française officielle

Ambitieux de voir son île prospérer surtout sur le plan économique et inquiet de l'instabilité politique régionale, le sultan de cette île, Abdallah ben sultan Salim propose à maintes fois à la France, plus précisément M. Gerville-Réache, commandant de Mayotte de venir assurer la sécurité et surtout la prépondérance de la France à Anjouan.⁶ Mais nous devons bien comprendre que cette proposition émanant du sultan a toujours été détestée et remise en cause par presque la majorité de la population de cette île, fidèle aux anglais. N'empêche la signature du traité de protectorat du 21 Avril 1886 passé entre le sultan d'Anjouan Abdallah ben sultan Salime et le représentant de la France M.Gerville-Réache. Ce traité comprend quatorze articles différents. Ces derniers se focalisent dans deux aspects majeurs à savoir l'aspect politique et économique. Que prévoient-ils ?

Ainsi, nous allons essayer de présenter et décortiquer les trois premiers articles de ce traité afin de bien comprendre davantage le but de la mise en place de ce traité du 21 Avril 1886 entre ces deux acteurs. En effet, le premier article stipule ceci : « *Son Altesse, assistée de son conseil des Ministres, déclare placer l'île Anjouan sous la protection de la France. Elle s'engage et engagera par le fait de ses successeurs à ne jamais traiter avec aucune nation et à n'accorder aucun privilège aux étrangers sans le consentement de la France* ». Quant au deuxième article, ce dernier nous présente ainsi : « *Les sujets de Son Altesse pourront en toute liberté entrer, résider, circuler et commercer en France ou dans les colonies françaises dans les mêmes conditions que les colons français. D'autre part, les Français jouiront de la même*

⁶ Voir le résumé du traité de protectorat du 21 Avril 1886 à Anjouan

liberté dans les Etats de Son Altesse ». Enfin, le troisième article présente ceci : « *Le sultan prend l'engagement de fournir aux industriels français qui voudraient s'établir à Anjouan les terres dont ils auront besoin pour leur exploitation dans les limites du domaine dont il pourra disposer* ».

Nous pouvons en effet, constater deux aspects importants évoqués implicitement dans ces trois articles à savoir d'une part l'aspect politique et d'autre part l'aspect économique. Autrement dit, à ce qui concerne la politique, le sultan d'Anjouan, s'est mis à signer ce traité de protectorat avec la France dans le but de se rassurer d'une stabilité politique et d'une protection fiable contre un voisin ennemi. C'est en principe le but majeur de la mise en place de cet accord. Quant à l'aspect économique que stipulent ces articles, nous devons tout d'abord comprendre la vision politique qu'adopte la République française durant cette période. C'est-à-dire la France comme nous le savons bel et bien durant cette période, bien avant la perte de l'île Maurice, adopte une politique visant à rehausser et à progresser son économie qui se trouve dans un déclin. Alors c'est pour elle une grande opportunité à saisir. C'est la raison pour laquelle nous pouvons remarquer que dans ces deux articles, la France préconise ou plutôt propose une sorte de « libre circulation et échange » entre ces deux pays afin de se rassurer d'un bon monopole de l'exploitation de l'île d'Anjouan. Et cette vision implicite qui montre l'aspect économique a été bien renforcée et dévoilée par ce troisième article qui oblige au sultan de donner aval à la République française le droit d'exploiter l'île.

En tout cas, il faut bien comprendre qu'une année bien avant, la mise en place de ce traité d'Anjouan, le 05 Novembre 1885 la grande Comores sous la règne du sultan Saïd Ali ben Saïd Omar déclare avoir donné à Léon Humblot⁷ le droit d'exploiter dans toute l'étendue de l'île toutes richesses naturelles quelconque et toutes les terres qu'il voudra mettre en culture. Et comme ce qui s'est passé à Anjouan, ces terres ont été données en toutes propriétés sans impôts ni location avec faculté de Léon Humblot de pouvoir former une ou plusieurs sociétés pour les différentes activités liées à l'exploitation économique de l'île. Par contre, à l'exception du traité de protectorat de l'île de Mohéli avec le royaume de Djoumbé Fatima, la Reine déclare le 14 Février de cette même date d'avoir cédé l'île à Joseph Lambert⁸ pour créer des établissements agricoles, industriels et commerciaux en contre partie des impôts de sortie cinq pour cent, des indemnités aux plantes locales : cocotiers, canne à sucre,... etc.

⁷ L.Humblot est le représentant de la République française à la Grande-Comore. Cette figure emblématique de la France va au cours des années être le responsable de la cause coloniale des Comores suite aux privilèges qu'il a été donné par le sultan Saïd Ali, sultan de la grande Comore.

⁸ Joseph Lambert c'est bien le représentant de la France à Mohéli.

Par conséquent, nous pouvons bien dire qu'effectivement en tenant compte d'une part aux trois premiers articles qui composent le traité de protectorat d'Anjouan, et d'autre part, la vision politique marquée dans le contexte de ces traités de protectorats dans cet archipel durant cette période, la République française a bel et bien adopté une politique économique basée dans les plantations coloniales. C'est donc dans ce contexte que présente le traité de protectorat français.

2.2 Accords et désaccords sur les différents traités

Bien que la mise en place de ces accords a comme but principal pour les acteurs de ceux-ci, une satisfaction et une assurance totale de leurs politiques ; alors il semble normal qu'au cours de ce processus des traités, les visions politiques changent au fur et à mesure. Ainsi, le contexte de ces accords ont aussi évolué et de fois même changé. Des nouvelles perspectives politiques apparaissent. Ce phénomène montre d'une part le changement et l'évolution de leurs politiques au fil du temps, mais d'autre part, cette variation peut être le résultat d'une méfiance réciproque de la politique vis-à-vis de l'autre. Car comme nous le savons, chacune de ces parties veut se rassurer d'une stabilité politique. C'est d'ailleurs parmi les raisons majeurs de la mise en place de ces conventions.

Du côté du sultanat d'Anjouan, la France est une force rassurante pour sa politique locale. Par contre, du côté de la République française, l'île d'Anjouan doit garantir et fournir tous les moyens possibles pour la réussite de l'économie de plantation coloniale ainsi qu'aux autres îles. C'est-à-dire le sultanat doit en contrepartie fournir non seulement les terres aux colons mais aussi des produits agricoles pour le bien être de l'économie coloniale. Et c'est dans ce contexte que naît le « capitalisme », qui est bien sûr la recherche du profit, souvent au détriment de l'autre. Autrement dit, chacun d'entre eux cherche avec tous les moyens à rendre possible son rêve politique qu'il a envisagé dès le départ de la mise en place de ces conventions. C'est la raison pour laquelle, nous pouvons bien constater certaines évolutions et amendements mais surtout modifications importantes de certains articles composant ces traités.

Par ailleurs, suite à ce contexte politique marqué par certaines méfiances réciproques, suscite l'intérêt pour les acteurs de passer à des amendements de certains précédents articles de ces traités. Ces amendements sont souvent insatisfaisants que ça soit de la part de la République française ou de fois même celle du sultanat d'Anjouan. Et ceci incite

un mécontentement jusqu'à arriver à un désaccord. Notons par exemple l'article 4 du traité de 21 Avril 1886 signé entre ces deux pays. Car après un amendement qui a eu lieu le 15 octobre 1887, au palais Bambao à Anjouan c'est-à-dire un après le traité du 21 avril 1886 (texte français) est définitivement reconnu et adopté, sauf en ce qui concerne l'article 4. Que stipule cet article avant son amendement ?

« *Les différends qui pourraient s'élever entre les citoyens français et les comoriens seront jugés par les tribunaux français* ». Par contre, après avoir été amendé ce même article prône ainsi: « *Les différends de toute nature qui pourront s'élever entre citoyens français résidant aux Comores seront jugés et réglés par un tribunal composé du résident ou de son délégué, président, d'un assesseur français et d'un assesseur comorien* ». De ce fait, nous pouvons à travers cet acte d'amendement retenir deux faits très importants : d'une part la prise de conscience de la part des sultans pour ce qui concerne la composition de la justice et d'autre part l'évolution de la justice locale. Parce que justement dans le contenu de cet article avant son amendement, on voit bien la domination française dans les affaires juridiques au détriment de la société comorienne, dans la mesure où c'était bien écrit qu'une fois il y aura un problème entre ces deux parties, c'est seulement le tribunal français qui avait le pouvoir d'établir l'ordre et la justice. Mais ce contexte incite les sultans de différentes îles à passer à un amendement possible pour modifier cela.

CHAPITRE II : ESQUISSE METHODOLOGIQUE ET THEORISATIONS

Dans ce chapitre consacré à la méthodologie, nous allons essayer de préciser notre démarche théorique et pratique dans son ensemble. En effet, à travers ce rubrique, il sera facile aux lecteurs de bien cerner la démarche méthodologique agencée au long de ce travail qui n'est autre que le fil conducteur de ce projet de mémoire.

Section 1 : Exploration empirique et ethnométhodologie

1.1 Documentation et recueil d'informations

En rapport de notre objectif de recherche, le rôle incontournable des documents nous a permis d'une part à compléter, rectifier et appuyer les hypothèses et d'autre part, à analyser les documents, surtout de l'histoire coloniale des Comores, de la considération religieuse au sein de l'archipel et de la pratique culturelle. Mais également, les archives liées à la structure de gouvernance dans l'archipel nous ont tous aidé à expliquer scientifiquement l'interprétation que les enquêtés donnent comme élément de réponses. Les analyses qui seront ultérieurement menées ainsi qu'aux suggestions illustrées sont beaucoup plus jalonnées par une pertinente documentation qui nous a permis de poser les vraies questions inhérentes au sujet de recherche. La documentation nous a également facilité de faire une analyse de contenu des documents recueillis aussi bien dans les bibliothèques, sur le Web que dans les institutions ciblées.

1.2 Recherche antérieure ou pré-enquête

Pour bien poser une problématique et surtout construire des hypothèses qui soient valides, fiables et justifiées, on était obligé de procéder à cette phase de terrain qui semble indispensable pour la rigueur scientifique. Un travail de recherche comme celui-ci, d'un domaine d'études assez vaste, la pré-enquête nous était indispensable pour ne pas se perdre en cours de recherche. Il nous était également utile de tester les questionnaires auprès de quelques individus qui ne font pas partie de notre échantillon de recherche dans l'objectif de remanier l'ordre, et surtout de pouvoir sortir d'autres variables qui ne sont pas répertoriées d'avance et qui seront indispensables pour l'analyse qualitative.

1.3 Démarche hypothético-déductive et recherche spéculative

La démarche hypothético-déductive serait indispensable également pour mener efficacement notre recherche. Cette démarche comprend cinq étapes bien définies qui correspondent à un type de construction : La première consiste à émettre des conjectures, des suppositions sur un ensemble de phénomènes à partir d'une connaissance intuitive ou d'une observation préalable. Cela donne la pertinence de son emploi car le sujet de notre recherche on l'a préalablement enrichi par des observations. La deuxième, repose sur la délimitation du champ de l'étude en définissant un objet singulier et en posant à son propos des questions opératoires ; elle aboutit à des constructions d'interrogations. Quant à la troisième étape, elle vise à se référer à un ensemble de connaissances scientifiques établies sur l'objet de l'étude, puis à formuler un ensemble d'hypothèses de travail. La quatrième consiste à vérifier les hypothèses en les confrontant à la réalité observée. La dernière conduit, par validation ou invalidation des hypothèses, à l'interprétation des résultats et à l'explication des phénomènes observés. Néanmoins, il convient de préciser que cette démarche trouve sa pertinence objective quand on l'agence avec la recherche spéculative.

Comme on vient de le souligner, la recherche spéculative nous la considérons comme étant liée à la démarche hypothético-déductive. Dans la mesure où elle vise à ouvrir des pistes de réflexions et de donner lieu à des nouvelles hypothèses en dehors de celles existantes. La recherche spéculative n'opère aucune vision de décision ou de conclusion, elle présente le phénomène comme il est en lui permettant une compréhension sur la problématique posée. A ce sens, notre travail est contraint de respecter tous ces agencements méthodologiques qui sont en même temps les aspects objectifs et pertinents des méthodes en sciences sociales.

1.4 Techniques vivantes

1.4.1 L'entretien libre

Le mot entretien peut être défini comme un rapport de deux personnes dont l'une cherche des informations et l'autre les transmet pour un sujet prédéterminé.

Il existe plusieurs types d'entretien en sciences sociales. Cependant, nous nous sommes limités sur l'entretien dirigé avec questionnaire et l'entretien libre.

Ce dernier, on l'a utilisé pour que les enquêtés nous donnent librement leur point de vue par rapport à la politique exercée par les dirigeants comoriens. Notons que ce type d'entretien nous a permis de vérifier nos hypothèses préétablies. Les ménages ainsi que les autorités locales ont librement fourni les informations qu'ils savent en rapport du sujet.

1.4.2 L'entretien dirigé

Ce type d'interview comme le souligne Omar Aktouf : « *C'est la forme d'interview où le degré de liberté est le plus réduit. C'est presque un questionnaire que l'on fait passer oralement. Toutes les questions sont prévues. Le but visé avec ce type d'entretien est la vérification de point précis ou le recueil d'élément d'informations de détail* »⁹. Dans ce sens, nous avons rédigé un questionnaire constituant une liste de questions simples et claires destinées aux enquêtés pour recueillir des informations diverses en rapport du sujet. Dans ce technique (d'entretien dirigé), on a dirigé les enquêtés vis-à-vis d'une série des questions brèves pour avoir le maximum d'informations.

1.5 Observation participante

Cette technique d'observation est sans doute l'une des difficultés majeures de la méthodologie en sciences sociales. La difficulté réside surtout dans le fait que le chercheur est un être humain et la chose observée est aussi un être humain. Et comme le disait Grawitz : « *Il n'existe pas d'instrument de mesure, tels que le thermomètre ou le nanomètre. Le plus souvent, c'est l'observateur qui est lui-même instrument, d'où la possibilité d'interférences de sa propre personnalité sur les résultats de l'observation, comme de l'interprétation. Le problème essentiel est celui de l'objectivité du chercheur* »¹⁰. Ce faisant, Durkheim a prescrit de « *traiter les faits sociaux comme des choses* ». C'est-à-dire d'essayer de donner une marge entre l'enquêteur et l'enquêté. Cela va permettre une objectivité entre le chercheur et la « chose » recherchée.

En effet, nous avons rigoureusement traité les faits sociaux du dehors par rapport à nous car c'est de cette manière qu'ils se présentent comme le souligne le père de la sociologie : « *Il nous faut considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes (...), il faut les*

⁹ Omar Aktouf, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Presse universitaire de Québec.

¹⁰ M. Grawitz, op. Cit. p. 304

étudier du dehors comme des choses extérieures »¹¹. Ainsi, cette technique d'observation qui consiste à se mêler dans la vie des groupes, nous l'avons procédé avec une rigueur scientifique par rapport aux citoyens comoriens et aux différents débats politiques au moment où les occasions se sont présentés.

1.6 Prélèvement de l'échantillon

Selon L.V Campenhoudt et R Quivy : « *Les informations utiles (d'une recherche) ne peuvent être obtenues qu'auprès des éléments qui constituent l'ensemble* »¹². Pour cette évidence, on a procédé à un sondage empirique qui est la méthode des quotas appelé aussi sondage par choix raisonné qui opère une division préalable de la population en fonction des plusieurs critères qui supposent la connaissance de la population totale.

Ainsi, avons-nous interrogé un échantillon raisonné de 180 personnes sélectionnées dans différentes catégories de la vie sociétale:

- 70 responsables ou autorités
- 56 ménages de la Grande Comores
- 46 Anjouanais, et
- 8 Mohéliens

¹¹ E. Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, PUF, 1986, p.28

¹² L.V Campenhoudt et R Quivy Op. Cit.

Tableau n° 1 : Lieux de provenance des personnes enquêtées

| Localités Enquêtés | Grande Comores | Anjouan | Mohéli |
|-----------------------|----------------|---------|--------|
| Autorités | 36 | 29 | 5 |
| Ménages | 56 | 46 | 8 |

Source : enquête personnelle, Février 2016

On a trié l'effectif par rapport au pourcentage de la population de chaque île. Autrement-dit, la population en 2008 est de 652 202 habitants, dont la Grande Comore représente 51,17% de cette population, la population d'Anjouan équivaut à 42,36% et Mohéli représente 6,47% par rapport à la population globale. Ainsi, l'effectif des Ménages et des Autorités correspondent au pourcentage de chaque île par rapport à notre échantillon de 180 individus, reparti à 110 pour les Ménages et 70 pour les Autorités locales. Dans cette optique on peut dire que la Grande Comores représente plus de la moitié de la population en général avec 51,17% de la population. Mohéli par contre est moins peuplée avec un pourcentage de 6,47%. Enfin, Il est à retenir qu'on n'a pas pu intégrer l'île de Mayotte dans notre recherche, puisqu'elle est considérée par la France comme un département d'outre-mer. Néanmoins, on l'a situé dans la présentation en tant qu'une île faisant partie des îles des Comores puisque la constitution de l'Union des Comores ainsi que l'ONU reconnaissent jusqu'à lors Mayotte comme une île comorienne. En un mot, on ne l'a pas intégré par ce que le gouvernement des Comores n'exerce pas une autorité vis-à-vis de cette île, et pourtant notre discussion est centrée sur l'exercice du pouvoir politique de l'Union des Comores par rapport à la croyance de la population.

Section 2 : Méthode d'analyse de contenu et Théories appropriées

2.1 : méthode historique

La méthode historique est essentielle dans une recherche relevant d'un problème politique et/ou religieux. Dans cette optique la sociologie a besoin de l'histoire pour appréhender une démarche diachronique cohérente, car c'est à travers l'histoire des faits qu'on explique les phénomènes sociaux. Autrement dit « *tout fait social est un moment de*

l'histoire d'un groupe d'hommes, il est fin et commencement d'une ou plusieurs séries »¹³. S'agissant de notre cadre de recherche, nous verrons clairement que les problèmes relatifs à nos discussions seront en rapport avec l'histoire proprement dite des Comores.

2.2 : méthode fonctionnelle

Il est à retenir que le concept de « fonction » a été de prime à bord employé par Malinowski pour étudier les sociétés dites « primitives ». C'est dans ce contexte que les sciences sociales commencent à considérer cette notion. Ce concept a plusieurs usages si on voulait l'utiliser dans ses différents sens. Cependant, nous allons le situer uniquement par rapport à l'approche sociologique. Par ailleurs, le mot « fonction » qui donne aujourd'hui la méthode fonctionnelle est probablement issu de la biologie, où elle se rapporte aux processus vitaux ou organiques, exemple de la fonction digestive, de la fonction respiratoire, etc.

En effet, « *les sociologues ont appliqué aux collectivités et aux groupes le concept de fonction que les biologistes avaient défini dans le cadre des organismes »¹⁴. Il apparaît clairement que toute fonction de la société ne peut se définir que par rapport à un tel ensemble, qu'elle contribue pour faire fonctionner cette société. Ainsi, les éléments constitutif de la société comorienne ne sont pas négligeables pour bien mener notre discussion, à savoir la politique, la croyance, la tradition. Comme le disait Malinowski, la fonction est conçue par rapport au système social tout entier, et que les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions sociologiques.*

2.3 : méthode structurelle

La structure est définie comme un « *ensemble abstrait, ordonné et autonome d'éléments interdépendants aux rapports régis par des lois* »¹⁵. A ce sens, le concept de structure reflète l'idée d'un système c'est-à-dire que la modification ou la suppression d'un élément entraîne une modification de l'ensemble. La structure tient compte ou plutôt s'identifie à une démarche synchronique. Ainsi, comme le disait Grawitz : « *La structure est une constante relative. Elle ne se situe au niveau ni d'une réalité, ni d'une abstraction construite. La structure est un équilibre instable entre des forces opposées qui la modifient*

¹³ M. Mauss, Œuvre III, p.203, Cité par Grawitz, op. cit.

¹⁴ Maurice Duverger, la sociologie de la politique, puf, 1973, paris.

¹⁵ Le petit Larousse, 2013.

dans un perpétuel mouvement de structuration, restructuration, tandis que d'autres au-dessus d'elles, la contrôlent »¹⁶. Cette méthode servira directement à la structure institutionnelle et culturelle héritées pendant la période coloniale au sein de l'archipel des Comores et qui persistent jusqu'à nos jours surtout dans le domaine politique.

2.4 : Les théories adoptées

Dans ce cadre de la théorisation, nous avons intégrés les théories qui sont compatibles à notre sujet de recherche ; à savoir la théorie de Bourdieu (habitus) sur les facteurs culturels et symboliques. Nous avons également priorisé la dynamique sociale pour situer les actions sociales des élites comme moteur du changement de la société comorienne. Enfin, nous privilégions le fonctionnalisme pour situer les éléments qui constituent la société comorienne à savoir la religion, la politique et la tradition et qui font de cette société un ensemble fonctionnel.

En somme, la société comorienne a connu différents types des visiteurs au sein de son territoire. Néanmoins, seule la pratique musulmane a été beaucoup plus compatible à la réalité culturelle existante, issue des pratiques magico-religieuses. L'arrivée de l'Islam fut rapidement adaptée par les autochtones car elle servit à l'amélioration du fétichisme existant déjà avant. L'adaptation de cette croyance aux comoriens d'avant eut commencé à connaître d'autre connaissance qui transcende l'ancienne croyance. Ainsi, l'arrivée des occidentaux, en particulier les français a suscité non pas une transformation de la culture, mais plutôt une lutte antagoniste entre croyance inculquée et civilisation étrangère. L'instauration de la colonisation s'est passée en ce sens par un rejet psychologique des autochtones qui peuvent rien faire face à la puissance coloniale qui n'est autre que la France. Cette dernière a saisi la masse élitiste en inculquant sa politique et nouant une relation fidèlement éternelle avec les régimes métropolitains. Par la suite, les structures coloniales et leur influence politique continuent d'être un modèle de référence sur les institutions gouvernementales qu'associatives de l'archipel.

Ainsi, les agencements de cette première partie nous permettront de bien cerner les pratiques politiques, les considérations religieuses et culturelles de l'archipel.

¹⁶ M. Grawitz, op. cit.

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE : PRATIQUE POLITIQUE ET CONSIDERATION CULTURELLE ET RELIGIEUSE

Dans cette seconde partie, nous allons présenter quantitativement les résultats de notre recherche avec des tableaux qui nous permettront d'effectuer une lecture scientifique. Cette deuxième partie semble être la partie primordiale par rapport aux autres parties puisqu'elle présente les résultats de nos questions de recherche. Par-là, elle permettra une analyse ultérieure qui fera l'objet de la dernière partie de ce mémoire.

CHAPITRE III : TRADITION ET RELIGION DANS LE CADRE SOCIÉTAL

Dans l'archipel des Comores, il n'est pas du tout facile de distinguer tradition et religion. L'une de deux peut traduire l'identité d'un comorien. L'Islam comme on le perçoit à travers sa pratique extrémiste est loin de trouver une place aux îles de la lune. Autrement dit, la croyance musulmane complète en quelque sorte la pratique traditionnelle en termes de légitimité.

Section 1 : Fonction du pouvoir traditionnel

1.1 Brève présentation du grand mariage

Le mariage selon Larousse 2013 est défini comme « *un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays, par les lois religieuses ou par la coutume* ». Cette acception du mot mariage selon Larousse est significative car elle englobe un des contrats sociaux qui peuvent souder une société dans le cadre de l'union des individus. Dans l'archipel des Comores en particulier, la sphère traditionnelle connaît ce que les comoriens appellent « grand mariage » et « petit mariage ». Le grand mariage est présenté par des activités diverses obéissant à une structure bien établie et selon des étapes stricts. A ce sens, l'obligation de sa réalisation, les festivités structurées et les étapes strictement respectées donnent une autre acception du mot mariage. Ainsi, ce cadre marital n'est rien d'autre qu'un phénomène proprement coutumier qui ne relève aucun aspect juridique ni religieux. En effet, des aspects juridiques régis par l'Etat sont quasi-absents dans la logique du grand mariage, néanmoins, on peut parler d'une « juridiction traditionnelle » sur

la pratique du grand mariage dans la mesure où des règles, des normes et des sanctions sont mises en place dans la sphère traditionnelle.

Il convient de souligner que le Droit coutumier est un droit oral, régit par des organisations traditionnelles qui constituent des instances informelles mais qui disposent d'une réelle existence juridique. Sans faire l'objet d'une quelconque codification dans un texte juridique, ce droit s'assure le respect de toute la société, quel que soit le milieu social ou les générations. Il se base sur des règles traditionnelles non écrites, mais transmises oralement d'une génération à une autre. Il régit la vie de la société et règle les conflits menaçant l'ordre coutumier. Ainsi, malgré l'absence de textes écrits, ce droit a une véritable existence juridique. D'ailleurs, en cas de silence, d'insuffisance ou d'obscurité de la loi, les coutumes et traditions peuvent s'appliquer même dans un domaine qui n'est pas le leur. Ces règles constituent le « anda na mila » et s'exercent de façon variable selon les régions, tant qu'elles restent conformes à la loi fondamentale du droit coutumier, qui est le « Mila na ntsi » et qui s'applique sur tout l'archipel. L'accession au statut de notable « mdru mdzima » après avoir réalisé le grand mariage confère à l'homme quelques prérogatives dans la gestion des affaires communautaires, voir même nationales; l'espace public et la participation à la prise des décisions conquis par l'homme.

Toutefois, le grand mariage et le droit islamique requièrent une sorte de conflit avec les droits de l'homme. Le partage des faveurs maritales doit se faire, sans discrimination, entre les épouses. Or la déclaration des droits de l'homme qui affirme le principe de la non-discrimination proclame inlassablement que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. En ce sens, chacun peut se prévaloir de tous ses droits en toute liberté, sans distinction de sexe. Les Etats ont alors l'obligation d'assurer l'égalité de droit de l'homme et de la femme dans l'exercice de tous leurs droits quels qu'ils soient, au plan économique, socioculturel, civil ou politique. En cela, la femme doit rester courageuse, elle doit toujours être prête à réagir contre toute atteinte à ses droits fondamentaux. Ainsi, Le droit musulman instaure une inégalité entre l'homme et la femme en matière de succession. L'homme perçoit 2/3 de l'héritage familial, tandis que 1/3 seulement revient à la fille. Cette règle s'explique par le fait que, dans les sociétés musulmanes souvent virilocales, le garçon doit ramener l'épouse dans sa propre maison et l'entretenir. A l'inverse, la fille attend que son mari vienne l'entretenir et n'a donc pas besoin d'un héritage élevé, pour subvenir à ses besoins, ceux-ci étant déjà assurés par son époux. Et pourtant aux Comores, c'est la femme qui héberge son mari dans sa maison.

En conséquence des problèmes conjugaux qui se passent à l'intérieure du foyer, et si la femme tente de se révolter, tout le monde, dans la famille, s'en prendra à elle en lui disant que c'est la tradition qui le veut ainsi et qu'elle a le devoir d'obéir. Car, pour les Comoriens, la femme est le centre de l'honneur familial. A ce sujet, Sophie Blanchy montre que « *l'honneur des hommes, de la famille, est dans la vertu des femmes.* »¹⁷ C'est ce qui fait que celui à qui on reproche de ne pas avoir correctement éduqué sa fille pour sauvegarder l'honneur de la famille, ne sera pas bien vu par la société. Il est à remarquer ici qu'« *Un système coutumier en mal des reformes qui en aurait pourtant bien besoin. Ce grand mariage élaboré par un système d'inspiration féodale, place la femme dans une situation plus critique. On lui impose un système endogamique tout à sa Place jusqu'au choix de son conjoint, souvent fait par le père, la mère, frère ou l'oncle* »¹⁸ Beaucoup d'injustices se passent encore dans les foyers, et la femme comorienne continue toujours à vivre dans des conditions de discrimination.

Les maris comoriens affirment agir dans le sens de ce que Dieu a dit dans le Coran, pratiquent pourtant la polygamie, souvent sans être en mesure d'entretenir convenablement leurs foyers. Selon la loi coranique, les épouses doivent être traitées en parfaite égalité. Et pourtant, le système de vie des comoriens ne permettront en aucun cas aux époux d'être équitables envers ses maries.

Et comme on a parlé de « grand mariage » on aura logiquement l'idée de « petit mariage ». Ainsi, le petit mariage appelé en comorien « mna daho » est une forme de mariage existant au sein de l'archipel mais qui ne connaît pas les mêmes activités que le grand mariage. L'union de cette forme de mariage n'intéresse que les deux familles de conjoints sans faire l'objet d'un regroupement social du village. Il est également à retenir que le mari une fois accomplir le « petit mariage » ne connaît aucune ascension sociale contrairement au « grand mariage ». Le petit mariage se régit seulement dans le cadre religieux et civil du mariage proprement dit.

1.2 Le poids de la tradition

Il convient de souligner que de prime à bord, la société comorienne est beaucoup plus dominée par le pouvoir religieux et par la suite, le pouvoir traditionnel prend le deuxième

¹⁷ <http://www.unhcr.org/refworld/country,,IRBC,,COM,45b632e02,41501c002a,0.html>, consulté le 25/02/16

¹⁸ <http://www.comores-online.com/mwenet/tradition/fem1.htm> consulté le 30/10/09/10h

rang. Nous verrons prochainement dans la démarche quantitative les données mesurables qui expliquent cette tendance de domination. Dans la sphère traditionnelle, la réalisation du grand mariage qui procure à l'individu au statut de « *mdru mdzima* » est le point clé de toute forme de transcendance sociale qui signifie évidemment le changement de statut de sujet social. Les « *mdru-mdzima* » sont ceux qui ont déjà réalisé leur « grand-mariage » comme on l'a cité précédemment. Cette institution sociale s'échelonne généralement sur une bonne partie de la vie d'un comorien et mobilise beaucoup d'énergie et de ressources matérielles. Les principales étapes sont codifiées. L'individu progresse dans la hiérarchie sociale, d'abord des groupes des enfants de la cité, ensuite de ceux des hommes accomplis grâce à des prestations coutumières et des repas offerts aux habitants du village (*mdji*) voire même des régions.

Il faut souligner que le statut supérieur de « *mdru-mdzima* » est toujours source de pouvoir: droit à la parole, privilèges honorifiques à des vêtements spécifiques, et écharpe « *mharuma* », porte réservée et places d'honneur dans les mosquées, morceau de viande de choix lors des cérémonies d'abattage de bœufs). Sont tous des éléments spécifiques aux « *mdru mdzima* » qui peuvent en quelque sorte symboliser son pouvoir. Il convient de reconnaître que les exécutants de décisions des « *mdru-mdzima* » sont les « *mnamdji* » (les enfants de la cité), eux même subdivisés en « *mfomanamdji* » (chef des enfants de la cité). Il y a une autre classe appelée « *mzugua* », ce sont eux qui déclenchent le processus de renouvellement de l'ordre de préséance dans les générations des enfants de la cité. Ainsi, Entre les hommes accomplis (*Wandru wadzima*) et les exécutants, se place la catégorie des « *guzi* ». Il s'agit là d'un groupe qui est essentiellement composé des rois des enfants de la cité, récemment ou précédemment destitués. C'est une voie de garage de laquelle il faut sortir rapidement si l'on veut préserver son nom dans la société. Autrement, le « *guzi* » est marginalisé. Il est réduit à la portion congrue lors des cérémonies de partage des dons et contre-dons.

Il est à noter que le cycle vital d'un comorien est ponctué par les rivalités et les luttes d'influence des groupes générationnels « *hirimu ou bea* », dans le contrôle du pouvoir dans la cité voire dans la région. Ces groupes fonctionnent à l'intérieur du territoire de la cité, ou du quartier. La place publique « *bangwe* » est leur principal lieu d'expression. Nous avons relevé deux grands ensembles : d'une part, les enfants de la cité « *mna-mdji* » et d'autre part les hommes accomplis (*wandru-wadzima*). Ce système social et traditionnel de la vie d'un comorien trace visiblement un éloignement de la pratique sociale intrinsèque au système politique du pays qui s'inspire au modèle politique colonial. Bien évident que cette pratique traditionnelle présente des conséquences négatives en comparant aux atouts souhaités. Et

comme disait Damir Ben Ali, la pratique du « Grand mariage » a également un coût sur le plan économique et social. Elle engendre des dépenses jugées « irrationnelles » par certains et source d'honneur et d'ascension sociale pour d'autres. Nombreux sont les comoriens prêts à s'appauvrir pour la promotion social à travers le grand mariage au détriment de certaines obligations fondamentales (santé, éducation des enfants, vie descende ...etc.). Ce qui n'est pas sans conséquences pour le développement humain du pays »

Ce qu'il faut enfin retenir, est que, le grand mariage et ses pratiques contribuent largement à la production d'une stratification sociale à travers les notions de catégories d'âge (béa ou hirimu) qui insèrent l'individu, dès sa prime jeunesse, dans une institution à la fois socio-éducative et politique. Cette pratique sociale explique clairement le poids de la tradition dans l'ensemble de l'archipel des Comores. La société est réellement dominée par la tradition et la religion.

1.3 Respect des valeurs traditionnelles et cohésion sociale

Dans tous les différents types des sociétés, les règles, normes et valeurs de celles-ci sont les bases de référence qui assurent l'ordre et le contrôle social. Aux Comores, La tradition et la religion constituent le socle sur lequel sont bâties les valeurs qui assurent l'ordre et la cohésion sociale, et toute remise en cause de ces valeurs est vécue comme une menace grave contre les grands équilibres établis, garants de la paix et de l'harmonie collective. Il convient de préciser qu'il est évident que la pensée et les conduites des individus sont déterminées par la volonté de l'ensemble de la communauté. Tout manquement aux valeurs et aux normes de conduites partagées par le groupe entraîne une lourde sanction.

Le groupe forme une sorte de conscience collective qui le conduit au respect de ses valeurs pour la pérennisation de la cohésion sociale. La conscience collective selon Durkheim, « *c'est l'ensemble de croyance et de sentiments communs à la moyenne des membres d'une même population* ». Selon lui, plus cette conscience collective est forte et plus la société s'impose à l'individu et règle ses comportements quotidiens. L'individu a donc peu d'autonomie par rapport au groupe dans lequel il vit. Dans ces types des sociétés règne un droit répressif. Il a donc explicitement pour but de mettre hors d'état de nuire tout membre de la communauté qui par ses écarts de comportement mettrait en péril le groupe. Emil Durkheim parle de « solidarité mécanique » pour décrire la solidarité qui unissait les membres de ces genres de sociétés.

Ainsi, Ces habitudes citées précédemment constituent le mode de pensée, d'agir et de sentir de cette société comorienne. Cet habitus est conséquemment lié à l'histoire de l'archipel, et comme le souligne Bourdieu : « *Produit de l'histoire, l'habitus produit des pratiques, individuelles et collectives, donc de l'histoire, conformément aux schèmes engendrés par l'histoire; il assure la présence active des expériences passées qui, déposées en chaque organisme sous la forme de schèmes de perception, de pensée et d'action, tendent, plus sûrement que toutes les règles formelles et toutes les normes explicites, à garantir la conformité des pratiques et leur constance à travers le temps* »¹⁹. Ainsi, les pratiques modernes basées sur l'Etat sont considérées comme des informations nouvelles qui peuvent provoquer un changement par rapport à la conviction traditionnelle existante. Autrement dit, « *Le poids particulier des expériences primitives résulte en effet pour l'essentiel du fait que l'habitus tend à assurer sa propre constance et sa propre défense contre le changement à travers la sélection qu'il opère entre les informations nouvelles* »²⁰. A ce sens, plus le système politique moderne s'impose dans la société, plus la population renforce la défense susceptible de démolir l'ordre fondé sur le respect des valeurs communes.

Section 2 : structure du pouvoir religieux aux Comores

2.1 L'Islam aux Comores

La transmission de l'Islam aux Comores reste jusqu'à nos jours un sujet imprécis car il y a deux thèses qui sont pratiquement contradictoires sur la véracité de l'apparition de l'Islam aux Comores. La première thèse, elle est considérée comme étant mythique. Ecrit par Abdillah Chanfi Ahmed, tiré dans le manuscrit de Saïd Hussein, petit-fils d'un sultan de la grande Comores : « *la religion du prophète Mohammad (...) fut introduite ici à Ngazidja en l'an 15 de l'Hégire (637 de l'ère chrétienne). Et ceux qui ont introduit l'Islam à Ngazidja ce sont deux hommes, l'un Fey Bedja Mwamba et l'autre Mtswa Mwandze. Ils étaient partis rencontrer le prophète, ils l'ont trouvé mort. Fey Bedja de Bandamadji-Ladomba, Mtswa Mwandze de Ntsaweni sont allés jusqu'à Djeddah où on a dit que le prophète était mort. Fey Bedja a dit : « Je rentre ». C'est lui qui a introduit ici la circoncision, le jeûne et la prière. Mtswa Mwandze se rendit à Médine où il est resté trois ans. Il est revenu avec le coran, le*

¹⁹ : Pierre BOURDIEU, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

²⁰ Pierre BOURDIEU, Op Cit

*Mawlida et les choses de droit*²¹ ». Dans cette thèse, on trouve également la version selon laquelle, Mtswa Mwandze est retourné en compagnie de fils de Ottman pour enseigner la religion aux comoriens. Une tombe existante à Ntsaweni est reconnue communément comme celle de fils d'Ottman.

La seconde thèse reconnue comme rationnelle, est celle qui correspond à l'histoire des Comores. Selon certains chercheurs, l'Islam est transmis aux Comores par les chiraziens comme on l'a souligné un peu plus haut que l'arrivée des chiraziens peut traduire l'instauration de l'islam aux îles de la lune. Cette thèse rationnelle respecte l'aspect diachronique de l'histoire des Comores. D'ailleurs, les chiraziens à leur arrivée, ils ont eu une société attachée à une tradition qui ne marque un signe d'un Dieu vénéré.

Sur le plan pratique, la pratique de l'Islam au sein de l'archipel a une conception dialectique. D'une part, il a une perception fondamentaliste qui respecte les textes originaux, et ses partisans sont en grande partie les sortants des grandes universités des pays arabes. On peut citer entre autres les « salafistes » sortant d'Arabie saoudite et Soudan, les frères musulmans diplômés la plupart aux universités égyptiennes. D'autre part, il y a visiblement la conception « traditionaliste » de l'Islam qui relie l'islam avec les pratiques coutumières locales. Ce sont la plupart les traditionnalistes qui sont les adeptes de cette catégorie de la conception musulmane au sein de l'archipel. Dans cette catégorie on peut citer les notables et une portion des élites comoriennes. La conception générale est dialectique puisque l'enseignement de l'Islam rejette toute forme de mixité religieuse. On peut finalement souligner qu'aux Comores, la tradition et la religion sont intimement liées, constituant le référent social et culturel quasi absolu, dans une unanimité remarquable.

2.2 Le sacré et le Profane au quotidien

Il est certain que l'environnement de toutes les sociétés humaines est régi par l'aspect spatial et temporel. Cette dualité de l'environnement terrestre est considérée en deux caractères vis-à-vis aux hommes : le sacré et le profane. Ainsi, pour l'ethnologue Jean Servier, le sacré désigne « un fonds commun de pratiques et de croyances qui structurent les relations à l'invisible »²². La croyance à l'invisible est donc l'idéal même du phénomène sacré. A ce sens, l'homme religieux qui s'attache au monde sacré s'aperçoit que les espaces

²¹ Abdallah, Chanfi Ahmed, Islam et politique aux Comores, Edition l'Harmattan, 1999, p. 11

²² Jean Servier, l'Homme et l'invisible, Imago, 1980.

ne sont pas homogènes. Il considère des espaces comme étant sacrés et d'autres comme étant profanes. Et comme disait Mircea Eliade ; cette rupture dans l'espace semble due à l'opposition entre territoire habilité et organisé, donc, « cosmisé » et l'espace inconnu qui s'étend au-delà de ses frontières.

Et pour Mircea, on a d'une part un « cosmos » et d'autre part, un « chaos ». L'homme religieux cherche à organiser son espace pour être au plus proche des dieux. Le Coran dit dans ce sens « *Ô notre seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de ta maison sacrée [La Kanba]...* »²³. Il y a un monde organisé, habilité et structuré qui obéit à une signification vis-à-vis aux hommes religieux et un autre monde que nous qualifions de sauvage, désorienté et donc chaotique. Ainsi, l'homme est irréductiblement lié à mener son existence à l'enceinte de l'un de ces deux mondes dans le temps comme dans l'espace.

Force est de constater que chez l'homme religieux les espaces ne sont pas homogènes comme on vient de le souligner. Il y a des espaces conservés, respectés, structurés et donc sacrés. Et d'autres espaces non-structurés, délaissés, et donc profanes. Aux Comores, il y a l'existence des lieux sacrés ainsi que celle des temps sacrés. Ce cadre est essentiel dans notre démarche car il considère même les aspects traditionnels sur la chose sacrée. Aux Comores, le sacré ne se résume pas uniquement sur le phénomène religieux, les pratiques sociales requièrent une grande importance de la sacralité. Nous allons dans ce sens considérer le sacré dans le point de vue de Roger Caillois, selon lui : "*Le sacré est ce qui donne la vie et ce qui la ravit*"²⁴. Ce passage de Roger Caillois indique toute la dimension du sacré. Phénomène à la fois existentiel et surnaturel, il justifie d'une expérience liée au quotidien comme il est lieu de la mystique la plus élevée. Dans le même temps, il est pour chacun, expérience quotidienne, s'actualisant dans de nombreuses formes de figures qui intéressent nos vies et leur donnent souvent sens.

Ainsi, cette considération du sacré selon Durkheim que soit sur le cadre religieux ou autre, mais le sens du sacré présenté par un culte n'est autre qu'une manifestation naturelle des activités humaines qui sert au maintien de la cohésion social qui n'a rien à voir avec une finalité religieuse. Les temps sacrés, les espaces sacrés sont tous aux yeux de Durkheim un moyen pour perpétuer la solidarité sociale. Dans le cadre des Comores, cette vision

²³Coran : [Ibrahim-37]

²⁴ Caillois, R., *Approches de l'Imaginaire*, Gallimard, 1974.

durkheimienne peut être significative car les phénomènes religieux sont les bases même du fondement de la « chose sociale ».

CHAPITRE IV : PRATIQUE POLITIQUE ET ORGANISATION SOCIALE

On va aborder sans doute dans ce chapitre le cœur de notre travail puisque c'est dans ce cadre que seront présentés les résultats de nos hypothèses, qui donneront par la suite la réponse de notre questionnement posé précédemment dans l'introduction.

Section 1 : structure institutionnelle et aspect du problème

1.1 Structure politique

Il est de bon ton de souligner combien ce cadre de discussion relevant de la structure politique présente un point essentiel de notre travail. Ainsi, Julien Freud pour lui : « *L'art politique est essentiellement un art de la décision, ce qui veut dire qu'il faut posséder l'intuition de la mesure qui semble la plus opportune ainsi que le sens de la responsabilité pour la cause que l'on défend* »²⁵. Dans cette définition de Julien Freud, la notion de structure politique serait moins prise en considération car la décision et le sens de la responsabilité succèdent la notion de structure. Par ailleurs, nous allons considérer la définition de Max Weber. Ce dernier pense que le politique est l'adjectif de toute action tendant à exercer le pouvoir ou à en influencer la répartition entre les États ou au sein même de l'État entre divers groupes de personnes. Par cette acception du mot politique sur sa structure, nous avons choisi la notion d'Etat évoqué par Weber pour mener cette démarche.

Pour Max Weber, L'Etat se caractérise par son monopole de la violence légitime, c'est-à-dire l'usage légal de la contrainte sur les personnes. Nous pouvons saisir trois points essentiels selon la tradition webérienne : application des règlements, monopole de la contrainte physique et géographiquement déterminé. Autrement dit, l'Etat détient une domination « légale » qui engendre une soumission des dominés vis-à-vis des dominants. Max Weber a souligné également l'importance d'un pouvoir « légal rationnel » de l'Etat qui passe entre autres par l'adoption de règles de gestion de la société et par la constitution d'un corps de fonctionnaires. La domination légale que détient l'Etat peut être source de dysfonction et de conflit séparatiste dans certaines sociétés si surtout le pouvoir légal rationnel relève de l'impartialité et du communautarisme. Le contexte de ce passage remonte au conflit socio-politique à vocation séparatiste d'Anjouan dirigé par Mohamed Bacar qui était lui-

²⁵ Julien Freud, *Qu'est-ce que la politique ?* Éditions Sirey, Paris, 1965, p 8

même gouverneur de l'île d'Anjouan. Mohamed Bacar a décidé d'isoler l'île d'Anjouan après avoir constaté, selon leurs propos, une domination de l'île de Ngazidja au détriment des autres îles.

De ce fait, après avoir constaté un affaiblissement de la part du gouvernement central de Moroni, pour remédier la crise, le colonel Azali Assoumani a pris le pouvoir avec l'aide de l'armée dans le seul but de solutionner la crise. Ce putschiste a pris le pouvoir le 30 avril 1999. L'ascension au pouvoir de ce Putsch a un impact considérable sur le plan politique à savoir la dissolution des institutions démocratiques qui existaient depuis 1978 et donc plus précisément la disparition de la « république fédérale islamique des Comores ».

Pour assurer la réintégration d'Anjouan dans le giron comorien, le colonel Azali a d'abord tenté de faire appliquer un accord conclu à Antananarivo le 23 Avril 1999. Cet accord se présentait comme un accord de réconciliation des autorités comoriennes avec les autorités séparatistes d'Anjouan. Néanmoins, sur le plan pratique cet accord n'est pas abouti. Dans le même contexte, un autre accord de Fomboni a été conclu le 17 février 2001 par le gouvernement de colonel Azali, les autorités politiques de Mohéli et les séparatistes anjouanais, en présence de représentants de l'ONU. Plus précisément, l'accord de Fomboni a pour but de réintégrer Anjouan dans un nouvel ensemble institutionnel de type fédéral tout en attribuant une très large autonomie à chaque île et en restaurant le pouvoir civil ainsi que la démocratie, grâce à des élections libres à tous les niveaux.

En effet, un projet de constitution a été élaboré au cours de l'année 2001 par les autorités politiques des trois îles. Ce projet prévoit la réconciliation de Ngazidja avec Anjouan et Mohéli dans le cadre d'une nouvelle entité de type fédéral. Un référendum constitutionnel a donc été organisé dans les 3 îles le 23 décembre 2001. Le « Oui » l'emporte avec 76,99% contre 23,01% au « Non ».

Par ailleurs, la population a voté le « Oui » uniquement pour la réintégration des îles séparatistes, mais pas pour remplacer la « République fédérale islamique des Comores ». C'est pour dire que la nouvelle constitution peut intégrer la notion « islamique » dans « l'Union des Comores », comme le stipule la constitution : « *puiser dans l'islam, religion d'Etat, l'inspiration permanente des principes et règles qui régissent l'Union* ».

La constitution du 23 décembre est une étape majeure dans l'histoire des Comores sur la réconciliation de l'Etat. Mais face à cela une amère question mérite bien d'être posée : comment peut-on envisager un changement sociopolitique aux Comores en présence de la fameuse « présidence tournante » ? Nous n'avons pas une réponse à cette question puisque nous trouvons l'accord de Fomboni paradoxal : d'une part, il solutionne la crise en

réconciliant les îles et d'autre part il engendre un blocage sur le processus de changement et/ou du développement national par rapport à la « présidence tournante ».

Sur le cadre structurel, l'Union des Comores est une république monocamérale puisqu'elle fonctionne avec une seule chambre. La chambre législative est appelée assemblée et possède 33 membres dont 24 élus (4 à Mohéli, 7 à Anjouan et 13 à la Grande Comores) et 9 représentants élus au suffrage indirect (en raison de 3 élus par île). Ces éléments sont des conseillers de l'Assemblée des îles. Les membres sont élus pour 5 ans (députés et conseillers).

1.2 Organisation du système éducatif

La population humaine, dans laquelle se trouve la jeunesse bien entendue, devrait désormais cultiver les valeurs essentielles aussi bien par l'entremise d'interventions politiques, religieuses et éducationnelles. Ces trois éléments sont pratiquement interdépendants au sein d'une même société pour assurer la pérennité de ses valeurs communes. Aux Comores, c'est avec l'avènement de l'Islam que l'éducation a eu le jour, c'est donc à l'arrivée des chiraziens au XIV^e siècle qu'on commence à parler d'une éducation dans l'ensemble des îles. Le système d'enseignement de base est donc hérité de la civilisation arabo-musulmane. Ce n'était qu'à l'époque coloniale que les colons ont intégré la civilisation occidentale, c'est-à-dire le système d'enseignement français.

Pratiquement, tous les enfants suivent d'abord l'enseignement au « Chiyoni » (école coranique) où on apprend la récitation du Coran, et à un niveau supérieur, on apprend la base de « FIKH » (jurisprudence islamique). Dans cette condition, une fois acquérir un bon niveau, l'apprenti peut personnellement aller suivre l'enseignement dans le « madrassa » (Ecole arabo-musulmane d'enseignement général); et pour la plupart, suivent ensuite un enseignement à l'occidental (francophone). L'enseignement du système français se tient au moins jusqu'au baccalauréat, reconnu par la France. Les enfants issus de classes sociales aisées suivent leurs études dans les écoles réputées de l'archipel. A Ngazidja par exemple, les familles aisées envoient leurs enfants à Moroni et ils s'intéressent moins à l'enseignement musulman.

Force est de constater que le système arabe de l'enseignement est beaucoup plus théocratique, centré uniquement au système de « Charia », à l'instar de la séparation sexuelle des salles, l'exigence du mode vestimentaire, le contrôle de la pratique des prières obligatoires et d'autres obligations vis-à-vis aux élèves. Par contre, le système français de l'enseignement

est laïque, c'est-à-dire qu'on ne s'intéresse pas d'une seule religion de référence mais toutes les religions peuvent être étudiées tout en neutralisant leurs croyances. En effet, le système d'éducation aux Comores connaît son premier bouleversement avec cette introduction de l'école coloniale laïque au début du XXe siècle. Ce bouleversement a donné naissance jusqu'à nos jours à une mixité du système d'enseignement français et celui d'enseignement arabo-musulman appelé « franco-arabe ». Cette application (franco-arabe) marque une véritable dysfonction dans la mesure où l'enseignement au système français a une vocation laïque or sur le système arabo-musulman initié aux Comores, l'enseignement semblait être un système collectif qui vise surtout à l'apprentissage de la religion musulmane.

Enfin, il est tragique de voir que les dirigeants comoriens, qui ont si bien compris l'importance de garder le « shikomori » comme langue d'enseignement, n'ont toujours pas reconnue la nécessité d'enseigner cette langue après l'accession à l'indépendance. L'organisation du système d'enseignement aux Comores ne reflète pas à la réalité sociétal locale mais paradoxalement, Tantôt elle obéit à la civilisation coloniale, tantôt elle s'identifie à la culture arabo-musulmane. L'ensemble de cette dysfonction (la structure politique, le système d'enseignement,...) engendre un déterminisme social qui influence le destin des dirigeants et celui de la population vers une perte de la société en général.

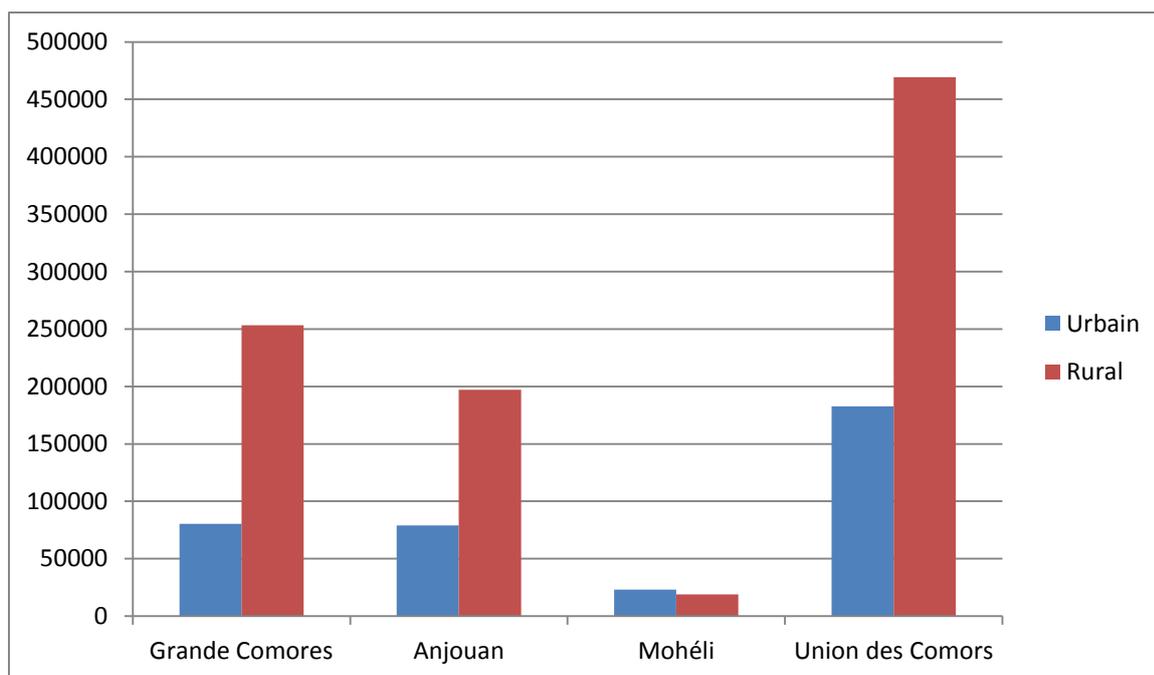
Section 2 : présentations des résultats d'enquête

Bien que notre démarche soit beaucoup plus qualitative que quantitative, néanmoins, il nous faut évidemment des données quantifiables pour bien appréhender avec mesure notre travail. Ces éléments quantitatifs seraient sans doute à bon escient pour répondre avec précision les questions centrales de notre recherche.

Tableau n° 2 : Répartition par île de la population urbaine et rurale

| Ile | Année | Urbain | Rural | Total |
|-------------------|-------|---------|---------|-----------|
| Grande Comores | 2008 | 80 535 | 253 192 | 333 727 |
| Anjouan | 2008 | 79 126 | 197 128 | 276 254 |
| Mohéli | 2008 | 23 125 | 19 086 | 42 221 |
| Union des Comores | 2008 | 182 785 | 469 417 | 6 522 002 |

Source : Plan de Moroni, Février 2016



La population comorienne en 2008 est estimée à 6 522 002 habitants. La population urbaine de Ngazidja est de 24,13% et de 75,87% celle de rurale. La population urbaine d'Anjouan équivaut à 28,64% avec une population rurale de 71,36%.

Contrairement à Mohéli, la population urbaine représente 54,77% avec 43,23% celle de rurale. La population urbaine sur le plan nationale est de 28,03% et de 71,97% de la population rurale. En effet, on constate un pourcentage très élevé en milieu rural. Ce n'est qu'à Mohéli qu'on observe un taux élevé en milieu urbain, mais cela n'a pas une répercussion par rapport à la population nationale puisque Mohéli est moins peuplée avec un pourcentage de 6,4% par rapport à la population nationale. Force est de retenir que la population musulmane est environ 99% à l'échelle national. Ainsi, on peut dire clairement par analogie qu'en milieu rural, on observe un taux de la population musulmane très élevé par rapport en milieu urbain.

2.1 Les élites face au développement

Dans presque toutes les différentes sociétés, le changement est intrinsèquement lié à l'action des élites intellectuelles. La dynamique d'une société est conséquemment déterminée par la participation élitiste. C'est pour cette raison que nous sommes convenus d'examiner quantitativement la participation des élites comoriennes dans le processus de développement afin de mieux comprendre les variables explicatives du dysfonctionnement de l'archipel.

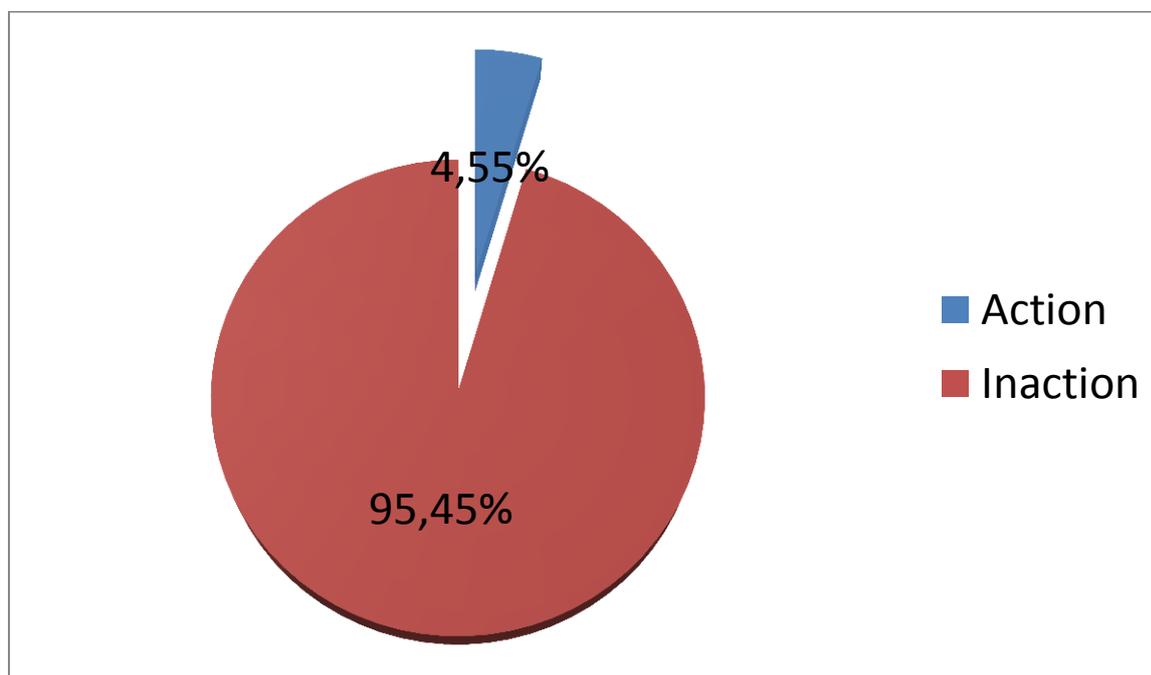
Tableau n° 3 : la participation des élites pour le développement de l'archipel

| participation Population | Action | Inaction | Total |
|-----------------------------|--------|----------|-------|
| Grande Comores | 3 | 53 | 56 |
| Anjouan | 1 | 45 | 46 |
| Mohéli | 1 | 7 | 8 |
| Total | 5 | 105 | 110 |

Source : *Enquête personnelle, 2016*

Nous constatons très bien qu'à l'ensemble des îles, le nombre extrêmement élevé réside sur l'inaction des élites pour le développement. Aucune de trois îles ne montre une action chez les élites sur le développement. En termes de pourcentage, on peut dire que 95,45 % des élites sont inactives par rapport au développement contre juste 4,55% d'une portion active des élites. Ce qu'il faut retenir, ce que, une grande partie de ces élites actives sont des travailleurs des ONG bien que d'autres ne les sont pas. Ces cadres intellectuels héritent d'un système anémique qui considère la fin de la formation universitaire comme étant une fin en soi et non un moyen de pouvoir contribuer au changement et au développement du pays.

Figure n° 1 : Pourcentage sur la participation des élites au développement



2.2 Diversité des pouvoirs et considération populaire

Le système de pouvoir comorien est un des systèmes les plus complexes au monde. Ce pays d'environ 700 000 d'habitants connaît trois formes de pouvoir à son enceinte. Ce qui est plus compliqué c'est surtout le fait que ces trois formes chacun d'eux a un système de défense pour ses valeurs. Pour ce, il est très adéquat de mesurer ce phénomène afin de comprendre l'évolution de cette société.

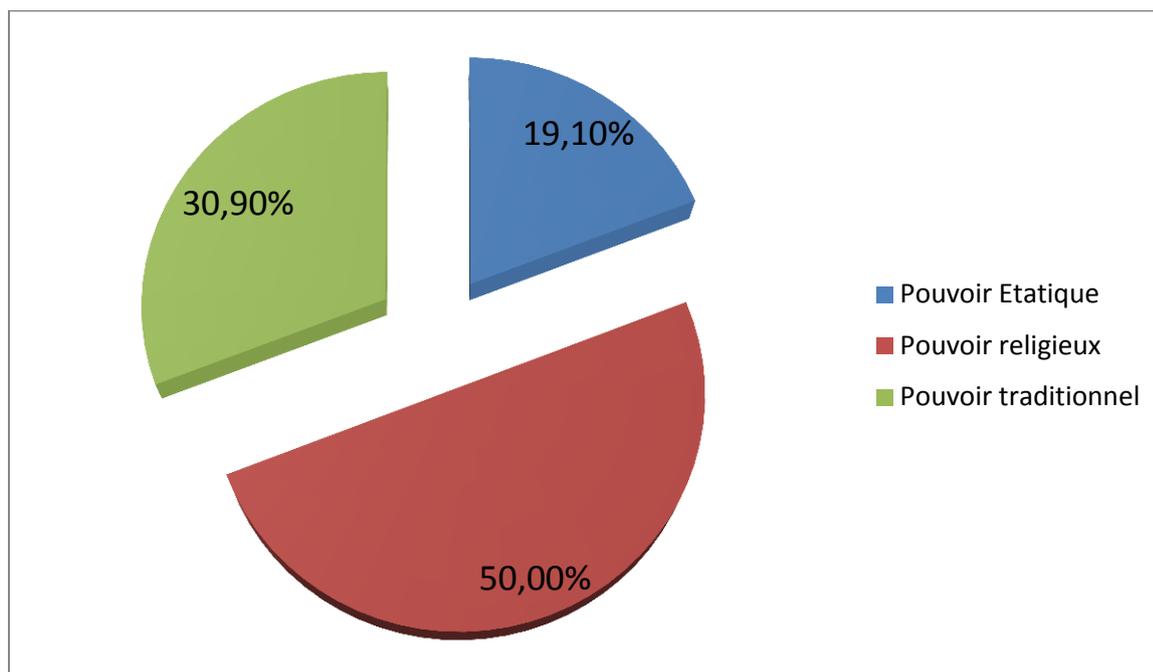
Tableau n° 4 : Considération de la population par rapport aux différents types de pouvoirs existants au sein de l'archipel

| Système de justice Ménages par île | Pouvoir Etatique | Pouvoir religieux | Pouvoir traditionnel | Total |
|------------------------------------|------------------|-------------------|----------------------|-------|
| Grande Comores | 5 | 31 | 20 | 56 |
| Anjouan | 14 | 21 | 11 | 46 |
| Mohéli | 2 | 3 | 3 | 8 |
| Total | 21 | 55 | 34 | 110 |

Source : *Enquête personnelle, Février 2016*

Dans ce cadre lié aux différents types de pouvoirs existants au sein de l'archipel, nous conduit directement à avoir une idée sur le dysfonctionnement de l'ordre sociétal. Il existe aux Comores comme nous le voyons, un pouvoir Etatique, pouvoir islamique et enfin un pouvoir traditionnel. Comme nous le constatons directement sur ce tableau, 55 est le nombre le plus élevé, soit 50 % de la population comorienne sont favorables et considèrent le pouvoir religieux par rapport aux deux autres pouvoirs. 34 est le nombre qui seconde le premier, soit 30,90 % de la population se trouve attaché au pouvoir traditionnel. Seulement 19, 10 % de la population comorienne considère le pouvoir Etatique. Ce qu'il faut surtout retenir dans ce tableau, est que 80,90% de la population globale reste détaché du système de pouvoir Etatique contre seulement 19,10 % qui considère ce système. Une réflexion mérite bien d'être intervenue, néanmoins, au cours de notre discussion nous serons amenés à réfléchir sur ces données qui présentent cet éloignement entre gouvernés et gouvernants.

Figure n° 2 : Pourcentage sur la considération de la population par rapport aux différents types de pouvoirs existants au sein de l'archipel



2.3 Juridiction occidentalisée et croyance musulmane

Il est de bon ton de souligner combien la juridiction requiert un aspect inégalé sur le fonctionnement de la société. De cette manière, il nous paraît loisible de quantifier le comportement de la population comorienne vis-à-vis aux lois qui régissent la dynamique de cette société.

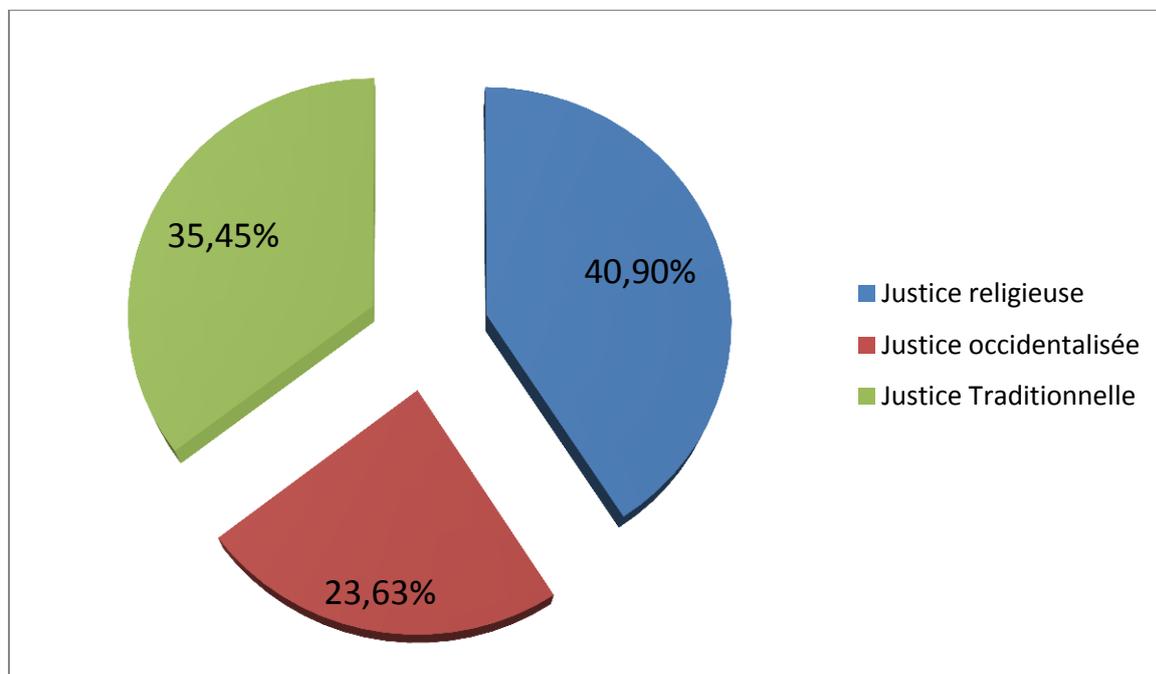
Tableau n° 5: Considération de la population par rapport aux différents types de juridictions existantes dans l'archipel

| Système de justice Ménages par île | Justice occidentalisée | Justice religieuse | Justice traditionnelle | Total |
|------------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-------|
| Grande Comores | 12 | 22 | 22 | 56 |
| Anjouan | 12 | 20 | 14 | 46 |
| Mohéli | 2 | 3 | 3 | 8 |
| Total | 26 | 45 | 39 | 110 |

Source : Enquête personnelle, février 2016

Avec ce tableau, on peut comprendre précisément la considération de la population par rapport aux différentes juridictions établies au niveau du pays. Le nombre le plus élevé est 45 contre 26, qui reste le nombre le moins élevé. Soit 40, 90% de la population considère beaucoup plus la justice religieuse contre 23,63% de la population qui s'intéresse à la juridiction occidentalisée ou moderne. Nous constatons également que la population tient en considération la justice traditionnelle avec 35,45% par rapport à celle de l'Etat. Il convient enfin de noter que ce 40, 90% font recourt directement à la religion comme étant justice pour régler leurs problèmes ou pour se faire justice. Une fois subir de préjudice par exemple, la victime peut demander directement à Dieu de sanctionner le coupable, D'autres peuvent confier des marabouts pour réparer le mal et une grande partie vont voir les « moufti» et les chefs religieux pour en donner des solutions. 35,45% préfère l'institution traditionnelle pour que justice soit faite. Et seulement 23, 63% de la population prévoit la justice moderne et Etatique pour régler ses litiges. Ce qu'il faut surtout retenir ce que, ce n'est pas seulement la situation conflictuelle qui précise cette considération de la loi mais toutes les actions sociales du peuple entrent dans ce cadre.

Figure n° 3 : pourcentage sur la considération de la population aux différents types de juridictions existantes au sein de l'archipel



2.4 Le cadre de l'enseignement

L'enseignement qui est l'élément moteur de l'éducation nous permet de présenter des données mesurables pour le situer dans le cadre de son fonctionnement au sein de l'archipel. Les éléments présentés ci-après vont nous faciliter une vision objective de la question de l'enseignement.

Tableau n° 6 : Variation du taux de réussite au baccalauréat de la session 2007 à 2012

| Années | % de réussite | | | |
|--------|---------------|-----------|---------|-------------------|
| | Moroni | Mutsaundu | Famboni | Union des Comores |
| 2007 | 23 | 17 | 18 | 21 |
| 2008 | 23 | 11 | 40 | 2 |
| 2009 | 26 | 10 | 35 | 20 |
| 2010 | 42 | 37 | 30 | 39 |
| 2011 | 30 | 21 | 40 | 27 |
| 2012 | 28 | 27 | 48 | 29 |

Source : *Office Nationale des Examens et Concours (ONEC)*

Tableau n° 7 : Choix de la population sur le système d'enseignement

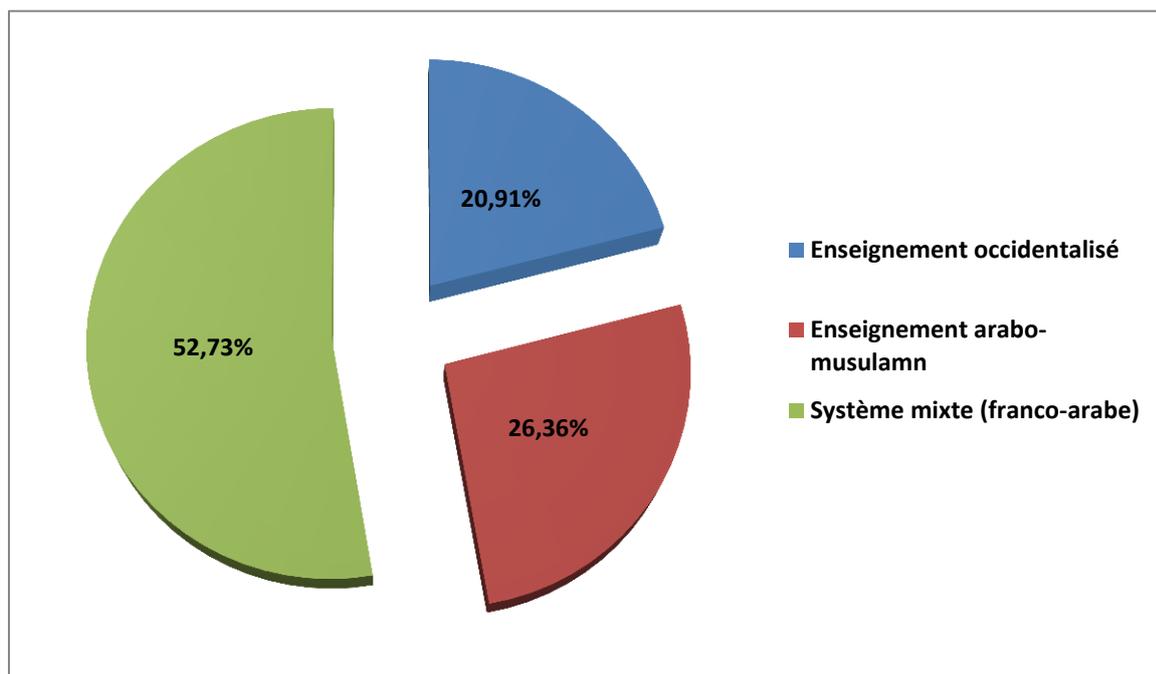
| Système éducatif Enquêtés par île | Education occidentalisée | Education arabo-musulman | Système mixte (franco-arabe) | Total |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|-------|
| Grande Comores | 8 | 17 | 31 | 56 |
| Anjouan | 13 | 10 | 23 | 46 |
| Mohéli | 2 | 2 | 4 | 8 |
| Union des Comores | 23 | 29 | 58 | 110 |

Source : *Enquête personnelle, Février 2016*

Ce tableau nous montre clairement que les enquêtés choisissent beaucoup plus le système mixte (franco-arabe). Ainsi le taux de ce choix est 52,73, soit plus de la moitié de la population générale. Seulement 20,91% de la population sont favorables au système d'enseignement colonial. Il est à retenir également que le résultat d'enquête précise que la population ne choisit pas exclusivement le système arabo-musulman mais il se localise sur le système mixte à 52,73%. Ce choix repose d'une part sur le privilège donné aux comoriens vis-à-vis aux diplômés des universités francophones, et d'autre part pour l'apprentissage approfondi de la religion musulmane qui est la religion populaire au sein de l'archipel. Le 26,36% des enquêtés qui sont favorables au système arabo-musulmane proprement dit est

significatif puisque ces dernières années aux Comores, il existe une université arabo-musulmane financée par la ligue arabe. Ce taux de 26,36% est représentatif à ceux qui voient l'importance de poursuivre les études universitaires dans cette université et/ou à ceux qui voient l'intérêt de finir les études dans les pays arabes où l'on bénéficie des bourses de la ligue arabe, comme le Soudan, l'Égypte, l'Arabie Saoudite et d'autres pays.

Figure n°4 : Pourcentage du choix de la population sur le système d'enseignement



Section 3 : Dysfonction institutionnelle : Vérifications des hypothèses

3.1 Habitus social et pouvoir contraignant : inadéquation entre le système politique et la réalité sociale locale

Il convient de préciser que notre démarche actuelle nous conduit à répondre scientifiquement les hypothèses posées afin de bien répondre aux questions centrales de notre recherche. Selon les résultats de nos enquêtes, nous tenons à préciser l'affirmation selon laquelle des règles établis par des autorités politiques échappent à la connaissance de la pratique sociale du peuple comorien par ce qu'il existe un écart entre la nature des fonctions de l'Etat et les habitudes quotidiennes des membres de cette société. Si l'on observe les données statistiques des différents tableaux, on comprend que les normes, règles et valeurs de l'Etat sont inadéquates aux habitudes de la quasi-totalité de la population de l'archipel.

Aux Comores, le pouvoir traditionnel a créé des droits, c'est à dire qu'il a créé des situations qui doivent être respectées ainsi par exemple, lorsqu'un individu devient un « Mdrumdzima », comme on l'a souligné, cette personne a le droit de juger, prendre des décisions et des sanctions, et pourtant : « *Le droit et la morale c'est l'ensemble des liens qui nous attachent les uns aux autres et à la société, qui fondent la masse des individus un agrégat et un tout cohérent* »²⁶. Ce système de droit créé par le pouvoir traditionnel attache les membres de la société comorienne, et par ailleurs, il renforce la cohésion sociale. De cela, les membres forment un agrégat et un tout cohérent qu'aucune forme de règle ou de morale ne pourrait détacher leur lien.

Il convient de noter que des rapports de force sont visiblement exercés au sein de différents pouvoirs. Et comme le souligne Bourdieu : « *Le poids particulier des expériences primitives résulte en effet pour l'essentiel du fait que l'habitus tend à assurer sa propre constance et sa propre défense contre le changement à travers la sélection qu'il opère entre les informations nouvelles, en rejetant, en cas d'exposition fortuite ou forcée, les informations capables de mettre en question l'information accumulée et surtout en défavorisant l'exposition à de telles informations* »²⁷. Autrement dit, dans l'archipel, le pouvoir religieux et traditionnel non seulement ils contrarient l'action politique, mais aussi ils renforcent un système de défense contre le changement qui serait susceptible de menacer l'ordre établi.

Force est de constater que l'influence du système juridique occidental engendre un système des valeurs diversifiées dans l'archipel qui donne naissance à un conflit des valeurs

²⁶ E. Durkheim, *de la division du travail social*, PUF, 1991 (1ère édition 1893)

²⁷ Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980

au sein d'une même société, et ce conflit va automatiquement affaiblir le lien social des membres de la société comorienne. Dans l'archipel des Comores, l'habitus revêt deux catégories : d'une part, les gouvernés qui restent dans leur univers social, imbriqués par des générations en génération et qui œuvrent contre toute tentative de changement lié à leur système de vivre ensemble, et d'autre part, la classe dirigeante marquée par un habitus spécifique incorporée dans la civilisation occidentale. Ces 2 classes ont visiblement une relation conflictuelle. La première catégorie est caractérisée par la majorité, quant à la seconde catégorie relève de la minorité parmi les membres de cette société. On peut dire d'une manière claire qu'il y a une forme d'oligarchie politique dans la mesure où la minorité s'intéresse à l'exercice du pouvoir et partage l'autorité politique entre elle.

La catégorie relevant de l'oligarchie politique trouve son apogée dans la pratique coloniale, et c'est pour cette raison d'ailleurs que les règles établies par les dirigeants obéissent théoriquement au système politique colonial et reflètent à une grande partie à la civilisation occidentale, puisque : « *Le fait colonial n'est pas une pure idée ; ensemble de situations vécues, le refuser c'est soit se soustraire physiquement à ces situations, soit demeurer sur place à lutter pour les transformer* »²⁸. Le refus de la pratique politique occidentalisée aux Comores doit obéir à cette tradition d'Albert Memmi sur son expression : « lutter pour les transformer ». Néanmoins, cette transformation ne serait pas le fruit d'un bâton magique qui va avoir lieu uniquement aux propos des ouvrages révolutionnaires ou autres, il faut cependant favoriser l'approche conflictuelle dans le processus de transformation de la pratique politique occidentalisée à une nouvelle pratique adéquate à la réalité locale.

3.2 Pérennisation du système d'enseignement colonial

En considérant les résultats statistiques ci-dessus, on affirme que L'enseignement aux Comores obéit à une perpétuation coloniale qui rayonne les civilisations occidentales au détriment des civilisations locales. Autrement dit, la structure de l'enseignement répond à des exigences de l'esprit colonial, et non pas au bon fonctionnement de la société ni au respect des valeurs et des normes de la société comorienne.

Ce n'est pas que l'Etat doive imposer un programme d'enseignement reposant sur une idéologie conflictuelle à la civilisation occidentale ou française précisément, mais il doit plutôt instaurer un système convenable aux besoins collectifs. S'il y a des éléments culturels

²⁸ Albert Memmi, Portrait du colonisé, Payot, Paris, 1973, P 49

qui obéissent à la civilisation occidentale sur l'aspect éducatif par exemple et qui sont partagés « positivement » par les membres de la société, alors il faut les intégrer et les considérer comme faisant partis de la culture comorienne .C'est pour dire que « *L'éducation est un processus social et chaque société a les institutions pédagogiques qui lui conviennent. De la même façon que chaque société a une morale, qui en gros, est adaptée à ses besoins, de même, chaque société a des méthodes d'éducatifs qui répondent aux besoins collectifs* »²⁹.

Les dirigeants feraient mieux de prendre en compte les valeurs locales dans leurs préoccupations quotidiennes. Il serait utile de les circonscrire dans le programme de l'éducation civique et morale à l'école. Par conséquent, il est impérieux d'avoir une autre image de la réforme de l'enseignement qui tient pas compte à la conviction religieuse et traditionnelle des familles des élèves. Cependant, il faudrait adapter cette réforme au mode de vie et aux besoins de la communauté concernée. Autrement dit, « *Si l'Etat estime devoir créer des écoles officielles, les maitres de ces écoles sont tenus de respecter les croyances de leurs élèves et de ne jamais prononcer qui soit de nature à blesser leurs convictions. C'est le principe de la «neutralité scolaire» entendue dans ce sens qu'elle est l'expression du respect de l'Etat en retard des diverses confessions religieuses auxquelles appartiennent aux familles des élèves* »³⁰. Les croyances familiales sont les premières bases qui construisent la personnalité de l'enfant et son intégration sociale, et il est rationnel de lier l'éducation scolaire avec celle de la famille pour que l'enfant se trouve dans un processus de complémentarité et non de contradiction.

Il est à remarquer que les autorités éducatives ne devraient pas en aucun cas obliger les élèves à s'attacher à une croyance dans le cadre de l'enseignement. Ils devraient respecter strictement les choix des élèves sur leurs croyances afin de faciliter la compréhension des cours véhiculés. S'il y a par contre une seule forme de croyance religieuse dans la société, il serait rationnel de se focaliser sur les valeurs de leur conviction religieuse pour faire passer le message. *Et comme le disait R. Aron : « Tout système d'éducation exprime une société, répond à des exigences sociales, mais il a aussi pour fonction de perpétuer les valeurs de la collectivité »*³¹. Dans ce sens, si l'éducation véhiculée chez l'enfant entre en contradiction avec la croyance religieuse et l'éducation familiale, l'enfant aura surement des difficultés à s'en sortir. Il est loisible de faciliter la compréhension des cours chez l'enfant à son bas âge

²⁹ R. Aron, Les étapes de la pensée sociologique, Gallimard, 1971

³⁰ Jean Violet, petit traité d'éducation, éditions familiales de France, Paris, p 25

³¹ R. Aron, op. cit.

jusqu'à sa maturité où il serait question d'aborder les notions contradictoires et celles qui forment l'esprit critique.

3.3 Actions limitées des élites : Absence des contrôles sociales

Dans les sociétés modernes, la participation active et incontournable des cadres intellectuels sur le processus de développement sociétal demeure une chose certaine. Le contrôle de l'ordre social, la contribution à la croissance économique et le garant de la prise de décision dans la sphère sociale que politique reviennent à la disposition des élites. Et pourtant, conséquemment aux résultats de notre enquête, nous avons recueillis des informations prouvant l'inaction de l'élite comorienne dans le processus de développement sociétal. La quasi-totalité des cadres comoriens une fois finis leurs études, considèrent le travail comme une fin en soi et non un moyen susceptible d'aider le développement du pays. C'est-à-dire que : « ... l'idée confuse que quelque chose doit changer dans notre manière d'être et de faire, il faut passer au repérage de problèmes concrets dont la résolution par nous-mêmes conditionne notre réinsertion dans la nouvelle configuration du monde »³². Au lieu de toujours accuser les dirigeants politiques qui gouvernent nos sociétés, il fallait aussi soulever la question de l'inaction des cadres intellectuels sur la contribution au changement.

En réponse de ce que nous venons de dire, Herbert Spencer nous souligne ce qui suit : « *Un des faits les plus familiers est que les animaux du type supérieur, relativement plus lents à atteindre leur maturité, peuvent, après l'avoir atteinte, donner à leurs petits plus de secours que les animaux du type inférieur. Les adultes nourrissent leurs petits pendant une période plus ou moins longue, pendant que les petits sont encore incapables de pourvoir à leur subsistance ; et il est évident que la permanence de l'espèce peut seulement être assurée si les soins des parents se conforment aux besoins résultant de l'imperfection. Il est inutile de prouver que le traîne-buisson aveugle et sans plumes ou le jeune chien, même quand il peut voir, périraient immédiatement s'ils étaient obligés de se procurer de la chaleur et de pourvoir à leur propre subsistance. Le dévouement des parents doit être d'autant plus grand que les petits sont inutiles à eux-mêmes et aux autres, et il peut diminuer à mesure qu'en se développant ces derniers peuvent s'aider d'abord eux-mêmes et peu à peu aider les autres* »³³. L'action et l'inaction des élites détermineront chacune d'elle le destin d'une société. La métaphore d'un animal de type supérieur qui aide celui de type inférieur n'est autre que

³² Jean-Paul Ngoupandé, Op cit p 240

³³ Herbert Spencer, l'individu contre l'Etat, source : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

l'image des élites qui ont réussi dans leur cursus et qui ont la charge d'aider les autres, voire même d'aider la société en générale à s'en sortir.

Les élites comoriennes, comme on l'a souligné dans plusieurs reprises, sont «éduquées» systématiquement pour obéir aux valeurs étrangères, et précisément aux valeurs coloniales. L'inaction et la paresse constatées chez l'élite africaine en générale et l'élite comorienne en particulier ont une tendance psychologique à devoir valoriser les cultures occidentales qui sont en grande partie en contradiction aux règles, valeurs et normes de leurs sociétés. Et comme disait Albert Memmi : « *Par son accusation, le colonisateur institue le colonisé en être paresseux. Il décide que la paresse est constitutive de l'essence du colonisé. Cela posé, il devient évident que le colonisé, quelque fonction qu'il assume, quelque zèle qu'il y déploie, ne serait jamais autre que paresseux* »³⁴. Cette paresse n'est pas forcément inculquée directement dans l'éducation coloniale, mais elle requiert un ordre psychologique d'une « idée fixe » qui priorise une bonne compréhension des cadres par exemple sur les questions concernent le développement en occident et non celui de chez eux ou en Afrique.

³⁴ Albert Memmi, op cit, P 111

CHAPITRE V : VALEURS REELLES DE L'ISLAM ET STIGMATISATION CONFESSIONNELLE

La présentation des résultats ci-dessus a bien montré l'attachement de la population comorienne vis à vis de la croyance religieuse et de la pratique traditionnelle. Nous essayerons cependant de réfléchir sur les valeurs réelles de l'Islam afin de permettre une analyse intrinsèque sur la question de cette religion.

Section 1 : Les valeurs fondamentales de l'Islam

1.1 La notion de Dieu en Islam

Ce serait loisible de poser deux questions avant d'entamer cette notion de Dieu selon la religion musulmane : Qui est le Dieu des musulmans ? Que signifie « Allah » ? Beaucoup disent que « Allah » est le Dieu des musulmans. Le mot « Allah » relève de la langue arabe et non de la religion musulmane. L'Islam doit être perçu indépendamment de la langue arabe. La langue arabe est avant tout un moyen de communication neutre qui peut véhiculer les enseignements les plus hautement spirituels de différentes religions. C'est à cause de ce type d'amalgame qu'il faut toujours insister sur la distinction entre langue, culture, religion et race. Par exemple, les chrétiens arabes, et cela depuis la période préislamique jusqu'à aujourd'hui, invoquent Allah dans leurs Eglises. Le père (sur la trinité) dans la tradition chrétienne arabe c'est Allah. Donc, Allah ça veut dire tout simplement Dieu tout puissant en langue arabe.

Dans l'Islam, Dieu est l'unique, le tout puissant, l'omniprésent, le créateur de la terre et des cieux et toute chose qui s'y trouve. Il est le Dieu d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus-Christ. Selon le Coran, il est le seul digne d'adoration, et de soumission : « *Dis ! Il est Allah, unique. Allah le seul à être imploré pour ce que nous désirons* »³⁵. Allah est considéré chez les musulmans comme étant le seul et unique Dieu, il n'y a pas un autre Dieu à part lui selon la croyance musulmane. Dieu en s'adressant à Moïse dans le Coran, il disait : « *Certes, c'est Moi Allah, point de divinité que Moi* »³⁶. Ce qu'il faut retenir est qu'en Islam, Allah est le Dieu de trois religions monothéistes à savoir le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. La différence entre les trois religions réside sur la problématique de la prophétie et des commandements vis-à-vis aux lois divines. Allah représente la transcendance absolue et inégalée dans les textes fondamentaux de l'Islam. Toutefois, nous n'allons pas insister sur cette question car elle a peu de considération sur les démarches de notre travail.

³⁵ [Coran 112 : 1 , 2]

³⁶ [Coran 20 : 14]

Notons que toute croyance à une chose transcendante ne relève pas forcément une croyance en un dieu. Il y a par exemple le culte des esprits et des ancêtres qui ne sont pas forcément considérés comme des dieux. A Madagascar précisément, la croyance aux ancêtres est différente à la croyance en Dieu. Les malgaches traditionalistes croient au « zanahary » (Dieu tout puissant) en tant que Dieu créateur et croient également aux ancêtres en tant que des intermédiaires entre les humains et leur Dieu, et pourtant les deux (les ancêtres et Dieu) sont transcendants selon la croyance traditionnelle malgache. Mauss a montré que la religion est différente du culte des esprits et que l'on peut croire à une âme indépendante du corps sans la valoriser en tant qu'objet de culte. Dans les sociétés dites traditionnelles, l'âme n'est pas nécessairement la forme que prendrait une force vitale générale, elle n'est pas forcément un esprit habitant une entité matérielle. De nombreux peuples croient en l'existence de plusieurs âmes chez l'individu, souvent en différentes parties du corps, d'autres croient à l'existence d'une âme dans l'ombre.

1.2 Le statut du prophète

Dans les religions monothéistes, la prophétie est un des caractéristiques de la dimension divine. Selon ces religions, le prophète est un être humain qui reçoit des révélations émanant de Dieu tout puissant pour les transmettre aux hommes. Il possède cependant un charisme spécial qui est le signe de son caractère extraordinaire entre lui et les humains. Selon la croyance des religions monothéistes, Dieu prend parmi les hommes un élu qui sera à la charge de prêcher la bonne nouvelle de ceux qui croient qu'ils auront le Paradis et d'interdire aux incroyants qu'ils auront un châtement douloureux. Voilà en quelque sorte la mission d'un prophète dans la tradition monothéiste. Le Coran dit à propos de cela : « *Dis, je ne suis qu'un humain comme vous, je reçois la révélation que votre Dieu est un Dieu unique, et celui qui espère de rencontrer son Seigneur qu'il fasse une bonne œuvre* »³⁷. Le Prophète doit être la preuve vivante et claire de sa Prophétie. Cette preuve se présente généralement sous forme d'un miracle qui dépasse le pouvoir des créatures afin que ce miracle confirme qu'il est bien le messager de Dieu et qu'il reçoit sa guidance. C'est par la force absolue de Dieu que ce genre de miracles peut avoir lieu, et non par les capacités humaines très limitées.

Les miracles restent les preuves palpables de la véracité des prophéties, même si ceux qui ne sont pas choisis par Dieu en tant que prophète peuvent posséder le pouvoir de la magie,

³⁷ [coran 110 : 18]

néanmoins, selon la tradition monothéiste les miracles divins surpassent toujours la magie. Citons par exemple un miracle du prophète Abraham qui fut jeté dans le feu sans que rien ne lui arrive. Le Coran dit : *"Nous dîmes : "Ô feu, sois pour Abraham une fraîcheur salubre »*³⁸. Le Prophète Moïse a également eu recours à ce type d'arguments, lorsqu'il fut démenti par Pharaon. Celui-ci a sévèrement rejeté l'idée que son interlocuteur, et hôte de son palais, était Prophète et Messager de Dieu. *"Si tu adoptes, dit Pharaon, une autre divinité que moi, je te mettrai parmi les prisonniers. Et même si je t'apportais, dit Moïse, une chose (une preuve) évidente ? Apporte-là, dit Pharaon, si tu es du nombre des véridiques. (Moïse) jeta donc son bâton et voilà devenu un serpent manifeste. Et il tira sa main et voilà qu'elle était blanche (étincelante) à ceux qui regardaient »*.³⁹ Un autre miracle prophétique est celui-ci : *« Alors Nous révélâmes à Moïse : « Frappe la mer de ton bâton ». Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne »*⁴⁰.

Le prophète Mohammad à lui aussi présenté des miracles envers les gens pour prouver la véracité de son message selon l'enseignement de l'Islam. Parmi les miracles les plus connus :

- La fente de la lune. Comme disait le saint Coran : *« L'Heure approche et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un prodige, ils s'en détournent et disent : « Une magie persistante »*⁴¹. Autrement dit, le prophète Mohammad a pu saisir la lune entre ses mains et l'a coupé en deux aux yeux des gens, selon les récits prophétiques.
- Le jaillissement de l'eau entre les mains du prophète

Bien que certains miracles présentés par le prophète de l'Islam (Mohammad) prouvent chez les musulmans son authenticité en tant qu'un envoyé de Dieu tout puissant, toutefois, les musulmans du monde entier considèrent le Coran comme étant l'ultime preuve de message divin confié à ce prophète, avec sa forme littéraire qu'aucun être humain ne pourrait imiter, le fait qu'il prévoit le futur et ses multiples faits scientifiques adéquats aux sciences modernes. Tous ces traits caractéristiques renferment conséquemment l'amour des musulmans envers leur prophète. Et par cette croyance, les pays musulmans se donnent à mettre en place la législation inspirée à Mohammad par Dieu. Et cet ensemble de lois est connu sous le nom de « Charia »

³⁸ [Coran21:69]

³⁹ [Coran 26 : 29, 30, 31, 32, 33]

⁴⁰ [Coran 26:63]

⁴¹ [Coran 54 : 1,2]

1.3 Ce que la « Charia » veut dire

Les musulmans du monde entier sont contraints à respecter les instructions édictées par la « Charia ». Bien que moins des pays musulmans pratiquent strictement la « Charia » mais le sujet musulman est obligé d'observer les règles de la « Charia », celles qui relèvent d'accomplissement individuel et/ou collectif. La « Charia » est au centre du message de l'Islam, elle présente donc la notion clé de la religion. Le sens strict de Charia en langue arabe est la loi. La thora est à ce sens la « charia » de Moïse, l'Évangile est la « charia » de Jésus-Christ. Nous parlons également de la « charia » malgache, de la « charia » française, de la Charia comorienne, etc. La « charia » dans l'Islam peut signifier la conduite à la morale en observant le Coran, mais pas une loi divine immédiatement applicable. En effet, l'homme de loi musulmane s'est trouvé dans la nécessité d'établir une ou plusieurs différentes législations en se référant à la fois à des recommandations coraniques, aux coutumes locales et en recourant à l'effort intellectuel, pour répondre aux multiples besoins d'une vie sociale en pleine expansion.

La charia contient deux types de droit. Le droit de Dieu appelé : « Ibadat » (les adorations) et le droit de l'homme appelé « Muâmalat » (manière de traiter les gens ou de vivre avec). Le premier droit est le culte, le second concerne l'organisation de la société. Le « Muâmalat » reflète la manière d'organiser la société afin de tisser une cohésion sociale et une harmonie du vécu collectif où le droit de chacun est respecté. Il convient de retenir que sur l'appellation de « droit de Dieu », dans l'Islam et comme dans toutes les religions, Dieu est transcendant à tout ce qui émane de l'être humain. Il n'a aucun intérêt, ne recueille aucun bénéfice de ces formes d'adoration qui lui sont rendues. Le Coran dit à ce sens : « *quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens* »⁴². Alors le droit de Dieu ne doit pas être conçu comme le droit de l'homme car cette dernière relève de l'intérêt personnel et d'une jouissance à ses droits. Contrairement à Dieu, son droit entre encore aux bénéfices des croyants comme le soulignait le verset précédent.

Enfin, comme disait W. Robertson Smith (The Religion of the Semites, 1889) : « *la religion n'existe pas pour sauver les âmes mais pour la sauvegarde et le bien-être de la société* ». Ce que reprendront Durkheim et Mauss qui pensent que le sacré comme force collective essentielle à l'organisation sociale et dont la source est la société elle-même : le sacré serait en quelque sorte la divinisation de la société. Pour de nombreuses sociétés, cette distinction sacré/profane ou religieux/laïc n'existe pas comme dans les grandes religions

⁴² [Coran 41: 46]

révélées. La religion s'y manifeste au quotidien, à travers la nourriture, l'habillement, la disposition des habitations, dans les rapports de parenté ou avec les étrangers, dans les activités économiques ou de loisir. La religion fait partie de la vie et n'est pas distinguée des autres aspects de l'existence.

Section2 : Prolifération confessionnelle et conflits d'identité

2.1 L'Islam et l'occident

Il est avéré qu'aujourd'hui les hauts débats intellectuels se basent beaucoup plus sur cette question de l'Islam et l'occident. Les origines de ce conflit peuvent trouver une tournure de l'ensemble des religions monothéistes sur la question de la séparation de l'Etat et l'Eglise en 1905. Toutefois, nous allons essayer de singulariser la question actuelle de l'Islam face à l'Occident. Un discours donné par le président français François Hollande le 22 Juillet 2016, nous facilitera à éclaircir cette problématique. Après un Attentats à Nice le 14 Juillet 2016, François Hollande disait : « *l'Islam a sa place dans la république mais l'Islamisme n'a pas en tout cas sa place, et on combattra l'Islamisme et les jihadistes* ». Il faut tenir compte à trois choses pour bien appréhender cette question : L'Islam, L'Islamisme et enfin le Jihad.

Dans la langue arabe, les mots qui tournent autour du mot Islam est évidemment : paix, salut, soumission en Dieu, contraire à la guerre, etc. l'Islam a prêché dès son origine la paix et le vivre ensemble. Si le président français reconnaît l'Islam comme étant religion reconnue par la république c'est par ce que cette religion reconnaît les valeurs de la république qui sont la fraternité, l'égalité et la liberté. Les enseignements authentiques de l'Islam respectent ces valeurs puisqu'elles font parties du fondement de la religion. Le Coran disait à cet égard : « *A vous votre religion, et à moi ma religion* »⁴³. Dans ce verset coranique, Dieu s'adresse au prophète Mohammed en lui disant de dire aux incroyants qu'ils ont leur religion et qu'il a sa religion, en d'autres termes, que chacun œuvre dans sa croyance sans contraindre l'autrui. Force est de souligner que cela n'empêche pas de prêcher la religion mais pas d'obliger les gens à y croire car cela est contraire aux enseignements de l'Islam. L'islamisme c'est donc, toute forme de radicalisation musulmane qui comprend les enseignements islamiques d'une manière radicale jusqu'à prêcher la haine et la terreur. Quant au Jihad, c'est une guerre sainte qui oppose les croyants et les incroyants si ces derniers attaquent les premiers. Le Jihad est une forme de légitime défense dans la tradition de droit moderne. Le Coran disait :

⁴³ [Coran 109 : 6]

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs* »⁴⁴. Ce verset coranique nous ramène à comprendre le sens du Jihad.

Un autre aspect expliquant l'antagonisme entre l'Islam et l'Occident ce serait fort probablement la question de la mission civilisatrice de l'Occident à travers le monde. L'occident considère sa civilisation comme la meilleure et le mieux partagée à l'échelle planétaire. Et comme le disait H. de Varine par ironie : « *Ceux qui ne se comportent pas, qui ne vivent pas et ne pensent pas à l'euro-péenne sont des sauvage qu'il faut éduquer* »⁴⁵. Ainsi, l'occident veut intégrer sa civilisation dans le monde entier, en particulier dans les pays musulmans. Citons l'exemple du capitalisme, un système reprobé dans le Coran et donc combattu par les musulmans extrémistes, pourtant, la société occidentale considère l'accumulation des capitaux comme étant indispensable au développement de la personnalité et de la société elle-même. Or, contrairement à l'Islam, le Coran dit : « *Non, mais vous n'honorez pas l'orphelin, et vous ne vous exhortez pas les uns les autres à nourrir les pauvres, et vous dévorez complètement l'héritage d'autrui, et vous aimez les richesses d'un amour excessif* »⁴⁶. L'Islam désapprouve le primat du matériel pour déterminer la conscience des individus, contrairement aux marxistes qui pensent que c'est l'existence qui détermine la conscience, le Coran dit : « *La rivalité dans la recherche de l'augmentation des biens de ce monde vous détourne de Dieu* »⁴⁷.

Dans le cadre des Comores, l'une des valeurs de la société est sans doute le « wugnagna » (fraternité). Cette fraternité se tisse entre les comoriens en dehors de la parenté. Elle met en place des actions d'entraide. Cette valeur de « wugnagna » est comparable au « Fihavanana », si on prend l'exemple de Madagascar. Néanmoins, elle commence à disparaître aux Comores à cause de la montée brutale du système capitaliste et de la pérennisation de la civilisation occidentale. Il convier de dire qu'aux Comores, cette forme d'antagonisme entre l'Islam et l'Occident n'a pas une place puisque l'histoire des Comores est beaucoup liée avec la France. Et d'ailleurs, le phénomène d'acculturation et de déculturation se lient au mode de vie des comoriens d'aujourd'hui. De cette manière, la forme d'un Islam radical, d'extrémisme et de terrorisme au sein de l'archipel est loin de

⁴⁴ Coran 2 : 190

⁴⁵ H. de Varine, La culture des autres, Seuil, 1976, p.128

⁴⁶ Coran 89 : 21

⁴⁷ Coran 102 : 2

trouver une place. Les musulmans comoriens sont considérés parmi les plus pacifiques au monde.

2.2 Terrorisme et valeurs réelles de l'Islam

Comme nous venons de le dire, l'Islam prêche la paix et la tolérance et non le contraire. Les textes fondamentaux de l'islam qui sont le Coran et les « Ahadith » (récits ou enseignements prophétiques) décrivent l'Islam comme étant l'opposé de l'intolérance. Le Coran dit : « *Quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre (...) c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes (...) et puis voilà qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre* »⁴⁸. Ce passage coranique indique clairement la lutte contre le terrorisme. Remarquons ensuite que le prophète Mohamed avant d'envoyer son armée au combat, recommandait à ses guerriers : « *combattez au nom de Dieu (...) Ne tuez pas les vieux et les infirmes ni les femmes et les enfants* ». Quand Ali devient Khalif, il donnait l'ordre suivant à ses guerriers, avant de affronter l'armée : « *Si l'ennemi prend la fuite ne le poursuivez pas, ne le tuez pas, ceux qui sont incapables de se défendre ou ceux qui sont tombés dans le champ de bataille, blessés, ne les tourmentez pas* ». Ce sont des formes éthiques de « Jihad », bien que nous ayons défini précédemment le mot « Jihad » qui peut être défini comme étant : Légitime défense.

Si vraiment l'Islam est synonyme de paix et de la tolérance, d'où vient donc cette idéologie de la terreur et de l'intolérance ? Il convient d'abord de souligner que l'extrémisme religieux ne se trouve pas uniquement dans l'Islam. L'histoire des religions nous a informé la radicalisation chrétienne et de l'extrémisme juif. Mais pour répondre à cette question posée, nous allons essayer de dévoiler d'une manière brève les origines de cette idéologie. Il faut noter que le terrorisme islamiste est né d'une forme radicale et extrémiste de la considération de l'enseignement de l'Islam. D'une part, les salafistes qui ont la base en Arabie saoudite et au Soudan contribuent à la formation de ce courant jihadiste. D'autre part, les Frères musulmans qui sont principalement fondés en Egypte sont également les sources de l'idéologie islamiste dont naît aujourd'hui les groupes terroristes du monde entier. Les salafites et les frères musulmans considèrent l'Occident et la modernité comme étant ennemis de l'Islam et des musulmans. Cette considération de base engendre automatiquement une idéologie de haine et de terreur envers l'Occident et la modernité.

⁴⁸ Coran 5 : 32

L'autre aspect qui serait susceptible d'être à l'origine du terrorisme a une tendance géopolitique qui n'a rien avoir avec le message de l'Islam, c'est-à-dire, les conséquences des conflits politiques entre les pays occidentaux avec les pays arabes. Cette deuxième tendance n'a rien avoir avec l'Islam mais les arabes utilisent la religion musulmane pour en bénéficier plusieurs candidats vis-à-vis de leur cause. Prenons par exemple le cas de l'élimination de Saddam Hussein, W. Bush a considéré ce dirigeant comme une menace contre ses intérêts en Irak. Il a joué la carte de la tyrannie comme quoi Saddam devient un véritable tyran. La guerre de l'armée contre l'armée de Saddam a recensé plusieurs victimes coté Irak, et la plus part sont des enfants et des civiles. Cette « razzia américaine » a laissé place à une haine envers les membres des familles qui ont perdus leurs proches. Et ce sont évidemment les rescapés de cette guerre sanglante qui sont aujourd'hui les premiers combattants de « Daesh ». Nous pouvons même donner un exemple identique en Lybie que c'est après la chute de Kadhafi qu'on y trouve des candidats au jihad.

En dehors de ces cadres explicatifs du terrorisme, l'Islam est fondé sur des valeurs humanitaires et équitables. Dieu dit en s'adressant à Mohammad : *« certes Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez »*.⁴⁹ Ce commandement à l'équité, à la bienfaisance et à l'assistance aux proches dans le Coran est cité dans plusieurs reprises. Dieu a recommandé aux croyants de respecter le lien de parenté, d'aider les pauvres, de juger avec justice, de défendre l'opprimé, de respecter ses engagements, de ne pas mentir, de ne pas tuer un innocent et d'autres caractères qui serviraient au maintien de l'ordre sociétal. Voilà en bref, les valeurs réelles de l'Islam qui peuvent être résumées par la paix. Les amalgames entre valeurs attribuées à l'Islam et valeurs réelles devraient être arbitrés par les propos du Coran et les récits authentiques du prophète Mohammad. Cela peut être une forme d'une sociologie compréhensive sur la compréhension rationnelle des valeurs réelles de l'Islam en dépassant les stéréotypes et les amalgames.

Enfin, la société comorienne est une société à vocation traditionnelle et religieuse. Le reflet de la société est requis par le poids de la tradition. L'Islam n'est qu'un élément adéquat sur le renforcement de la cohésion sociale qui met au premier rang les valeurs traditionnelles de la société. Ainsi, Le système politique de l'Etat ne reflète pas jusqu'à maintenant la logique de l'habitus social. Cet écart trouve son origine à l'héritage colonial qui était la

⁴⁹ [Coran 16 : 90]

deuxième mission civilisatrice du pays après celle de l'islamisation. L'Islam est bien accueilli dans l'archipel car il représente des éléments identiques à la tradition locale. Les valeurs coloniales qui sont les piliers de l'Etat comorien elles sont rejetées systématiquement puisqu'elles entrent directement en contradiction avec les valeurs traditionnelles locales. Elles sont jugées comme étant menace de l'ordre social établi. L'Islam n'est pas considéré pour cela comme une religion dont les fidèles seraient prêts à bannir leurs pratiques traditionnelles, il est par contre pris comme un système culturel qui renforce les valeurs traditionnelles locales. Et comme le souligne Durkheim : « *la religion est une chose éminemment sociale. Les représentations religieuses sont des représentations collectives qui expriment des réalités collectives; les rites sont des manières d'agir qui ne prennent naissance qu'au sein des groupes assemblés et qui sont destinés à susciter, à entretenir ou à refaire certains états mentaux de ces groupes* »⁵⁰. La grande considération de la religion musulmane aux Comores est en grande partie basée sur l'adéquation des valeurs musulmanes avec les pratiques traditionnelles locales.

⁵⁰ Emil Durkheim, *les formes élémentaires de la vie religieuse*, le système totémique en Australie, puf

TROISIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE : ANALYSES MULTIDISCIPLINAIRES ET SUGGESTIONS

Dans cette dernière partie, nous allons mener des analyses multidisciplinaires relatives aux questions centrales de notre travail. Ces analyses seront évidemment suivies par des positions personnelles qui n'auront aucun lien avec une motivation subjective. Elles seront appréhendées intrinsèquement à la réalité du terrain.

CHAPITRE V I : BOULVERSEMENT DES SOCIETES ET PROBLEMATIQUE DE L'AUTONOMIE

Nous voulons dans ce chapitre discuter sur l'interaction des phénomènes mondiaux vis-à-vis aux sociétés traditionnelles, et en particulier, la société comorienne. Comme nous venons de le dire, nous allons faire appel à une grille d'analyse interdisciplinaire pour faire intervenir les éléments explicatifs inhérents à notre sujet.

Section 1 : Identité culturelle et valeurs universelles

1.1 NTIC et conviction religieuse

Dans notre époque, certains pays musulmans considèrent les TIC comme une domination postcoloniale servant à mettre en péril les croyances religieuses et un danger pour les identités culturelles. Pour ces pays, la décolonisation n'a pas pu apaiser l'appétit de domination et les mépris des cultures locales. Dans les sociétés traditionnelles et religieuses, les valeurs de la modernité sont considérées comme étant une menace pour la cohésion sociale car elles imposent une modification des règles et normes établies. Il convient de préciser que l'univers virtuel a permis aux étudiants africains d'accéder à des prestations d'enseignement supérieur de qualité. Aux Comores par exemple, nous avons eu l'occasion d'échanger avec des fonctionnaires d'Etat qui ont pu bénéficier des formations de qualité via le système de télé-enseignement. De même, la « télémédecine » développée surtout en Inde permet aux malades d'avoir accès à des prestations médicales nécessaire sans le moindre déplacement. Comme le disait Gaston Bouthoul : « *les variations de mentalités peuvent consister en changements moraux : déplacement ou transmutation des valeurs, conversions, transformation de nos croyances, etc. Soit changement de nos conceptions cosmologiques* »⁵¹.

⁵¹ Gaston Bouthoul, *variations et mutations sociales*, Payot, Paris, 1968

Autrement dit, les mutations sociales ont des conséquences ambivalentes : tantôt elles orientent les mentalités, tantôt elles mettent en péril nos valeurs en transformant nos croyances.

Toutefois, il va de soi que les TIC ne portent pas directement des solutions aux différentes couches sociales défavorisées de l'Afrique, et si l'on pense au contraire que les TIC apportent des solutions aux populations démunies c'est de soutenir l'approche « technoutopie ». L'accès à la nouvelle technologie exige une bonne portion de moyen financier. Les TIC peuvent ainsi favoriser les inégalités socio-économiques, puisqu'elles jouent un rôle d'instruire, et en même temps elles jalonnent l'économie libérale pourtant son accès exige des moyens financiers. Par-là, à cause de ces nouvelles technologies, les riches continuent de s'enrichir et les pauvres restent toujours pauvres. Cette marche technologique balaye les faibles en quelque sorte, comme les guerres d'autrefois. Aux Comores par exemple, les étudiants issus des classes favorisées réussissent beaucoup plus qu'aux étudiants issus des couches sociales vulnérables, par ce que, ceux des classes favorisées ont quotidiennement l'internet à domicile, par contre, les classes vulnérables se limitent uniquement aux cours magistraux véhiculés en classe.

En fonction de cette réalité, d'un côté, il y a ceux qui défendent les bienfaits de la NTIC, Selon eux, les progrès technologiques rapides dans les pays en développement ont contribué à accroître la culture éducative et le savoir-faire de plusieurs pays sous-développés. Mais d'autre coté, il y a ceux qui reprochent la planétarisation de la NTIC en s'appuyant sur l'idée d'une nouvelle forme de domination occidentale. Les pays musulmans de moyen orient surtout en sont les premiers à désapprouver ce phénomène en particulier l'Arabie saoudite. Aux Comores par contre, les conséquences de la NTIC ne sont pas altérées, les comoriens reçoivent avec bras ouverts les progrès technologiques de l'information et de la communication.

L'Islam devrait par contre être capable d'affronter les phénomènes inévitables de la modernité, sinon, il sera la proie de la terreur car certains éléments de la modernité comme les TIC deviennent quasi-inévitables. Il fallait relativiser les textes fondamentaux de l'Islam de peur qu'il n'entre pas en « conflit » avec l'époque moderne. Par ailleurs, le rituel de l'Islam ne peut pas limiter le bonheur des musulmans uniquement sur l'au-delà (la vie après la mort), comme si le monde n'existe pas. Il fallait que la force de la foi engendre aussi une dynamique du développement sur la vie réelle. Et comme le montre Michel Bassi, *« C'est aux hommes politiques d'appriivoiser le progrès. C'est à eux d'intégrer peu à peu la nouveauté dans le vécu quotidien, en éliminant ses aspects inquiétants. Ils ont là un rôle de « relais »*

fondamental »⁵². Il nous est ainsi plus commode de repérer qu'il y a évidemment les succès et les échecs des TIC. Toutefois, ce qu'il faut surtout retenir est que cette contradiction du succès et échec des technologies est inhérente à la dialectique classe favorisée-classe défavorisée. Dans tous les cas, nul ne peut prétendre que la technologie est inutile.

Un autre point à considérer est celui de la Mondialisation, cette dernière est véhiculée rapidement par les TIC, qui sont les deux, des valeurs de la modernité. Selon Jean-Pierre Warnier, « *la Mondialisation s'effectue par une globalisation des marchés, y compris dans le domaine des biens culturels* »⁵³. Il doit cependant bien être admis que c'est cette problématique de la mondialisation de la culture qui engendre les « conflits des valeurs » entre valeurs occidentales et valeurs musulmanes. Remarquons ensuite que ce rapport de force ne concerne pas uniquement les musulmans ou la croyance en général, autrement dit, des mouvements sociaux comme l'altermondialisation s'opposent à certaines valeurs de la mondialisation. De la même manière, « *L'alter-mondialisme est le mouvement de ceux qui s'opposent à la forme qu'a prise l'actuel processus de mondialisation. On peut par conséquent supposer que ce mouvement est composé et soutenu par les personnes les plus exposées à ses effets négatifs, par ceux qui en seraient les grands perdants ou les victimes, et plus largement par les populations pauvres et marginalisées* »⁵⁴.

1.2 Nation musulmane et contexte de la liberté

Il convient de souligner de prime à bord que la notion de liberté a une valeur polysémique, elle a également une connotation juridique et philosophique. Toutefois, la multidisciplinarité nous aidera à aborder les axes adéquats à notre sujet de recherche.

Dans le cadre juridique, la liberté est légiférée par la réglementation des libertés publiques. La pratique de la liberté exige l'observation stricte des lois légiférées par les autorités compétentes. Néanmoins, les lois laissent souvent un moyen pour s'opposer légitimement au pouvoir afin que les citoyens jouissent également de leurs libertés individuelles. Et comme en France, « *le système français des libertés publiques, écrit Maurice Duverger, fait une place fondamentale aux libertés conçues comme des moyens de s'opposer au pouvoir, et spécialement aux libertés de pensée et d'expression* »⁵⁵.

⁵² Michel Bassi, in *Le Figaro*, 29 juin 1972

⁵³ Jean-pierre Warnier, *la mondialisation de la culture*, la découverte, Paris, 2003, p 40

⁵⁴ Eddy Fougier, « *l'altermondialisation* », Editions le cavalier bleu, Paris, 2008, p 45

⁵⁵ Maurice Duverger, *Droit publique*, PUF, Paris, 1968, p 171

Sur le plan philosophique, la notion de liberté se complexifie dans sa définition même. Néanmoins, nous allons nous limiter sur les acceptions qui reflètent le cadre de notre travail. Dans le sens le plus général, « *la liberté est la capacité qu'a l'être humain de décider et d'accomplir des actes dont il a l'initiative, qui ne sont pas déterminés par des causes physiques externes* »⁵⁶. Par cette acception, on peut dire que la liberté est le fait d'échapper au déterminisme. La liberté est également la « *limitation des contraintes sociales et politiques pesant sur les individus, droits dont jouissent les citoyens* »⁵⁷. Par rapport à cette acception, on peut considérer la liberté comme le fait d'obéir aux lois.

En considérant ces acceptions, la notion de liberté ne devrait pas avoir une seule définition universelle, l'acception de cette notion devrait obéir à la manière d'agir, de sentir et de penser de la société en question. Par exemple, définir la liberté par rapport au contexte de la société comorienne, et de la définir de la même manière qu'on la définit en France ou à Madagascar c'est un « abus de langage » car la France et Madagascar, les deux sociétés ont une manière d'être qui est différentes à celle des Comores. La liberté doit se limiter au respect des règles et normes de la société en question, et si c'est le cas, alors nous pouvons personnellement définir la liberté comme la « *manière d'être d'un individu ou d'un groupe social au respect des règles, normes et valeurs communes* ». Nous proposons modestement cette acception dans la mesure où un étudiant de Master devrait être capable de proposer des concepts et/ou des acceptions. Et Si cette acception que nous venons de proposer s'avère valide, alors la société comorienne doit définir leur liberté en tenant compte de leur conviction religieuse et de la tradition.

La considération de la liberté de l'Etat devrait se limiter sur les valeurs religieuses et les valeurs traditionnelles. « *Il est donc incontestable, disait Rousseau, et c'est la maxime fondamentale de tout le Droit Politique, que les Peuples se sont donné des Chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir* »⁵⁸. La mise en place d'une liberté engage à ce sens, la considération des valeurs individuelles et collectives. Les autorités devraient prendre en considérations la liberté des consciences des membres de la société à savoir la croyance religieuse et traditionnelle. Les programmes d'enseignement et les discours d'éducation notamment devraient toujours respecter les valeurs communes mais aussi les valeurs individuelles.

⁵⁶ Josiane Gasnier, *Lexique de philosophie*, Hatier, Paris, 1998, p92

⁵⁷ Josiane Gasnier, Op cit, p 93

⁵⁸ Jean-Jacques Rousseau *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755, in *OEuvres complètes*, « La Pléiade » III.

On peut estimer que « L'Etat n'a le droit de restreindre cette liberté que pour s'assurer de la capacité des maîtres et de leur morale et veiller à ce que l'enseignement donné à l'enfant ne soit pas en contradiction avec la liberté des consciences. Il est également en droit d'exiger des maîtres laïques ou religieux un minimum de formation civique. Le programme de l'enseignement civique, établi par l'Etat, doit être qu'il ne contredise en rien les convictions religieuses de la famille »⁵⁹ Il va de soi que nous considérons l'utilité comme le critère absolu dans toutes les questions de la liberté ; mais ici l'utilité doit être prise dans son sens le plus large : se fonder sur les intérêts permanents de l'homme en tant qu'être susceptible de progrès, et également sur les intérêts de l'ensemble de la société pour la pérennisation de la cohésion sociale. Ces intérêts doivent favoriser la sujétion de la spontanéité individuelle à un contrôle extérieur uniquement pour les actions de chacun qui touchent l'intérêt d'autrui.

1.3 Modernité et société musulmane

Le mot Modernité peut être une « Expression qui désigne la civilisation occidentale telle qu'elle s'est imposée dans un long processus à partir du XVI^e siècle »⁶⁰. Le passage qu'il s'agit d'entreprendre consiste donc à répondre à cette fameuse question : Peut-on vraiment concilier modernité et croyance musulmane ?

Il est important de noter que lorsque la modernité est envisagée du point de vue moral, elle s'opposerait à l'échelle de valeurs traditionnelles, généralement taxées d'obscurantisme. Du point de vue développement, la modernité correspondrait à un niveau de transformations scientifiques, marqué par une évolution technologique. Il va de soi que la notion de modernité est inséparable d'une modernité économique et sociale qui a transformé les rapports entre les hommes dans les sociétés occidentales. Il s'agit essentiellement de l'avènement d'un État de droit fondé sur le contrat social et de la séparation de l'État et du pouvoir religieux, de la laïcité et de la reconnaissance du droit à la liberté religieuse. Sur cette considération, il y a un décalage complet entre les valeurs de l'Islam et les valeurs de la modernité. L'origine même des valeurs de la modernité remonte évidemment à la fameuse séparation de l'Etat et de l'Eglise qui peut être le contenant de la séparation des valeurs de l'Etat et les valeurs de la religion en général.

⁵⁹ Jean Violet, Op cit, p 25

⁶⁰ René Revol, *Dictionnaire des sciences économique et sociales*, Hachette 2002, Paris

Le point de vue de l'islam pourrait chercher, selon les musulmans, à retrouver le sens de l'humain authentique, c'est-à-dire un homme qui ne se définit pas seulement en termes de besoins et d'échanges dans le sens de ses utilités immédiates. Il se définit en termes de désir et de dépassement de son désir. Contrairement aux valeurs de la modernité qui met au centre l'individu à travers la satisfaction de ses besoins. L'islam par-là accuse la modernité d'être essentiellement la cause de l'affaiblissement de la cohésion des individus vivant en société. L'islam considère les partisans de la modernité comme étant des nihilistes qui s'opposent radicalement aux valeurs éthiques et religieuses. Cheikh Hamidou Kane disait même que « *L'Afrique musulmane avec l'occident moderne a été le choc de deux cultures ayant deux visions du monde antagoniste* »⁶¹ Le retour à l'ordre du sacré est aussi l'une des idées d'antagonisme entre l'islam et l'Occident. L'espace sacré, selon les extrémistes musulmans, doit être regagné ou plutôt de conquérir l'espace profane dominé par les valeurs occidentales modernes, car selon eux, la terre est d'origine sacrée. Il s'agit en quelque sorte une lutte entre le sacré et le profane.

Comme nous l'avons souligné un peu plus haut, seule la religion chrétienne entretient des relations inhérentes avec les valeurs de la modernité. L'islam jusqu'à nos jours entretient des relations conflictuelles avec les valeurs de la modernité. En fonction de cette réalité, on ne peut évidemment pas aborder un tel sujet sans tenter de préciser brièvement un concept de base : celui de « charisme (prophétique) ». D'une façon générale, « *quand on parle de charisme comme d'une qualité, il ne s'agit pas, bien sûr, de vertus réelles ou innées, de traits psychologiques ou caractéristique vérifiables : ce qui est en jeu, c'est l'impact exercé sur l'environnement, l'effet de comportement. Le charisme est dans une très large mesure une qualité sociologique, non personnelle. De même, les concepts de type charismatique et de milieu charismatique doivent se comprendre sociologiquement. Les vertus charismatiques sont du domaine de la croyance : c'est le rayonnement d'une personnalité dans la croyance des autres.* »⁶²

Dans les sociétés musulmanes, le charisme du prophète Mohammad exerce une domination manifeste sur la rationalité de leurs manières d'être. Il convient à ce sens de noter qu'aux Comores, les premiers « oulâma » qui se sont installés, ont beaucoup dirigé la compréhension de l'islam sur une idéologie discriminatoire qui interdisait les comoriens avec toutes formes de contact à une autre civilisation, ils sacralisent uniquement la culture locale comme étant partie intégrante de la religion. Certains « oulâma » comoriens sortant des

⁶¹ Cheikh Hamidou Kane, *L'aventure ambiguë*, Paris Julliard, 1961

⁶² W. E. Mühlmann, *Messianisme révolutionnaires du Tiers-Monde*, p. 186, Gallimard, 1968

grandes universités des pays arabes (des « salafistes » et des frères musulmans la plupart) estiment que la modernité est associée, du point de vue de l'islam, à un occident colonialiste, matérialiste et hédoniste. C'est pour cette raison que beaucoup des pays musulmans pauvres cherchent la solution de leur situation en dehors de la modernité à l'exemple de l'Égypte sur le régime de Morsi (membre des frères musulmans). Ils cherchent la voie du changement au-delà de l'idéologie libérale des sociétés occidentales.

En plus de tout cela, il faut aussi reconnaître que la modernité qui engendre le primat de l'individualisme au détriment du collectif et du vivre ensemble dépersonnalise les valeurs de nos sociétés. Les interactions entre individu sont quasiment « marchandisées » ; que soient entre salarié et chef d'entreprise, entre membres d'une famille, ou autres. Autrement dit, « *La dépersonnalisation de notre société vient précisément de ce qu'on lui fait perdre le primat de l'esprit ; on a beau multiplier les personnes dans les rouages de l'administration, celle-ci est impersonnelle dans ses membres et traite les administrés comme des choses, par ce qu'elle manque d'esprit-dans tous les sens du terme* »⁶³. D'une certaine manière, la performance est au centre des préoccupations de l'homme moderne. Le concept de performance devient le paradigme dominant dans nos sociétés.

L'émergence de la modernité a changé la donne. Dans une entreprise par exemple, les salariés sont condamnés à réussir leur vie professionnelle. Certains sont prêts par conséquent à toutes les performances pour ne pas perdre leur travail. « *La foi en l'homme, écrit Jaspers, suppose une foi en divinité de qui il tient l'être. Sans foi en Dieu, il n'y a plus pour nous de foi en l'homme, mais mépris, perte du respect qui lui est dû* »⁶⁴. Les valeurs de la modernité sont en contradiction avec les valeurs religieuses et éthiques qui prônent le « vivre ensemble ». Nous disons en outre qu' « *Un personnalisme sans Dieu n'en est pas un par ce qu'il est sans fondement* »⁶⁵.

Selon Weber enfin, dans « *Economie et société* » : la rationalisation, processus central de la modernité, va entraîner des conflits entre les sphères de valeurs, en particulier, la sphère religieuse va entrer en conflit avec les autres sphères de valeurs, les religions de salut fondées sur la charité s'opposent à la « rationalité politique » où est légitimée la violence, ou avec la sphère intellectuelle, où domine la volonté d'une explication rationnelle du monde. Selon Max Weber, ces conflits suscitent une déception, car les autres sphères dominées par la rationalisation n'arrivent pas à produire du sens indispensable à la vie humaine.

⁶³ Ivan Gobry, Op cit, p 5

⁶⁴ Karl Jaspers, *Origine et sens de l'Histoire*, Plon, 1954, p. 274

⁶⁵ Ivan Gobry, *La personne*, PUF, Paris, 1961, p 45

1.4 Acculturation et perte d'identité

Nous définissons la culture *comme* « ensemble des solutions trouvées par l'homme et par le groupe aux problèmes qui leur sont posés par leur environnement naturel et social »⁶⁶. En considérant cette acception du mot culture, on voit le refus immédiat de l'idée d'une culture supérieure ou de référence. En d'autres termes, « il n'existe pas une morale supérieure devant laquelle tous les hommes doivent s'incliner (...) chaque peuple a sa morale propre, spécifique, qui a autant de valeur que celle de ses voisines »⁶⁷. Et pourtant, en observant les événements actuels dans nos sociétés, on constate justement que les pratiques traditionnelles locales commencent à disparaître au primat des cultures étrangères. Cet attachement vis-à-vis de la culture occidentale plus précisément; est favorisé par le « processus d'adhésion » à la modernité. Très certainement, on ne peut pas écarter ces deux notions : modernité et culture occidentale.

La question qui explique vraiment ce refus de la tradition à l'attachement de la modernité peut être l'idée de la réussite sociale. Ce besoin accru de la réussite sociale a scindé la société comorienne en deux classes. L'une qui se trouve attachée aux valeurs traditionnelles qui sont en grande partie les cadres intellectuels qui adhèrent les valeurs modernes par qu'ils sont en rapport à la civilisation et à la réussite sociale. Cette catégorie se situe visiblement dans l'espace urbain. L'autre classe regroupe les individus jugés comme étant les moins avancés, portant, cette seconde classe représente la majorité au sein de l'archipel.

Il est à retenir que chaque société humaine a besoin fondamental de connaître sa propre identité, c'est-à-dire, avoir une image d'elle-même que confère une signification à des actions et donne un sens à son existence. On peut définir l'identité (du point de vue sociologique) en tant que « sentiment ressenti par un individu d'appartenir à un groupe social, et qui le porte à adopter certains comportements spécifiques »⁶⁸. Si l'on tient compte à cette définition, on peut en un mot définir la perte d'identité comme étant la disparition du sentiment d'appartenir à son groupe culturel. Les jeunes comoriens découvrent à travers les médias d'autres modèles de cultures et donc d'autre manière d'être. On peut donc se demander si cela influence réellement leur vision de vivre ensemble. Comme on l'a souligné précédemment, la perte d'identité en cours dans l'archipel des Comores se manifeste

⁶⁶ Hugues de Varine, *la culture des autres*, Édition du seuil, 1976

⁶⁷ Julien Benda, *La trahison des clercs*, éd. Grasset, 1958

⁶⁸ Le Petit Larousse illustré, 2013

également par l'entrée en jeu d'autres critères plus complexe qui ne sont pas facilement à maîtriser à savoir la NTIC.

Il est à remarquer ici que « *chaque peuple maintenant s'entretient lui-même et se pose contre les autres dans sa langue, dans son art, dans sa littérature, dans sa philosophie, dans sa civilisation dans sa « culture ». Le patriotisme est aujourd'hui l'affirmation d'une forme d'âme contre d'autres formes d'âme* »⁶⁹. Cela ne veut pas dire qu'il ne fallait pas connaître les autres civilisations ou les autres langues, mais seulement que la culture d'une nation est un élément indispensable pour le changement de celle-ci. Melville J. HRSKOVITS (1950) souligne dans son ouvrage les bases de l'anthropologie culture que « *ce n'est pas seulement quand on la considère dans son ensemble, à travers les siècles, que l'on peut montrer que la culture est quelque chose de plus que les hommes; dans un groupe donné, à un moment donné de son histoire, aucun membre d'une société ne connaît tous les détails des modes de vie de son groupe. Plus encore, aucun individu, fût-il membre de la plus petite tribu, avec la culture la plus simple, ne connaît la totalité de son héritage culturel* ». L'essentiel ce n'est pas de protéger la culture, c'est seulement qu'à travers elle, on peut véhiculer les solutions de nos problèmes.

Section 2 : Dysfonction endogène et devenir de la société comorienne

2.1 Religion et Politique : Qui gouverne et comment ?

Selon Edward Sapir : « *la religion est l'effort incessant de l'homme pour découvrir à travers les problèmes et les périls de la vie quotidienne un chemin vers la sérénité spirituelle* »⁷⁰. Par rapport à cette acception, la religion est le résultat d'un effort humain qui lui renvoie à la spiritualité. Il reste à se poser la question de la spiritualité s'elle présente une finalité chez l'homme ou un moyen pour atteindre un autre aspect d'objectif.

Et comme Durkheim le soulignait, la pratique religieuse a quel que soit sa forme, une finalité sociale. Le rite permet de renforcer les rôles sociaux de certains individus, de réaffirmer les règles et les normes, il structure et dynamise les comportements, atténue les tensions sociales. Il renforce pour cela la motivation et la mobilisation autour de buts communs. Autrement dit, « *Il (le rite) rassemble périodiquement une communauté dans une union symbolique, il a pour conséquence une perpétuation et un renouvellement des croyances. Sans rentrer dans le détail d'une typologie des rites, quasi impossible à établir, on*

⁶⁹ Julien Benda, Op. cit.

⁷⁰ Edward Sapir, *Anthropologie*, Editions de Minuit, 1967, p. 191

peut noter que les rites magiques visent à maîtriser l'extraordinaire et que les rituels funéraires ont pour rôle une atténuation des angoisses, de même qu'ils conjurent la déstructuration du groupe, les rites de naissance visent l'intégration du nouveau-né dans sa communauté, dans un territoire et dans une temporalité »⁷¹.

Le mot politique de sa part, possède plusieurs sens sur le plan sociologique. D'abord, « l'adjectif « politique » se dit de ce qui concerne le gouvernement de l'Etat, c'est-à-dire la conquête ou l'exercice du pouvoir. S'oppose à économique ou à social »⁷². Le « politique » par contre, « terme fréquent dans la philosophie antique pour désigner l'homme politique, c'est-à-dire celui qui gouverne ou veut gouverner l'Etat »⁷³. Enfin, la politique, c'est une « théorie ou action qui concerne les procédés et les moyens à employer pour conquérir ou exercer le pouvoir dans l'Etat »⁷⁴. A ce sens, la manière d'exercer le pouvoir renvoie à la notion de gouverné et gouvernant. A cet égard, force est de constater que les actions de l'Etat ont comme finalité de satisfaire les besoins des membres de la société. Ainsi on dira que les actes de gouvernement comorien ne sont pas des actes objectifs et bien fondés car ils sont les conséquences de l'héritage colonial que la voie de fait n'a rien avoir avec l'Etat souverain moderne peuplé par des individus qui s'attachent à la religion et à la tradition.

Nous avons bien présenté les données statistiques dans la deuxième partie qui montre l'écart entre le pouvoir Etatique par rapport au pouvoir religieux. Les comoriens en grande partie sont favorables au système du pouvoir religieux. Cela ne va pas dire qu'il fallait instaurer un Etat islamique dans le sens radical du terme, il s'agit plutôt de recourir à la religion pour parvenir au changement, de même « Au principe de toute acte révolutionnaire, disait Garaudy, il y a un acte de foi »⁷⁵. La différence entre la religion et la politique est que la première ; place son salut dans un monde ultérieur que celui dont nous vivons, et la seconde ne s'apprête pas à un succès d'un autre monde, elle vise à des actions qui seraient susceptibles d'engendrer immédiatement le salut sur terre. La ressemblance entre les deux notions, est que les deux œuvrent pour le salut de l'homme. Dans ce contexte, si le salut que propose la politique relève de la profanation aux valeurs religieuses, les actions politiques seront diabolisées et aucun changement n'aura lieu. L'Amérique peut servir d'exemple puisqu'« En

⁷¹ Claude RIVIERE *Socio-anthropologie des religions* A. Colin, 2008

⁷² Josiane Garnier, Op cit, p 123

⁷³ Ibidem

⁷⁴ Ibidem

⁷⁵ Roger Garaudy, *L'alternative*, Edition robert Laffont, Paris, 1972, p 123

Amérique, c'est la religion qui mène aux lumières, c'est l'observance des lois divines qui conduit l'homme à la liberté »⁷⁶.

2.2 L'Islam et la Démocratie

Au préalable, la question qui mérite d'être posée c'est : L'Islam favorise-t-il ou est-il un obstacle à la démocratie ? La démocratie est-elle compatible aux sociétés traditionnelles ? Avant de répondre à ces deux questions, nous allons essayer de définir d'abord la notion de démocratie. Pour David Beetham et Kevin Boyle, « *La démocratie implique le respect de deux principes également fondamentaux, celui du contrôle du peuple sur le processus de prise de décision collective et celui de l'égalité des droits de chacun dans l'exercice de ce contrôle* »⁷⁷. Donc, chaque association qui prend en considération ces deux principes sera qualifiée de démocratique.

Nous qualifions à ce sens de démocratique, « *les Etats dont les gouvernants soumettent leur action à l'approbation du peuple au moins d'élections libres permettant de désigner, parmi différents candidats, les titulaires de fonction publique* »⁷⁸. Si l'on élargie le champ de cette notion, sur le plan politique, la démocratie est le régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Les gouvernements sont désignés par les citoyens lors d'élections libres. De la même manière, un Etat est démocratique si le pouvoir appartient au peuple qui l'exerce en élisant ses représentants. Dans cette optique, il serait loisible de poser maintenant la problématique de la démocratie face à la religion. Selon le Coran, les gens ont la liberté de choisir le système de gouvernance qui leur convient : la monarchie, la république, le système tribal, etc. L'essentiel c'est d'être accepté par le peuple.

Si l'on tient compte de la définition même du mot « république », il n'y pas l'idée d'une profanation. La substance de la démocratie est clairement exposée dans le Coran et des conseils sont donnés aux musulmans sur ce sujet. La société islamique idéale est décrite de cette manière « *Et tout ce qui vous a été donné n'est qu'une provision temporaire de cette vie, et ce qui est avec Allah est meilleur et plus durable, pour ceux qui croient et placent leur confiance en leur Seigneur (...) et dont les affaires sont décidées à travers des consultations mutuelles,...* »⁷⁹. L'expression « les affaires sont décidées à travers des consultations » est liée à la vie politique de la société musulmane. On constate clairement que les questions qui

⁷⁶ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*

⁷⁷ David Beetham et Kevin Boyle, *Démocratie*, atelier de l'UNESCO, 1995, p 9

⁷⁸ David Beetham et Kevin Boyle, Op cit

⁷⁹ [Coran 42 : 37-40].

concernent les décisions du gouvernement doivent être prises après consultation. Cela nous renvoie à l'une des parties de la définition de la démocratie, à savoir le « gouvernement du peuple ».

C'est à cette condition qu'on peut dire que la religion soutient une grande partie de la démocratie. Selon Tocqueville, l'homme démocrate est un homme médiocre, qui est dans une logique d'accumulation indéfinie de petites satisfactions, de petits objets susceptibles de satisfaire momentanément ses désirs. C'est un être orienté vers la satisfaction de son bien-être matériel. « *La religion, écrit Tocqueville, lui ouvre l'accès à des perspectives qu'il ne trouve pas ailleurs* ». Tocqueville souligne ainsi que l'homme démocrate a besoin de la religion qui offre un sens à sa vie.

Le terme de démocratie ne se réfère pas uniquement à une forme politique ou de gouvernement, mais peut aussi désigner une forme de société ayant pour valeur la liberté et l'égalité. Par-là, nous disons même que « *l'Afrique est capable de créer un système propre de démocratie qui satisfasse au besoin fondamentale de régulation et de légitimation de la vie nationale. Le système sera bâti sur des structures permettant à chacun, à son niveau, de prendre part à la construction de la nation et d'être bénéficiaire à part égale des biens du pays* »⁸⁰. Par rapport à cet agencement argumentatif, nous précisons que l'Islam non seulement n'est pas un obstacle à la démocratie, mais il l'encourage avec des versets coraniques. Et avec les différentes formes que peuvent prendre la démocratie, les sociétés traditionnelles sont également compatibles à la démocratie.

2.3 Tendance d'une autonomie négociée et la crainte du conflit

Il est certain que dans les pays du sud, l'autonomie négociée remonte au début de la décolonisation des pays africains en l'occurrence les Comores. La domination à l'époque coloniale n'était pas seulement économique mais aussi culturelle. La culture des dominants semblait être la culture supérieure imposée obligatoirement ou stratégiquement par les puissances coloniales. L'indépendance de l'Afrique est loin d'être totale puisque les dirigeants africains ont accepté, parmi eux, une coopération avec l'occident qui pérennise sa mainmise en Afrique. Il est vrai que « *l'impérialisme ne survit que par notre infantilisme et notre manque de maturité* »⁸¹. Et pourtant, il est avéré que « *chaque peuple maintenant s'entretient lui-même et se pose contre les autres dans sa langue, dans son art, dans sa littérature, dans sa philosophie, dans sa civilisation dans sa « culture ». Le patriotisme est*

⁸⁰ Davide F. Junior, « *quand l'Afrique s'éveillera...* », Éditions nouvelles du sud

⁸¹ Kwameh Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Paris Payot, 1964

aujourd'hui l'affirmation d'une forme d'âme contre d'autres formes d'âme »⁸². Le colonisateur par contre continue d'imposer sa langue, sa culture, sa littérature, et donc sa culture en général en Afrique encore autonome.

Par tout en Afrique où on a subi le sort de la domination coloniale, les systèmes symboliques sont aussi infligés par le processus de domination. Les croyances ancestrales sont volontairement négligées, voire même diabolisées par les Maîtres colonisateurs. A Madagascar par exemple, les missionnaires chrétiens ont diabolisé le « Famadihana ». Et comme disait Jean Ziegler : « *La violence symbolique de l'impérialisme réifie la conscience de l'homme colonisé. Cela veut dire que les ravages qu'opèrent les significations imposées par le système de violence symbolique à l'individu sont tels que l'homme colonisé devient, dans un premier temps du moins, son propre ennemi ou encore : le gestionnaire de sa propre soumission. L'esclave se forge continuellement ses propres chaînes* »⁸³. L'esprit colonial, que soit aux Comores ou d'autres pays de l'Afrique, revient à la volonté gouvernementale des politiques africains. « *Un ordre, dit Bourdieu, ne devient efficace que par l'intermédiaire de celui qui l'exécute* ». Ici, le sujet soumis devient complice de sa propre soumission.

Les responsables des Etats africains qui restent soumis aux idées de leurs « maîtres occidentaux » ne seront jamais facilement à débarrasser sans une stratégie révolutionnaire. En d'autres termes, « *Des directives impératives seront données aux différents responsables pour mettre rapidement fin aux incohérences actuelles. Sera éradiqué tout ce qui, directement ou indirectement, inculque à nos jeunes les principes du capitalisme et de l'impérialisme* »⁸⁴. Dès lors, pour que ces incohérences cessent dans la pratique politique de l'Etat comorien et en Afrique en général, il faut que les citoyens fassent recours au conflit comme courant révolutionnaire. En sociologie, (sauf dans la tradition durkheimienne) le conflit engendre le changement. Ainsi, « *Les conflits remplissent dans nos sociétés un certain nombre de fonction (...) ils orientent les choix politiques, ils sont producteurs d'identité, ils sont à l'origine de la naissance d'organisation* »⁸⁵. Le conflit est en tout cas un moyen instrumental destiné à réaliser des buts. Les crises ultérieures ne seront pas considérées comme échec ainsi que les soulèvements sociaux puisque « *Les crises subies deviennent le révélateur de certains des relations sociales de certains des configurations culturelles, et de leurs apports respectifs.*

⁸² Julien Benda, Op. cit.

⁸³ J. Ziegler, *Main basse en Afrique*, Seuil, Paris, 1980

⁸⁴ Ratsiraka Didier, *Charte de la révolution socialiste malgache*, 26 Aout 1975

⁸⁵ Frédéric TEULON, op. cit.

Elles conduisent à considérer la société dans son action et ses réactions, et non plus sous la forme de structures et systèmes intemporels »⁸⁶.

Cette approche de conflit visant le changement doit avoir au préalable une idée de conscientisation au peuple en général, car aux Comores jusqu'à nos jours, une grande partie de la population baigne dans l'ignorance. Donc, cette stratégie doit sensibiliser l'ensemble de la population pour qu'il ait une masse considérable. Comme le soutient Gustave le bon, « *le fait le plus frappant présenté par une foule psychologique est le suivant : quels que soient les individus qui la composent, quelques semblables ou dissemblables que puissent être leur genre de vie, leurs occupations, leur caractère ou leur intelligence, le seul fait qu'ils sont transformés en foule, les dote d'une sorte d'âme collective. Cette âme les fait sentir, penser et agir d'une façon tout à fait différente de celle dont sentirait et agirait chacun d'eux isolément »⁸⁷. On a bien constaté combien l'individu isolé diffère de l'individu en foule.*

⁸⁶ G. Balandier, *sens et puissance*, PUF, paris 1971

⁸⁷ Gustave le Bon, *Psychologie des foules*, 28^{ème} Edition, Alcan, 1921

CHAPITRE VII : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Il s'agit ici d'un cadre de réflexion qui serait susceptible de susciter d'autres pistes de réflexion. Il convient de noter qu'en sociologie et peut être dans toutes les sciences sociales en général, les solutions proposées ou les recommandations suscitent d'autres problématiques qui feront souvent l'objet d'une discussion ultérieure. C'est pour dire que les solutions proposées ici ne seront pas définitivement considérées comme remède du problème.

Section 1 : Reforme politique et considération sociale

1.1 Système administratif occidental pour quelle Nation ?

Le système politique des dirigeants comoriens doit se lier à la réalité locale. Si non, la société comorienne va être divisée en deux groupes antagonistes : le peuple et le pouvoir dont ce dernier serait un appareil de domination d'un groupe sur l'autre groupe qui est la population. Et dans ce processus, la démocratie ne sera qu'une expression et non une réalité, ou voire même une manière de maintenir leur domination afin de leur faciliter la continuité du pouvoir à travers par exemple des élections, et donc, la continuité de la « domination légale" de l'Etat.

L'origine de pouvoir dans un Etat démocratique est un contrat entre le peuple et les élus. Rousseau écrit dans ce cadre : « ... je me borne en suivant l'opinion commune à considérer ici l'établissement du Corps Politique comme un vrai Contrat entre le Peuple et les Chefs qu'il se choisit ; contrat par lequel les deux Parties s'obligent à l'observation des Lois qui y sont stipulées et qui forment les liens de leur union »⁸⁸. Et K. Marx, a ajouté que les hommes font leur propre histoire mais ils ne la font pas arbitrairement dans les conditions choisies par eux, mais dans les conditions directement données et héritées du passé.

L'idée de droit est pour cela « la représentation de l'ordre désirable qui, dans une société donnée, constitue une ligne de force de la mentalité collective »⁸⁹. Il est alors essentiel de souligner combien il est plus que jamais nécessaire d'insister sur l'urgence du dialogue des civilisations entre les autorités de l'Etat, les Imams et les notables de l'archipel. Ce dialogue n'ira pas prioriser aucune catégorie de pouvoir mais se de mettre d'accord sur un système de pouvoir qui sera accueilli à la quasi-totalité du peuple. C'est la

⁸⁸ J.J Rousseau, Op cit

⁸⁹ Georges Burdeau, *L'Etat*, éditions du seuil, Paris, 1970, p 58

seule voie qui permettra le changement dans l'archipel. Ce dialogue va préciser tout d'abord ce que sous-tend le terme de civilisation.

Il convient de préciser que ce dialogue doit tenir compte trois aspects : l'importance de la conviction religieuse, le poids de la tradition et l'inévitable phénomène de mondialisation. C'est pour dire que d'habitude, « *Nous avons tendance à oublier les choses auxquelles nous ne croyons plus (...) car nous agissons spontanément dans le sens de nos opinions et de nos croyances* »⁹⁰. Comme nous l'avons vu dans les tableaux statistiques, les comoriens sont favorables à la justice religieuse et traditionnelles, par ce que comme le souligne Bouthoul, nous agissons spontanément dans le sens de nos opinions et de nos croyances.

1.2 Problématique de la citoyenneté

La notion de citoyenneté est utilisée dans tous les discours qu'ils soient d'ordre politique, économique ou social. Il est demandé à tous les acteurs d'avoir un comportement citoyen. Le concept de citoyenneté à son origine dans l'Antiquité, comporte des idées positives telles que la responsabilité, l'autonomie, la conscience et la réflexivité critique. En d'autres termes, l'esprit citoyen, c'est un état moral qui prédispose l'être humain à un certain nombre de valeurs telles que : l'implication active dans les affaires publiques, la participation volontaire aux activités d'intérêt général, la solidarité avec les autres membres de la communauté, l'amour de la patrie et le respect scrupuleux de ses lois. Cela laisse à dire que le terme citoyen nécessite l'adhésion volontaire et systématique aux règles de la société. Selon G. Burdeau, le citoyen, ce n'est pas l'individu réel avec ses faiblesses, son égoïsme, son aveuglement et ses enthousiasmes. C'est l'homme éclairé par la raison, parlant selon les impératifs de cette raison commune à tous, et, par conséquent, débarrassé des préjugés de classe et des soucis inhérents à sa condition économique, capable d'opiner sur la chose publique sans être dominé par son intérêt personnel .

La culture citoyenne dans un pays comme les Comores a besoin d'une initiative très mouvementée car ce que l'on observe sur terrain suscite beaucoup d'inquiétudes. La situation de crise dans l'archipel témoigne l'échec des politiques à asseoir une stratégie qui favorisera la citoyenneté. L'Etat considère que cette politique qui sert à préparer des citoyens

⁹⁰ G. Bouthoul, op. cit.

n'est pas prioritaire. Aussi bien que la citoyenneté doit avoir sa construction sur la mise en question de certaines pratiques culturelles et culturelles, mais également, le système politique mis en place ne serait en aucun cas compatible de préparer des citoyens capables de défendre les « valeurs positives » de la société comorienne. Il faut à ce sens trouver les moyens de dépasser théoriquement et pratiquement l'adhésion du système d'« Etat importé » pour favoriser l'émergence de la citoyenneté dans l'ensemble de l'archipel, car comme le souligne Albert Memmi Le fait colonial n'est pas une pure idée c'est un ensemble de situations vécues et le refuser, comme il l'a précisé, c'est soit se soustraire physiquement à ces situations, soit demeuré sur place à lutter pour les transformer.

Force est de constater que la citoyenneté est avant tout le résultat d'une intégration sociale. En d'autres termes, on n'est pas né citoyen, mais on est préparé à l'être. Les éléments culturels et culturels qui contribuent au blocage du changement doivent être éradiqués. Néanmoins, cette éradication doit respecter une structure stratégique qui fera en sorte que ce sont les citoyens eux-mêmes qui dépassent les éléments culturels et culturels nuisibles à la dynamique de la société comorienne. Nous disons par-là que « *La liberté humaine n'est d'abord pour réagir, mais être pour elle c'est agir et cesser d'agir, c'est cesser d'être.* »⁹¹

Malheureusement, l'expérience africaine en général et comorienne en particulier prouve trop de difficulté pour parvenir à un résultat escompté. La pratique politique coloniale qui écarte toute idée de patriotisme et de citoyenneté reste jusqu'à nos jours le meilleur modèle de gouvernance pour une grande partie des leaders africains.

Il faut absolument que l'éducation citoyenne demeure la préoccupation prioritaire de l'Etat comorien. Le fait d'assurer l'éducation à la citoyenneté appartient également à l'ensemble de la collectivité scolaire, il fallait à ce sens reformer le programme d'enseignement en intégrant les disciplines qui forgent un bon citoyen. Si la construction de la citoyenneté aux Comores par exemple n'est pas en rapport avec le programme d'enseignement, la notion de citoyenneté ne sera qu'un mot mais pas une réalité vécue. Il s'agit en d'autres termes, d'un débat complexe qui remet en question les objectifs généraux de la scolarisation, son organisation, les programmes d'études ainsi que les valeurs et les pratiques de l'enseignement et de l'apprentissage.

⁹¹ Jean Paul Sartre, L'être et le néant, Ed. Gallimard, Paris, 1943, p.533.

1.3 Réforme de l'enseignement et considération sociale

On a beaucoup parlé de l'éducation et de l'enseignement au long de notre discussion. Ce qu'il nous faut, c'est de proposer une réforme surtout dans le système d'enseignement. Il est certain que « *La crise de l'enseignement n'est pas une crise de l'enseignement ; les crises de l'enseignement ne sont [que] des crises de vie partielles, éminentes, qui annoncent et accusent des crises de la vie générale ; ou, si l'on veut, les crises de vie générales, les crises de vie sociales s'aggravent, se ramassent, culminent en crises de l'enseignement qui semblent particulières ou partielles mais qui en réalité sont totales parce qu'elles représentent le tout de la vie sociale ; c'est en effet à l'enseignement que les épreuves éternelles attendent, pour ainsi dire, les changeantes humanités ; quand une société ne peut pas enseigner, c'est que cette société ne peut pas s'enseigner ; c'est qu'elle a honte, c'est qu'elle a peur de s'enseigner elle-même* »⁹². C'est pour dire que la crise que nous qualifions de l'enseignement, n'est pas réellement une crise de l'enseignement, c'est plutôt une conséquence d'une crise de la vie sociale en générale qui infecte l'enseignement. Néanmoins, nous allons essayer de discuter sur la réforme de l'enseignement.

D'abord, dans le domaine de l'éducation, depuis quelque temps, les filles et les garçons comoriens ont théoriquement les mêmes chances de réussir, car presque ils sont tous scolarisés à l'école primaire, mais nous avons constaté qu'en arrivant au lycée, la courbe de fréquentation des établissements scolaires descend, le nombre de filles diminue petit à petit, et par conséquent, le pourcentage des filles admises au baccalauréat est considérablement inférieur à celui de garçons. L'entrée à l'université conserve également cette tendance. Quelles que soit les disciplines, les jeunes filles sont quasiment absentes. Certes, plusieurs raisons peuvent expliquer cette disparition du paysage universitaire. Mais cette absence s'explique, selon nous, par : le problème du temps consacré aux tâches familiales qui lui incombent depuis son jeune âge. Notons qu'en vérité, la question de genre aux Comores mérite un projet de recherche particulier.

Pour la question de la réforme, nous tenons à préciser que les nombres des disciplines enseignées dans les différents établissements de l'archipel doivent jouer un rôle strictement centré aux intérêts de la nation. Dans les classes d'examen surtout, là où les apprentis accentuent le rythme d'assimilation et de compréhension des cours, les disciplines doivent quasiment concernées les questions relatives au changement de l'archipel. Bien qu'on ne

⁹² (Charles Péguy, *Cahiers VI, II, Œuvres en prose*, La Pléiade II, p. 1390, cité par Jacques Julliard, dans *Le Nouvel Observateur*, n° 1357, 8-14 nov. 1990, p. 61).

puisse pas écarter la piste d'une connaissance générale pour l'obtention d'un diplôme international, néanmoins, les problématiques du développement endogène devraient être prioritaires.

En effet, la première chose à considérer dans cette démarche est la conservation de la langue nationale. « *La langue, disait J. Ziegler, est l'instrument privilégié par lequel la nation impose sa conscience nouvelle* »⁹³. Lors de notre descente sur terre on a enquêté plusieurs individus qui nous ont informés leur motif du décrochage scolaire, et la plus part, c'était un problème de compréhension de la langue française. Le fait que la langue française facilite l'échec scolaire au sein de l'archipel, l'Etat devrait rapidement se poser la question de l'utilité de la langue comorienne dans le processus du développement et de la réforme de l'enseignement.

1.4 Rôles des élites dans un contexte de crise

Larousse définit le mot élite comme étant un « *petit groupe considéré comme ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué* ». Cette acception de Larousse nous donne l'idée d'un groupe détenteur d'un pouvoir ou d'un savoir. L'élite est donc le cadre intellectuel qui se distingue aux autres membres de la société par le savoir. Il faut signaler que la majorité des cadres intellectuels aux Comores sont plus proches du peuple et partagent les réalités quotidiennes de leur vie. Ces élites sont donc mieux placées pour percevoir les besoins de la population et peuvent facilement intégrer dans leurs actions les aspirations profondes des groupes vulnérables. Les forces des cadres intellectuels sont également inégalement à l'appui au développement, surtout, pour la compatibilité des projets gouvernementaux avec les couches sociales qui méritent bien d'en bénéficier. Pour ce qui est de leur engagement, même si la visibilité de leurs actions n'est pas encore évidente, due à leur faible attachement à la patrie, l'engagement des élites doit servir à la cause des vulnérables, des analphabètes et aux démunies. Il est à souligner que les forces des élites de tous les pays du monde résident dans leur engagement lié à la conscientisation du peuple sur l'importance de l'éducation et sur leur accompagnement au processus du développement

Les élites comoriennes, loin d'inscrire leurs actions dans une dynamique d'opposition par rapport à l'Etat, ils se conçoivent plutôt comme un soutien de celui-ci. L'Etat qui est le pivot de l'oligarchie assure ici, la régulation du jeu contradictoire des intérêts individuels des

⁹³ J Ziegler, op. cit.

élites comoriennes, car entre lui et la classe élitiste il n'y a pas un antagonisme d'intérêts mais plutôt une complicité et une continuité dans les représentations et les actions. L'Etat et les élites ont la même idéologie puisqu'aux Comores le secteur privé est moins développé, presque tous les sortants des universités pensent uniquement travailler dans le secteur public. C'est pour cette raison que les élites n'oseraient pas à soulever les vraies questions intrinsèques au dysfonctionnement du pays.

Il est important de souligner combien le statut et le rôle des élites comoriennes résident dans l'impact qu'elles ont sur la vie des gens et sur la société toute entière. Pour que les élites remplissent leur tâche, ils doivent porter le statut de la société civile à partir des différentes organisations qui les composent à savoir les ONG, les syndicats, les institutions religieuses, les médias, voire même les institutions traditionnels. Pour atteindre aux objectifs, les élites s'engageraient pour des campagnes de sensibilisation, des séminaires de formation et des émissions à l'antenne. L'objectif, c'est de contribuer pour rehausser le développement de l'archipel. Cela va ouvrir la voie aux Comores sur le défi de la société civile dans le développement.

Il est donc clair que l'édification d'un véritable Etat-nation dans l'archipel est aux mains des élites comoriennes puisque la pratique politique mise en place pendant le règne d'Ali Soilihi ne verra pas le chemin à l'immédiat. Les élites qui sont des acteurs essentiels de délégation des légitimités et de contre-pouvoir, y a ainsi une grande responsabilité tant elles devraient renforcer les « valeurs positives » de la culture et de faciliter l'esprit citoyen aussi bien d'aider la population et les gouvernants sur le processus de développement afin qu'ils puissent mettre rapidement en place un système rationnel dans le rouage social de l'archipel. Les élites doivent amplement jouer leur rôle d'éveil de conscience contre d'incessants comportements régressifs des différents politiciens. D'une certaine façon, « *Ce que le monde social a fait, le monde social peut, armé de ce pouvoir, le défaire* »⁹⁴. Les élites comoriennes devraient montrer que la société n'est pas un système figé, tout changement envisagé est possible si l'on tient compte surtout à la pratique sociale, puisqu'en Afrique et en particulier aux Comores, les discours sont très éloquents que les actes, alors que ce sont les actes qui devraient être éloquents que les paroles. « *C'est seulement en arrivant dans la pratique sociale, nous dit Mao, aux résultats qu'ils attendent que les hommes reçoivent la confirmation de la vérité de leurs connaissances* »⁹⁵.

⁹⁴ Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Seuil, 1993

⁹⁵ Mao Tsé Toung, *cinq essais philosophiques*, édition du peuple, Pékin, 1976

Toutefois, Il est à signaler que les insuffisances financières embarrassent les initiatives des élites. La plupart des élites interrogées ont avoué ne pas disposer de ressources suffisantes pour appuyer leurs diverses actions par exemple en matière de formation à l'incitation aux investissements et à l'édification de la citoyenneté. En d'autres termes, d'après les informations recueillies ce ne sont pas les initiatives et les projets qui manquent mais plutôt l'appui financier. Néanmoins, ce point de vue semble paradoxal, puisque les élites elles-mêmes peuvent entreprendre des actions de développement en collaborant avec des ONG comme la PNUD et autres organismes. Mais aussi, comme nous l'avons souligné précédemment, les cadres intellectuels doivent mener des actions sur le développement, ils doivent user plus souvent des campagnes de sensibilisation, de l'éducation et diverses formations pour atteindre à leurs objectifs. Cependant, la réalisation de ces activités ne demande pas des moyens financiers très élevés. Si vraiment les cadres intellectuels comoriens sont solidaires pour mener ces actions, l'aspect financier ne serait pas un obstacle, puisque ils ont les potentialités de dépasser cette difficulté.

Section 2 : Avantages et limites de la recherche

2.1 Les problèmes rencontrés sur l'élaboration de la recherche

Les recherches qui ont permis la production du présent document ne se sont pas déroulées sans difficultés. En effet, la première de ces difficultés est relative à l'insuffisance des sources de documentation qui nous auraient permis d'approfondir encore d'autres aspects de notre question de recherche. Ensuite, le contexte socio-politique qui prévaut dans notre pays a été aussi préjudiciable au bon déroulement de l'étude. En effet, la question de l'Islam vis-à-vis aux valeurs occidentales est très sensible et suscite parfois la méfiance des enquêtés. Il arrive même que certaines autorités comoriennes évitent les questions par ce que selon eux, les réponses pourraient engendrer des lamentations ultérieures, d'autres parmi elles ont hésité de fournir les données et les informations nécessaires.

En fin du compte, nous avons eu peur nous-mêmes un certain moment, quand certains responsables osaient de ne rien répondre aux questions, comme si nous voulons espionnés des informations. Il est clair qu' « *On peut retenir le fait que les sociologues constatant l'injustice de la société, objet de leur étude, se demandent si la fameuse neutralité scientifique, ne les*

rend objectivement complice d'un régime »⁹⁶. Il est donc évident que nous assumons le risque d'être parfois mal compris ou parfois trop critiqué, mais tout en étant conscient du résultat attendu.

En outre, il convient de retenir qu'en sciences sociales les limites de la recherche sont d'ordre épistémologique. Le fondement même de la structure des sciences sociales reste jusqu'à nos jours dans la phase de l'inexactitude des données recueillies. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas recueillir des données fiables en sciences sociales, c'est pour dire plutôt qu'en comparant les sciences sociales avec les sciences dites « sciences de la nature », on aperçoit des limites considérables d'ordre épistémologique dans les sciences sociales. L'enquête documentaire par exemple est aussi infectée par les limites de la recherche. « *Une grave lacune du document écrit, souligne Grawitz, c'est que l'on ne peut rien y ajouter. Si l'auteur est libre de son expression, il est aussi limité par sa propre vision des choses. Il peut oublier, ou ne pas voir l'intérêt de tel fait et l'enquêteur doit se contenter de ce qu'on lui apporte »⁹⁷. Cela suppose d'un agencement diachronique du chercheur lui-même pour réactualiser les données car les propos d'un auteur d'un document peut obéir l'aspect synchronique du phénomène en question.*

Force est de constater que malgré ces difficultés liées à la recherche, nous possédons les balises méthodologiques nous permettant de surpasser les aléas épistémologiques. Toutes ces difficultés ont pu être jugulées grâce à notre connaissance acquise au long de notre cursus universitaire. Il est évident que d'autres aspects de la recherche connaissent certaines limites liées à la nature même du « destin » des sciences sociales. Toutefois, l'ensemble de la recherche présente modestement un succès par rapport aux respects rigoureux des étapes de la recherche.

2.2 Les avantages recueillis

Il convient de noter que ce travail constitue des avantages diversifiés si on le considère dans sa dimension générale. D'abord, en tant qu'étudiant d'origine comorienne, nous avons eu l'opportunité d'étudier l'évolution de notre société. A ce sens, notre production scientifique contribuera, peut-être, à l'édification d'une nouvelle société où règnera l'ordre social. En outre, ce travail de recherche nous a permis de dénicher les réalités cachées qui sont parfois mal comprises ou estompées par la familiarité entre les phénomènes et les individus

⁹⁶ M. Grawitz, op. cit.

⁹⁷ M. Grawitz, Op cit p 587-588

en tant qu'agents sociaux, et pourtant comme l'écrit Bachelard « *tout ce qui est familier n'est pas encore connu* ». Cette méconnaissance vis-à-vis de la chose familière reste la préoccupation de chercheur pour rendre compréhensible les « faces cachées » d'un phénomène social quelconque.

Remarquons ensuite que tout terrain de recherche c'est toujours le lieu des contradictions, contrairement aux autres enquêtés, certains ont trouvé le sujet de recherche très pertinent. Les émotions étaient énormes chez certains enquêtés, qui voyaient le sujet comme un point essentiel pour l'avenir politique et social de leur pays. Ainsi, des institutions publiques comme le Ministère de la justice et des affaires islamiques, le Ministère de l'Education Nationale nous ont recommandé de leurs offrir des exemplaires du document. A l'occasion de cette sympathie, on a pu aisément échanger d'expérience ensemble.

En somme, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, l'archipel des Comores est un pays à vocation traditionnelle et religieuse. La cohésion sociale se limite sur les manifestations religieuses et/ou traditionnelles. Néanmoins, la pratique politique de l'Etat est inadéquate à la manière d'être de la quasi-totalité de la population. On peut citer entre autres, le programme d'enseignement, le système juridictionnel, etc. En outre, les mutations sociales bouleversent principalement la manière d'être de la population, puisque surtout, ces mutations sont mal conçues au sein de l'archipel. En dépit de toutes ces difficultés, il n'est pas exagéré de dire que les dirigeants ne s'inquiètent pas de la situation aggravante que fait faire le pays, puisqu'il y a un écart entre les discours politiques véhiculés et la réalité du pays, en d'autres termes, les dirigeants comoriens ne soulèvent pas les vraies questions relatives au vécu social. Il est exacte que « *Les hommes ne font pas leur histoire arbitrairement ; ils la font toujours dans des conditions structurées par le passé. Mais ils font leur propre histoire. Les structures conditionnent les hommes, mais les hommes transforment et créent les structures. Tout, dans cette dialectique tragique, passe par les hommes, leurs volontés et leurs décisions* »⁹⁸. En d'autres termes, les conséquences des phénomènes sociaux des toutes sociétés en sont les volontés et les décisions des hommes, ils peuvent transformer les structures anoniques conditions de leurs volontés.

⁹⁸ Roger Garaudy, Op cit, p 251-252

CONCLUSION

En définitive, la croyance religieuse et l'Occident entretiennent des relations conflictuelles séculaires, depuis la séparation de l'Etat et l'Eglise en France. Ce dualisme dégénère dans cette décennie, uniquement entre les valeurs occidentales et les valeurs musulmanes. Contrairement à ce que l'on peut croire, l'archipel des Comores, en tant que nation musulmane, n'entretient pas une relation antagoniste avec les valeurs occidentales. D'une certaine manière, l'éducation musulmane a inculqué un esprit panthéiste à la quasi-totalité de la population comorienne. Cette conviction religieuse est enchérie par la pratique traditionnelle qui est intrinsèquement liée avec elle sur le plan pratique.

Par ailleurs, Les résultats de nos enquêtes nous ont permis d'affirmer l'hypothèse selon laquelle, les règles établis par les autorités politiques ne reflètent pas la réalité sociétale du peuple comorien, il existe en ce sens un écart entre la nature des fonctions de l'Etat et les habitudes quotidiennes des membres de cette société. Nous avons recueillis des informations également prouvant l'inaction des élites comoriennes dans le processus de développement sociétal. Par la suite, l'enseignement au sein de la fonction publique obéit à une perpétuation coloniale qui rayonne les civilisations occidentales au détriment des civilisations locales.

Il convient de rappeler que la plate-forme régissant les actions du gouvernement comorien est en grande partie méconnue par la quasi-totalité du peuple. L'adhésion du peuple vis-à-vis de la loi serait rationnellement la condition de sa considération. Tant que cette adhésion n'a pas eu lieu, les gouvernés sont sensés ignorés l'existence de la loi et donc de la justice. Celle-ci est, à leurs yeux, comme si elle n'existe pas, par ce que le peuple a une autre conviction qui ne reflète pas le système politique mis en place. Il est évident que La constitution ne s'adapte pas aux conditions sociales de l'archipel, et pourtant, ce ne sont pas les conditions sociales de l'archipel qui doivent s'adapter à la constitution, au contraire, c'est la constitution qui doit impérativement s'adapter aux conditions sociales. Aux Comores, l'Islam est considéré non pas comme un élément isolé sur la sphère sociale, mais plutôt la forme dynamique d'une institution générale qui met en jeu tous les rouages du système. La pratique de l'Islam est maintenue au sein de la société comorienne comme un phénomène social total.

S'agissant de la tradition, l'imposition des obligations et l'existence des sanctions dans le système de pouvoir traditionnel aux Comores permettent très certainement un blocage sur le développement et empêchent à l'application des actes rationnels des intellectuels. Il est clair que le pouvoir dont disposent les notables d'édicter unilatéralement des actes

susceptibles d'imposer des obligations aux villageois constitue un pouvoir grave, parfois même dangereux. Néanmoins, il est à la disposition des autorités locales de mener un dialogue entre elles pour la réforme vis-à-vis aux trois pouvoirs existants à savoir : le pouvoir Etatique, pouvoir religieux et le pouvoir traditionnel. Il n'est donc pas étonnant que les informations et les données recueillies lors de cette recherche révèlent précisément qu'une grande partie de la population comorienne méconnaît l'importance de l'Etat. Ainsi, pour que l'autorité juridique devienne respectable au peuple, il faut, pour des raisons pratiques, qu'il ait une adéquation entre la loi et la manière d'être du peuple, c'est-à-dire, leur manière de penser, de sentir et d'agir.

Notons qu'une part inégalée du changement de l'archipel est à la disposition des élites. Ces dernières se manifestent globalement comme le moteur, l'âme d'un mouvement social porteur d'idées et d'idéaux et source de progrès pour la majorité du peuple, et cela, dans divers domaines de la vie sociale. Ainsi, de par les actions des élites, l'Etat s'obligera d'ajuster sa politique, son fonctionnement et ses actions en référence du peuple, et d'être en accord avec l'histoire du pays, la croyance religieuse, la tradition et les habitudes. En un mot, l'Etat sera obligé avec la pression des élites, d'être en accord avec la manière d'être du peuple.

Remarquons enfin que les rapports de forces engendrés par la dichotomie entre la pratique politique occidentalisée et la conviction religieuse du peuple comorien seront facilement annihilés par la réforme de l'enseignement. Il ne s'agit pas d'élaborer un programme détaillé de l'enseignement au sein de l'archipel, mais de poser les vraies questions liées à l'éducation en rapport du contexte local. La mise en pratique d'un nouveau programme d'enseignement permettra dans l'archipel de former des hommes capables d'assurer non seulement le fonctionnement de l'Etat, mais aussi, le renouvellement de la culture et des éléments de blocages liés à la conviction religieuse. Ces nouveaux citoyens comoriens seront capables de réfléchir sur les mutations sociales qui déstabilisent par fois l'ordre social établi, et seront en mesure aussi d'élaborer un nouveau projet de civilisation au sein de l'archipel.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

1. Aktouf. (O), *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Presse universitaire de Québec
2. Aron. (R), *les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1971
3. Ben Ali. (D) et Mgomri. (H), *Le grand mariage et ses implications dans le développement humain*
4. Benda. (J), *La trahison des clercs*, éd. Grasset, 1958
5. Bourdieu. (P), *La misère du monde*, Seuil, 1993
6. Caillois. (R), *Approches de l'Imaginaire*, Gallimard, 1974.
7. Campenhoudt. Luc. (V) et Quivy. (R), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 4ème Edition
8. Claude. (R), *Socio-anthropologie des religions* A. Colin, 2008
9. De varine. (H), *La culture des autres*, Seuil, 1976, p.128
10. Durkheim. (E), *de la division du travail social*, PUF, 1991 (1ère édition 1893)
11. Durkheim. (E), *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, 1986
12. Fanon. (F), *peau noire masques blancs*, édition du seuil, 1952, Paris
13. Gasnier. (J), *Lexique de philosophie*, Hatier, Paris, 1998
14. Gaston. (B), *variations et mutations sociales*, Payot, Paris, 1960
15. Georges. (B), *L'Etat*, éditions du seuil, Paris, 1970
16. Grawitz. (M), *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 11ème Edition, Paris 200
17. Ivan. (G), *La personne*, PUF, Paris, 1961
18. Sartre. (S). (J) *L'être et le néant*, Ed. Gallimard, Paris, 1943
19. Rousseau. (J-J) *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755, in *Œuvres complètes*, « La Pléiade » III.
20. Kabou. (A), *Et si l'Afrique refusait le développement ?* l'Harmattan, Paris, 1991
21. Kane. (C). (H) *L'aventure ambiguë*, Paris Julliard, 1961
22. Jaspers. (K), *Origine et sens de l'Histoire*, Plon, 1954
23. Latouche. (S), *L'occidentalisation du monde*, la découverte poche, Paris 2005
24. Le Bon. (G), *Psychologie des foules*, 28ème Edition, Alcan, 1921
25. Duverger. (M), *Droit publique*, PUF, Paris, 1968
26. Bourdieu. (P), *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980

27. Revol. (R), *Dictionnaire des sciences économique et sociales*, Hachette 2002
28. Garaudy. (R), *L'alternative*, Edition robert Laffont, Paris, 1972
29. Sapir. (E), *Anthropologie*, Editions de Minuit, 1967
30. Tocqueville. (A), *De la démocratie en Amérique*
31. Tsé-toung. (M), *cinq essais philosophiques*, édition du peuple, pékin, 1976
32. Mühlmann. (W. E), *Messianisme révolutionnaires du Tiers-Monde*, Gallimard, Paris, 1968
33. Weber. (M), *Economie et société*, collection Pocket Agora, 2003
34. Weber. (M), « *le métier et la vocation de savant* » (1919). le savant et le politique, Plon 1979
35. Ziegler. (J), *Main basse sur Afrique*, Edition du seuil, 1998

Ouvrages spécifiques :

1. Balandier. (G), *sens et puissance*, PUF, paris 1971
2. Baudelot. (C) & Establet (R). (1971), *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero
3. Baudelot. (C) & Establet (R). (1975), *L'école primaire divise*, Paris, Maspero
4. Berman. (P), *Les habits neufs de la terreur*, Hachette 2004
5. Bourdieu (P) et Passeron. (J), *La reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed de Minuit
6. Chanfi Ahmed. (A), *Islam et politique aux Comores*, Edition l'Harmattan, 1999,
7. De Varine. (H), *La culture des autres*, Seuil, 1976
8. Denquin. (J. M), *Introduction à la science politique*, Hachette, 2^{ème} Edition, Paris, 2001
9. Deschamps. (A), *Les Comores d'Ahmed Abdallah*, Karthala, 2005
10. Duverger. (M), *la sociologie de la politique*, PUP 1973, paris
11. Fougier. (E), « *l'altermondialisation* », Editions le cavalier bleu, Paris, 2008,
12. Freud. (J), *Qu'est-ce que la politique ?* Éditions Sirey, Paris, 1965,
13. Fsquel. (J), *Mayotte, Les Comores et la France*, L'Harmattan
14. Jazy. (D), *Sociologie politique, école polytechnique de Tunisie*, Polycopié, 1995
15. Junior (F). (D) *Quand l'Afrique s'éveillera ... nouvelle du sud*
16. Le Tourneau. (R), *Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulman*, Armand, Colin,

17. Lénine, *de l'Etat*, conférence faite à l'Université Sverdlov, le 11 juillet 1919
18. Malinowski. (B), « *structure et fonction des sociétés primitives* », édition de minuit paris 1975
19. Memmi. (A), *Portrait du colonisé*, Payot, Paris, 1973,
20. Nkrumah. (K), *L'Afrique doit s'unir*, Paris Payot, 1964
21. Péguy. (C) *Cahiers VI, II, Œuvres en prose*, La Pléiade II, p. 1390, cité par Jacques Julliard, dans *Le Nouvel Observateur*, n° 1357, 8-14 nov. 1990, p. 61
22. Servier. (J), *l'Homme et l'invisible*, Imago, 1980.
23. Violet. (J), *petit traité d'éducation*, éditions familiales de France, Paris
24. Warnier. (J-P), *la mondialisation de la culture*, la découverte, Paris, 2003

Revue et articles

1. Avant-projet de la loi référendaire portant révision de la constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001
2. Bassi. (M), in *Le Figaro*, 29 juin 1972
3. Bourdieu (P). (1966). *L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. Revue française de sociologie.* - vol.7 n°3.
4. *Bibliographie du prophète*, publié par Agence des musulmans d'Afrique, Koweït
5. Ratsiraka. (D), *Charte de la révolution socialiste malgache*, 26 Aout 1975
6. Said ahmed Said. (A), *COMORES, D'une République à l'autre*, Coelacanthé, coll politiki
7. SOILIH. (S) et NASSUR. (M), *Ali soilihi l'élan brisé ?* L'Harmattan, 2000
8. Sollety. (M), *Le chômage des diplômés, moteur de la révolte tunisienne*, Le Monde, 7 janvier 2011
9. TEULON. (F), *Changement sociale et conflits*, Ellipses
10. *The African interpréter*, été, 1943
11. UNESCO, *Démocratie, question et réponse*

Webographie

1. <http://www.unhcr.org/refworld/country,,IRBC,,COM,45b632e02,41501c002a,0.html>, consulté le 25/02/16
2. <http://www.comores-online.com/mwenet/tradition/fem1.htm>
3. Herbert Spencer, l'individu contre l'Etat, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 1

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 5

CHAPITRE I : CONTEXTE HISTORICO-POLITIQUE DES ILES COMORES 5

Section 1 : Histoire sociopolitique des Comores 5

1.1 Présentation de l'archipel des Comores 5

1.2 L'archipel avant l'intervention française 9

1.3 Colonisation et appropriation des terres 11

1.3.1 Phase d'installation 11

1.3.2 Accaparement des terres..... 12

Section 2 : Contexte des traités et appropriation des terres..... 15

2.1. Les traités de protectorat et cause de l'installation française officielle..... 15

2.2 Accords et désaccords sur les différents traités..... 17

CHAPITRE II : ESQUISSE METHODOLOGIQUE ET THEORISATIONS..... 19

Section 1 : Exploration empirique et ethnométhodologie 19

1.1 Documentation et recueil d'informations..... 19

1.2 Recherche antérieure ou pré-enquête 19

1.3 Démarche hypothético-déductive et recherche spéculative 20

1.4 Techniques vivantes 20

1.4.1 L'entretien libre..... 20

1.4.2 L'entretien dirigé..... 21

1.5 Observation participante 21

1.6 Prélèvement de l'échantillon 22

Section 2 : Méthode d'analyse de contenu et Théories appropriées 23

| | |
|---|----|
| 2.1 : méthode historique | 23 |
| 2.2 : méthode fonctionnelle | 24 |
| 2.3 : méthode structurelle | 24 |
| 2.4 : Les théories adoptées | 25 |
| DEUXIEME PARTIE : PRATIQUE POLITIQUE ET CONSIDERATION CULTURELE ET RELIGIEUSE..... | 26 |
| CHAPITR III : TRADITION ET RELIGION DANS LE CADRE SOCIETAL | 26 |
| Section 1 : Fonction du pouvoir traditionnel..... | 26 |
| 1.1 Brève présentation du grand mariage..... | 26 |
| 1.2 Le poids de la tradition..... | 28 |
| 1.3 Respect des valeurs traditionnelles et cohésion sociale | 30 |
| Section 2 : structure du pouvoir religieux aux Comores | 31 |
| 2.1 L’Islam aux Comores | 31 |
| 2.2 Le sacré et le Profane au quotidien | 32 |
| CHAPITRE IV: PRATIQUE POLITIQUE ET ORGANISATION SOCIALE..... | 34 |
| Section 1 : structure institutionnelle et aspect du problème..... | 34 |
| 1.1 Structure politique..... | 34 |
| 1.2 Organisation du système éducatif | 36 |
| Section 2 : présentations des résultats d’enquête | 37 |
| 2.1 Les élites face au développement..... | 38 |
| 2.2 Diversité des pouvoirs et considération populaire | 40 |
| 2.3 Juridiction occidentalisée et croyance musulmane | 41 |
| 2.4 Le cadre de l’enseignement..... | 43 |
| Section 3 : Dysfonction institutionnelle : Vérifications des hypothèses..... | 45 |
| 3.1 Habitus social et pouvoir contraignant : inadéquation entre le système politique et la réalité sociale locale | 45 |
| 3.2 Pérennisation du système d’enseignement colonial..... | 46 |
| 3.3 Actions limitées des élites : Absence des contrôles sociales | 48 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE V : VALEURS REELLES DE L'ISLAM ET STIGMATISATION CONFESSIONNELLE..... | 50 |
| Section 1 : Les valeurs fondamentales de l'islam | 50 |
| 1.1 La notion de Dieu en Islam | 50 |
| 1.2 Le statut du prophète | 51 |
| 1.3 Ce que la « Charia » veut dire | 53 |
| Section2 : Prolifération confessionnelle et conflits d'identité | 54 |
| 2.1 L'Islam et l'occident | 54 |
| 2.2 Terrorisme et valeurs réelles de l'Islam | 56 |
| TROISIEME PARTIE : ANALYSES INTERDISCIPLINAIRES ET SUGGESTIONS..... | 59 |
| CHAPITRE V I: BOULVERSEMENT DES SOCIETES ET PROBLEMATIQUE DE L'AUTONOMIE..... | 59 |
| Section 1 : Identité culturelle et valeurs universelles | 59 |
| 1.1 NTIC et conviction religieuse | 59 |
| 1.2 Nation musulmane et contexte de la liberté | 61 |
| 1.3 Modernité et société musulmane..... | 63 |
| 1.4 Acculturation et perte d'identité..... | 66 |
| Section 2 : Dysfonction endogène et devenir de la société | 67 |
| 2.1 Religion et Politique : Qui gouverne et comment ? | 67 |
| 2.2 L'Islam et la Démocratie..... | 69 |
| CHAPITRE VII : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS | 73 |
| Section 1 : Reforme politique et considération sociale | 73 |
| 1.1 Système administratif occidental pour quelle Nation ?..... | 73 |
| 1.2 Problématique de la citoyenneté | 74 |
| 1.3 Réforme de l'enseignement et considération sociale | 76 |
| 1.4 Rôles des élites dans un contexte de crise | 77 |
| Section 2 : Avantages et limites de la recherche | 79 |
| 2.1 Les problèmes rencontrés sur l'élaboration de la recherche | 79 |

| | |
|-----------------------------------|----|
| 2.2 Les avantages recueillis..... | 80 |
| CONCLUSION | 82 |
| BIBLIOGRAPHIE | 84 |
| TABLE DES MATIERES | |
| LISTE DES TABLEAUX | |
| LISTE DES ABREVIATIONS | |
| GLOSSAIRE | |
| LISTE DES FIGURES | |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau n° 2 : Lieux de provenance des personnes enquêtées..... | 23 |
| Tableau n° 2 : Répartition par île de la population urbaine et rurale..... | 38 |
| Tableau n° 3 : La participation des élites pour le développement de l'archipel..... | 40 |
| Tableau n°4: Considération de la population par rapport aux différents types de pouvoirs existants au sein de l'archipel..... | 41 |
| Tableau n° 5: Considération de la population par rapport aux différents types de juridictions existantes dans l'archipel..... | 42 |
| Tableau n° 6 : Variation du taux de réussite au baccalauréat de la session 2007 à 2012..... | 44 |
| Tableau n°7 : Choix de la population sur le système d'enseignement..... | 44 |

LISTE DES ABREVIATIONS

BM : Banque Mondial

CNDRS : Centre Nationale De Recherche Scientifique

FMI: Fonds Monétaire International

NTIC : Nouvelle technologie de l'information et de la communication

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONEC : Office Nationale des Examens et Concours

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nation Unies

OP CIT : Option citée

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

RDA : Rassemblement Démocratique Africaine

TIC : Technologies de l'information et de la communication

TGV : Train à Grande Vitesse

SAGC : Société anonyme de Grande Comores

GLOSSAIRE

ANDA NA MILA : Expression comorienne d'origine arabe, qui veut dire coutume et tradition.

AHADITH : mot arabe, pluriel du nom hadith qui veut dire récit ou enseignement (Il est utilisé pour désigner les enseignements du prophète Mohammad)

BADRIY : phénomène magico-religieux qui sert à châtier un complice à l'aide des versets coraniques

BANDAMADJI LA DOMBA : un village de grande Comore

CHIROMANI : habit qui symbolise la femme comorienne. Il couvre son corps entier et il est considéré comme habit d'honneur

CHIYONI : mot comorien qui signifie école coranique

DJAHILIYYA : obscurantisme ou époque d'ignorance

DJINN : nom arabe utilisé souvent dans le langage de l'Islam pour désigner un esprit

DJEDDAH : ville d'Arabie Saoudite

FAATH : conquêtes territoriales, ouverture du monde à l'Islam

FIKH : jurisprudence islamique

FOUNDI : mot comorien qui veut dire maître, soit un enseignant d'école coranique, d'enseignement général ou même un sorcier

HIRIMU ou BEA : groupe générationnel marquant la catégorie des classes au sein de la cité

IBADAT : mot arabe qui veut dire adoration

JIBREEL : l'Ange Gabriel, appelé aussi Saint-Esprit selon la tradition chrétienne

KANDANI : camp militaire de Moroni

MADRASSA : école arabo-musulmane d'enseignement général

MALAYO-POLYNESIEN : dont l'ère d'extension ou d'origine couvre Madagascar, l'océan Indien, une partie du sud-est asiatique et la quasi-totalité de l'océan pacifique

MA SERA : c'est pluriel de mot « sera » qui veut dire diable

MDJI : mot comorien qui veut dire village ou cité

MDRU MDZIMA : expression comorienne qui signifie homme unique ou homme accompli

MEDINE : ville d'Arabie Saoudite où le prophète Mohammad est enterré.

MFOMWA NAMDJI : mot comorien qui signifie chef des enfants de la cité

MILA NA NTSI : est synonyme de « Anda na mila », qui veut dire littéralement, tradition et nation

MNA DAHO : terme comorien, qui signifie petit mariage, contrairement au grand mariage

MNAMDJI : mot comorien qui veut dire enfant du village ou de la cité

MUAMALAT : mot arabe, manière de vivre avec les gens

NTSAWENI : une ville de grande Comores

SALAFISTES : fondamentaliste musulmans qui s'identifient strictement à la tradition du prophète et au mode de vie de ses compagnons

SHIKOMORI : à la manière de comoriens, notamment la langue comorienne

TECHNO-UTOPIE : conception de la technologie qui promet ouvertement un avenir meilleur pour tous les hommes sans tenir compte des contraintes liées à la réalité du phénomène

ULAMA : mot arabe qui veut dire Savant. On l'utilise souvent pour qualifier les savants de la religion musulmane

UMMAH : communauté globale des croyants

WANDRU WADZIMA : c'est une expression comorienne qui est le pluriel de « Mdrumdzima »

WUGNAGNA : C'est un Mot comorien qui signifie fraternité fondé sur l'entraide (similaire au « Fihavanana » chez les malgaches

VALEURS POSITIVES : C'est un concept qui peut signifier les manières culturelles et culturelles d'être qui sont favorables pour le changement social

VALEURS NEGATIVES : C'est un concept qui peut signifier les manières culturelles et culturelles d'être qui sont nuisibles pour le changement social

ZANAHARI : Mot malgache qui veut dire Dieu tout puissant

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure n° 2 : Pourcentage sur la participation des élites au développement | 40 |
| Figure n° 2 : Pourcentage sur la considération de la population par rapport aux différents types de pouvoirs existants au sein de l'archipel | 42 |
| Figure n° 3 : pourcentage sur la considération de la population aux différents types de juridictions existantes au sein de l'archipel..... | 43 |
| Figure n° 4 : Pourcentage du choix de la population sur le système d'enseignement | 45 |

ANNEXE

QUESTIONNAIRE

ENQUETE AUPRES DES ELITES OU CADRES INTELLECTUELS

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

RAPPORT SUR LEURS ACTIONS OU INACTIONS AU DEVELOPPEMENT

| N° | Questions | Réponses codées |
|-----|---|--|
| 001 | Selon vous, quel est l'élément essentiel pour le processus de développement ? 1. Moyens financiers 2. Connaissance intellectuelle 3. Patriotisme 4. Fonds gouvernemental 5. Autre (à préciser) | |
| 002 | Selon vous, les élites comoriennes en général contribuent-elles au développement du pays ou non ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non, pourquoi ? |
| 003 | Avez-vous déjà pensé de mettre en place un projet du développement dans votre pays ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 004 | Quel est Le rôle des élites comoriennes au sein de | |

| | | |
|-----|---|---|
| | <p>l'archipel ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Des fonctionnaires publiques 2. Eduquer ses enfants 3. Epauler le développement socio-économique 4. Elles représentent un honneur au village 5. Autre (à préciser) : | <p>.....</p> |
| 005 | <p>Qu'en pensez-vous de l'existence de trois pouvoirs au sein d'un petit pays comme les Comores?</p> | |
| 006 | <p>Entre juridiction occidentalisée, juridiction traditionnelle et juridiction religieuse, laquelle êtes-vous favorables ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Occidentalisée</p> <p><input type="checkbox"/> Islamisée</p> <p><input type="checkbox"/> religieuse</p> <p>Pourquoi ?</p> |
| 007 | <p>Pour quelle raison l'Etat considère-t-il officiellement des fêtes d'autres religions que l'Islam ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposé par l'ONU 2. Habitude coloniale 3. Volonté gouvernementale 4. Pour un Etat laïque 5. Autre (à préciser) : | <p>.....</p> |
| 008 | <p>Quel moyen pouvez-vous proposer en tant que cadre intellectuel pour espérer le changement ?</p> | |
| 009 | <p>Avez – vous d'autres choses à ajouter ?</p> | |

ENQUETE AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

| N° | QUESTIONS | RESPONSES CODEES |
|----|--|---------------------|
| 01 | Entre le système ancien arabo-musulman, le système français et le nouveau système franco-arabe, lequel présente-t-il un avantage sur le pays? 1. Arabo-musulman 2. Franco-arabe 3. Français | Pourquoi ? |
| 02 | Quelle est l'importance d'un programme scolaire imbriqué aux valeurs étrangères sur un étudiant comorien ? 1. Profiter la civilisation étrangère 2. Habitude colonial 3. Imposé par l'ONU 4. Volonté gouvernementale 5. Une culture générale 6. Autre (à préciser) : | |
| 03 | Dans quel niveau l'histoire des Comores est-elle enseignée ? 1. Primaire 2. Collège 3. Secondaire 4. Supérieur 5. Pas du tout | |

| | | |
|----|--|--|
| 04 | L'éducation civique a-t-elle une place sur le programme en tant que matière enseignée ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, pourquoi ? |
| 05 | N'y a-t-il pas une relation entre langue d'enseignement (en tant que langue étrangère non maîtrisée par les comoriens) avec l'échec aux différents examens nationaux ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, pourquoi ? |
| 07 | Avez-vous d'autres choses à ajouter ? | |

ENQUETE AUPRES DU MENAGE

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

CARACTERISTIQUES DES TYPES DU POUVOIRS ET DE LA JURIDICTION

| N° | Questions | Réponses codées |
|-----|---|--|
| 001 | Comment comportez-vous vis-à-vis de l'Islam ? 6. Trop attaché 7. Moins attaché 8. Je ne suis pas pratiquant 9. Autre (à préciser) | |
| 002 | Selon vous, le modèle politique occidentalisé peut-il répondre aux besoins de la population comorienne ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, pourquoi ? |
| 003 | Avez-vous une idée sur l'importance de l'Etat dans une société ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, laquelle ? |
| 004 | Comment comportez-vous vis-à-vis de la tradition ? | |

| | | |
|-----|--|--|
| | 6. Moins attaché 7. Trop attaché 8. Pas du tout attaché 9. Autre (à préciser) : | |
| 005 | Selon vous, quel est le statut de la civilisation occidentale ? | |
| 006 | Entre ces différentes juridictions où est-ce que vous êtes favorables ? | <input type="checkbox"/> Occidentalisée <input type="checkbox"/> Islamisée <input type="checkbox"/> religieuse Pourquoi ? |
| 007 | Comment comportez-vous vis-à-vis de l'Etat ? 6. Moins attaché 7. Trop attaché 8. Pas du tout attaché 9. Autre (à préciser) : | |
| 008 | Quel moyen pouvez-vous proposer en tant que citoyen pour le changement du pays ? | |
| 009 | Avez – vous d'autres choses à ajouter ? | |

**ENQUETE AUPRES DE « MOUFTI » OU RESPONSABLE RELIGIEUX DE
L'ETAT**

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

RAPPORT ENTRE LES DIFFERENTES LEGISLATIONS DU PAYS

| N° | Questions | Réponses codées |
|-----|---|--|
| 001 | D'après vous, l'Etat intègre-t-il la loi musulmane dans sa législation ? 10. La moitié de la loi musulmane 11. La totalité de la loi musulmane 12. Non plus 13. Certains éléments 14. La loi occidentale 15. Autre (à préciser) | |
| 002 | Selon vous, le modèle politique occidentalisé peut-il répondre aux besoins de la population comorienne ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non, pourquoi ? |
| 003 | La loi musulmane peut- elle cohabiter avec une autre loi en matière de gouvernance ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non pourquoi |
| 004 | Quelle est La place de la législation musulmane | |

| | | |
|-----|--|---|
| | <p>dans la constitution comorienne ?</p> <p>10. La constitution est inspirée dans la loi musulmane</p> <p>11. Elle renforce la constitution en matière de croyance</p> <p>12. Elle représente une grande partie de la constitution</p> <p>13. Elle représente une partie moindre de la constitution</p> <p>14. Elle n'a pas une place dans la constitution</p> <p>15. Autre (à préciser) :</p> | <p>.....</p> |
| 005 | <p>Selon l'islam, que représente le système politique occidentalisé ?</p> | |
| 006 | <p>Entre justice occidentalisée et justice traditionnelle, laquelle est compatible à l'islam ?</p> | <p><input type="checkbox"/> occidentalisée</p> <p><input type="checkbox"/> traditionnelle</p> <p>Pourquoi ?</p> |
| 007 | <p>Pour quelle raison l'Etat considère officiellement des fêtes d'autres religions que l'islam ?</p> <p>10. Imposé par l'ONU</p> <p>11. Habitude coloniale</p> <p>12. Volonté gouvernementale</p> <p>13. Pour un Etat laïque</p> <p>14. Autre (à préciser) :</p> | <p>.....</p> |
| 008 | <p>Quel moyen pouvez-vous proposer en tant que chef religieux pour le changement du pays ?</p> | |
| 009 | <p>Avez – vous d'autres choses à ajouter ?</p> | |

NATION MUSULMANE ET PRATIQUE POLITIQUE OCCIDENTALISEE : Cas des Comores

Nom et prénom : ABDILLAH Elarif

Rubrique épistémologique : Sociologie Politique

Nombre de page : 95

Nombre de tableau : 07

Nombre de figure : 04

Résumé

Dans les sociétés traditionnelles et religieuses, les valeurs occidentales sont considérées comme étant une menace pour la cohésion sociale car elles imposent une modification des règles et normes établies. Aux Comores, l'Islam est considéré non pas comme un élément isolé sur la sphère sociale, mais plutôt la forme dynamique d'une institution générale qui met en jeu les rouages du système social. Notons que l'interaction entre la pratique politique de l'archipel des Comores et la manière d'être de la population a été le choc de deux cultures ayant deux visions contradictoires : d'un côté, les valeurs de l'Islam inspirées par le Coran, jalonnées également par la civilisation arabo-musulmane, et de l'autre côté, une culture rationaliste qui considère la religion comme un phénomène traditionnel voire même archaïque que les sociétés modernes doivent s'y écarter.

Summary

In traditional and religious societies, Western values are considered a threat to social cohesion because they require a modification of the established rules and standards. Comoros, Islam is seen not as an isolated element of the social sphere, but rather the dynamic form of a general institution that involves the workings of the social system. Note that the interaction between the political practice of the Comoros archipelago and the way of being of the population was the clash of two cultures having two competing visions: one hand, the values of Islam inspired by the Qur'an also staked by the Muslim civilization, and on the other side, a rationalistic culture that considers religion as a traditional or even archaic phenomenon that modern societies must dismiss it.

Le numero 1 mondial du memoires

www.rapport-gratuit.com

clubmemoire@gmail.com

